

Évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens 2007-2013 à La Réunion

Programme opérationnel - FEDER Convergence

Rapport final

30 octobre 2010



Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. De ce fait, elles sont, ainsi que le support, notre propriété. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité.

Ce document, réservé à votre seul usage interne tant dans sa forme que son contenu, est confidentiel. Il ne peut être divulgué à des tiers qu'avec notre accord ; cependant, Ernst & Young autorise expressément la communication, à toute personne, des conseils relevant du domaine fiscal détaillés dans ce rapport ; étant précisé qu'en tout état de cause nous n'assumons aucune responsabilité vis-à-vis des tiers.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

Sommaire

1.	Préambule	5
2.	Résumé non technique de l'évaluation de la stratégie régionale plurifonds et du FEDER Convergence 6	
3.	Introduction	14
3.1.	Contexte et objectifs généraux de l'évaluation à mi-parcours	14
3.2.	Contenu et objet du présent de rapport d'évaluation	14
3.3.	Méthodologie et travaux réalisés	15
4.	Évaluation de la stratégie régionale plurifonds (partie commune tous rapports)	16
4.1.	Présentation de la stratégie régionale plurifonds	16
4.1.1.	Démarche d'élaboration	16
4.1.2.	Définition, continuité et tournant de la stratégie régionale intégrée	18
4.2.	Évolution du contexte et impacts sur la stratégie régionale plurifonds	21
4.2.1.	Les évolutions majeures du contexte économique local	21
4.2.2.	Une forte montée du chômage accroissant le risque de développement de la précarité sociale	27
4.2.3.	Action publique et gouvernance	31
4.2.4.	Les impacts sur la stratégie régionale intégrée	34
4.3.	État avancement à mi-2010 de la stratégie régionale plurifonds	38
4.3.1.	État d'avancement	39
4.3.2.	Perspective pour la suite de la programmation	44
4.3.3.	Conclusion : contribution des programmes européens à la stratégie régionale	44
4.4.	La mise en œuvre de la stratégie régionale plurifonds	47
4.4.1.	L'efficacité de l'organisation générale mise en place pour l'ensemble des programmes européens	47
4.4.2.	L'animation des programmes européens	53
4.4.3.	La qualité et l'efficacité de la gestion et du suivi opérationnel (instruction, programmation, circuit financier) des programmes européens	62
4.4.4.	La qualité du système de suivi et d'évaluation	64
4.5.	Recommandations sur la stratégie régionale plurifonds	68
5.	Évaluation du PO FEDER 2007-2013 à La Réunion	70
5.1.	Le PO FEDER à La Réunion	70
5.2.	La pertinence et la cohérence du PO FEDER	73
5.2.1.	Un programme pertinent d'envergure, conjuguant rupture et continuité	73
5.2.2.	Des évolutions récentes pouvant impacter les objectifs et la suite de la programmation	78
5.2.3.	Des lignes de partage assurant une complémentarité correcte avec les autres instruments régionaux	80
5.3.	L'état d'avancement du PO FEDER à mi-parcours	82
5.3.1.	Une programmation financière plutôt satisfaisante	82
5.3.2.	Analyse transversale des réalisations physiques	86
5.3.3.	Des premières réalisations significatives	93

5.3.4.	De bonnes perspectives de programmation, des enjeux à arbitrer dans le cadre de la révision à mi-parcours	114
5.4.	Points spécifiques à la mise en œuvre du programme européen FEDER	115
5.4.1.	Un dispositif de mise en place spécifique mais bénéficiant de l'efficacité du système de gestion réunionnais	115
5.4.2.	L'animation du PO FEDER (information, publicité et communication)	116
5.4.3.	Points d'attention sur la qualité et l'efficacité de la gestion du PO FEDER	117
5.4.4.	La fiabilité et l'efficacité du système de suivi-évaluation	119
5.5.	Recommandations	121
6.	Annexes	123
6.1.	Liste des tableaux et figures	123
6.2.	Liste des personnes interrogées	126
6.1.	Analyses complémentaires	127

1. Préambule

Le cabinet Ernst & Young, en partenariat avec le cabinet LA Conseil, le cabinet AND International et le cabinet Gaëlle de Carmantrand EI, a été retenu par la Région Réunion pour conduire l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 à La Réunion FEDER Convergence, FSE, FEADER, FEDER Coopération et FEP.

L'exercice s'est déroulé entre les mois de juin et de novembre 2010.

Chaque programme européen fait l'objet d'un rapport d'évaluation propre qui analyse sa pertinence, sa cohérence, son état d'avancement à mi-parcours de la programmation, ses premiers résultats et ainsi que ses spécificités en termes de mise en œuvre.

Les programmes européens s'inscrivent à La Réunion dans une stratégie unique intégrée plurifonds qui fixe les orientations et objectifs pour l'ensemble de la période de programmation. Cette stratégie repose également sur un système de gestion intégré lui aussi. Chacun des rapports présente ainsi, en première partie, l'évaluation de cette stratégie intégrée : de sa pertinence et sa cohérence au regard de l'évolution du contexte et de la qualité du système de gestion qui la met en œuvre.

Chaque rapport présente également un résumé non technique, synthèse des analyses, conclusions et recommandations.

Le présent rapport est le rapport final.

2. Résumé non technique de l'évaluation de la stratégie régionale plurifonds et du FEDER Convergence

Évaluation de la stratégie régionale plurifonds - Résumé

Pertinence et cohérence de la stratégie à mi-parcours de sa mise en œuvre

La Réunion n'est pas épargnée par la crise économique et financière mondiale. Après une chute de 6 points de son taux de croissance, elle connaît, en 2009, une récession de 2,7%, soit le taux de croissance le plus bas depuis 1993. Cela ramène son produit intérieur brut à son niveau de 1993. C'est dans ce contexte de turbulences issues de la mondialisation que s'inscrivent des changements de politiques publiques consécutives à des contraintes budgétaires accrues et à la crise économique.

La crise renforce les handicaps structurels de La Réunion, à savoir, un territoire contraint, éloigné et isolé du grand marché européen ainsi qu'un marché régional restreint. Ils agissent à leur tour en « onde de choc » sur la santé économique de tout un tissu d'entreprises déjà vulnérables ainsi que sur la situation économique et sociale d'une population estimée en 2008 à 805 500 habitants subissant déjà une précarité certaine. Ainsi, la crise accentue la nécessité de relever les enjeux de développement identifiés dans le diagnostic préalable à l'élaboration des programmes européens.

Les collectivités territoriales et l'État doivent poursuivre leur effort d'amélioration des performances du territoire dans un contexte marqué par la rigueur budgétaire.

Les réunionnais se retrouvent face à un marché du travail encore plus restreint qu'au cours des dernières années. Le besoin de rattrapage du niveau des formations (lutte contre l'illettrisme) tout comme l'objectif d'excellence sont toujours de mise dans une compétition accrue pour l'emploi local et extérieur.

Ainsi, la stratégie régionale intégrée apporte **toujours des réponses pertinentes** aux acteurs locaux mais les besoins sont désormais accrus (un plus grand nombre de chômeurs) ou étendus (de nouveaux secteurs, de nouvelles filières de formation, ...).

Les **nouvelles orientations stratégiques régionales** telles qu'annoncées dans le discours de mandature du président de Région font état d'une forte volonté de développer l'emploi sur la base d'« un plan de relance des grands chantiers régionaux (...) en engageant immédiatement une dynamique très forte de la commande publique ». De plus, la Région propose un nouveau Contrat d'Aide aux Communes pour augmenter leur capacité d'investissement avec une enveloppe globale de 300 millions d'euros.

Par ailleurs, le **tourisme** est considéré comme une priorité et le plafond des aides de la Région sera aligné sur celui de l'aide aux entreprises industrielles ou artisanales. La stratégie régionale accorde également une grande importance aux filières de l'internet et du multimédia ainsi qu'à l'agriculture et à l'agro-alimentaire. En matière de **transport public**, le projet de « Trans-éco-Express » viendrait remplacer celui du Tram-train (inscrit au FEDER) en remplaçant le rail par la route et en dotant La Réunion d'un réseau de 2000 éco-bus. La **zone de coopération** régionale devrait s'élargir, La Réunion devant prendre toute sa place dans l'Océan Indien, soit les îles voisines mais également les pays du Canal du Mozambique, l'Afrique du Sud, l'Inde, la Chine ou l'Australie. **L'Humain** est également au cœur de la stratégie régionale tant dans une approche d'insertion, d'égalité des chances que d'excellence. Sur le plan du **développement culturel**, le projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, inscrit dans le FEDER, est abandonné, la stratégie régionale visant davantage à protéger et à valoriser le patrimoine historique sur l'ensemble du territoire et à soutenir les artistes et associations culturelles.

Ces nouvelles orientations induiront un **effort d'adaptation** qui pourrait se mener essentiellement à l'échelle **des mesures** sans remettre en cause, fondamentalement, la stratégie pluri-fonds.

Les orientations retenues dans les programmes restent ainsi pertinentes dans leurs grandes lignes et résistent aux alternances politiques en raison de la relation étroite entre les grands défis de La Réunion auxquels répond la stratégie régionale intégrée et les handicaps structurels.

Par ailleurs, les acteurs réunionnais doivent **adapter leur mode opératoire** à la difficile anticipation de l'action publique. Les exigences de la programmation communautaire inscrivent les aides européennes dans une plus grande stabilité temporelle que celle des stratégies publiques de développement.

Le premier point d'attention consiste donc à observer de près l'évolution de la capacité d'investissement privée et publique du territoire. Les autres points d'attention seront plus en lien avec l'évolution de la politique régionale et en particulier, avec l'évolution des orientations portant sur le tourisme, la formation, les transports, l'urbanisation et la coopération régionale.

En outre, cette étape de révision et d'évaluation à mi-parcours doit également être l'occasion d'accorder à la **Stratégie Régionale d'Innovation**, la place qu'elle mérite dans les programmes opérationnels européens. Ceci pourra être une condition de sa mise en œuvre effective.

État d'avancement et qualité du système de gestion

NB : les analyses ont été essentiellement conduites à partir de données arrêtées au 30 juin 2010. Les événements de programmation intervenus depuis le mois de juillet ont néanmoins été pris en compte pour confirmer ou nuancer certaines conclusions.

Au 30 juin 2010, le **taux de programmation** de l'ensemble des programmes européens (FEDER, FSE, FEADER, FEDER Coopération et FEP) s'élève à **35%**, soit 670 millions d'euros sur 1 909 millions de contribution communautaire. La programmation du FSE (45%) est très avancée, celle du PO FEDER Coopération moins (17%). Notons que le rythme de programmation des derniers mois a permis d'augmenter le taux de programmation de 4 points : il atteint à fin octobre 2010 sur l'ensemble des fonds européens 39% de programmation, soit un montant total de fonds européens programmé de 748 millions d'euros. Le plus faible niveau de programmation constaté sur le programme opérationnel FEDER Coopération à fin juin 2010 a été rattrapé : il s'élève à 39% au fin octobre. En revanche, la programmation du FEP (24%) n'a pas évolué depuis fin juin 2010. Le rythme de consommation des programmes opérationnels FSE et FEDER Convergence reste soutenu avec une programmation UE atteignant respectivement 46% et 39% à fin octobre.

Le niveau de certification global s'élève au 30 juin 2010 à 13%. Le niveau d'avancement de chacun des axes de la stratégie est relativement homogène : de 34% pour les axes 2 (compétitivité économique) et 3 (compétitivité du territoire) et 42% pour l'axe 1 (compétitivité des hommes). L'équilibre prévu sur le plan stratégique entre la consolidation d'objectifs (via des mesures dites « en continuité ») et la poursuite d'objectifs plus innovants (via des mesures dites « en tournant ») est respecté à mi-parcours de la programmation : ces dernières représentent 35% de l'enveloppe total et 33% de la programmation au 30 juin 2010.

La partie de la stratégie contribuant au earmarking est programmée à 61% (69% des crédits FEDER Convergence sont earmarkés et l'ensemble du programme FSE est earmarké). Une remontée des dépenses conforme à la programmation permettra de garantir le respect des orientations de la Stratégie de Lisbonne.

Enfin, le **risque de dégageement d'office** est très limité à fin 2010 pour le PO FEDER, le FSE et le FEADER (*chaque rapport fait une analyse détaillée de ce risque*).

Un **système de mise en œuvre intégré** soutient le déploiement de cette stratégie intégrée. Il est fondé sur un **partenariat étroit** entre l'État, la Région et le Département, une **gouvernance tripartite à trois niveaux** (CNS, CLS, Agile) dont les instances sont co-présidées par les membres du partenariat et un **pilotage opérationnel des programmes par l'AGILE**, structure unique composée d'agents des institutions du partenariat. Les responsabilités **d'instruction et de suivi** des projets sont réparties entre les membres du partenariat.

Le **partenariat** est la clé de voûte de l'ensemble du système : la fréquence des réunions du comité local de suivi (équivalent au comité de programmation) permet de maintenir la pression sur la programmation et lui assure un rythme et une qualité élevés ; les échanges fréquents des partenaires (notamment dans le cadre d'un comité local de suivi restreint composé uniquement des responsables) permettent un fonctionnement sur le mode du consensus et assurent aux membres une connaissance fine et technique des dossiers soumis à la programmation. Le partenariat est en outre solidaire et fait preuve d'unicité et de cohésion vis-à-vis des tiers et des autorités

communautaires et nationales.

L'AGILE assure un appui technique au partenariat et aux services gestionnaires. La qualité de son assistance est reconnue par tous. Certaines fonctions dont elle a la responsabilité pourraient être améliorées : Présage démontre encore quelques faiblesses, l'instruction manque de certains outils pour accompagner de manière plus efficace les porteurs de projets.

En revanche, la **valeur ajoutée du mode de gestion partenarial est avérée** : le regroupement et la mutualisation des moyens au sein de l'AGILE permet des gains d'efficacité ; le rythme et la qualité de la programmation contribuent au respect des orientations stratégiques données (earmarking, respect de l'équilibre entre les mesures en tournant et celles en continuité, écartement du risque de dégageant d'office) et la complémentarité des programmes est assurée par le jeu sur les lignes de partage entre les fonds.

Le double niveau d'intégration - au niveau stratégique et opérationnel - permet ainsi d'éviter des écueils rencontrés dans d'autres régions (pertinence du cadre d'intervention, programmation de projets matures, absence de lourdeur due au cofinancement, gain de temps grâce au circuit d'instruction unique) et participe à l'efficacité des programmes eux-mêmes. L'évaluation attire néanmoins l'attention sur **deux points** :

- Le partenariat peut être fragilisé par l'expertise et l'expérience de ses membres amenés à évoluer. Il repose certes sur un système de gestion solide (pas d'enjeux de pouvoir, respect des règles de fonctionnement du système de gestion, décision tripartite, etc.).
- Une trop faible part laissée au débat : le CNS permet avant tout d'informer, le CLS de suivre et de piloter. Le Comité régional d'évaluation, récemment créé, apparaît comme une possible réponse pour analyser les réalisations, résultats et impacts des politiques européennes. Ses objectifs et modalités de fonctionnement sont à définir dans le respect des fondamentaux du système

650 K€ sont dédiés à la communication sur le programme. 350 K€ ont été programmés à fin 2009. Le plan de communication est piloté par l'AGILE en partenariat avec les chargés de mission communication de la Préfecture, de la Région et du Département. La communication actuelle cible assez largement le grand public au détriment peut être d'une communication plus ciblée auprès des porteurs de projet potentiels. Des relais d'information issus du monde économique sont à mobiliser davantage.

L'organisation du **processus d'instruction unique** apparaît pertinente et efficace. En revanche, ce dernier est perçu comme **plus complexe**, notamment sur le FSE qui exige des garanties élevées de la part des maîtres d'ouvrage. Certains d'entre eux souffrent d'un manque de ressources ou de compétences adaptées.

Certains **bénéficiaires** continuent à se heurter à certaines difficultés et déplorent essentiellement la lourdeur des dossiers de candidature. C'est moins le cas pour les maîtres d'ouvrage publics dont les projets identifiés en amont bénéficient d'un cadre d'intervention ajusté. Le préfinancement du Conseil régional de certaines mesures FSE et du Conseil général sur le FEADER (pour les investissements productifs), permet d'atténuer les difficultés de trésorerie rencontrées par les petits porteurs de projets. En revanche, la signature tardive de conventions pose encore des difficultés de trésorerie à certaines structures qui bénéficient de programmes d'action récurrents.

Les **contrôles** sont perçus comme pléthoriques et peu lisibles dans leur organisation. Pour certains bénéficiaires, les dossiers européens deviennent ingérables. Ils préfèrent s'en passer.

Le **dispositif de suivi-évaluation**, sous la responsabilité de l'AGILE est en construction. Il doit être stabilisé et fiabilisé. Le suivi financier est efficace et permet un pilotage prévisionnel dynamique. En revanche, alors que les indicateurs définis en début de programmation sont pertinents, leur mode de renseignement ne permet pas de les exploiter comme indicateurs de pilotage.

En matière d'évaluation, la création du Comité régional d'évaluation est saluée par ses membres. Il doit s'attacher à structurer un plan régional d'évaluation présentant les indicateurs d'évaluation et les sujets d'évaluation, etc. Ses modalités de fonctionnement doivent être définies dans le respect des fondamentaux du système.

Compte tenu des conclusions formulées ci-dessus, l'évaluation formule les recommandations suivantes :

En matière stratégique :

1. Assurer un fonctionnement efficace du partenariat sur le long terme
2. Faire du CRE un espace de débat à partir de l'évaluation des résultats des programmes

Sur un plan plus opérationnel :

3. Le renforcement des relais de communication auprès des bénéficiaires potentiels des programmes européens
4. La poursuite de la professionnalisation des services instructeurs et des services proposés aux maîtres d'ouvrage : formation, développement de nouveaux outils pour « simplifier » la vie des bénéficiaires, assouplissement des règles pour les bénéficiaires récurrents, etc. dans la limite des exigences réglementaires européennes et nationales
5. La fiabilisation du dispositif suivi - évaluation via la refonte du processus de collecte de données pour renseigner les indicateurs et la montée en puissance du comité régional d'évaluation

Évaluation du programme FEDER Convergence - Résumé

Premier programme européen à La Réunion, le PO FEDER représente un enjeu financier global de 2 003 millions d'euros (1014 millions d'euros de FEDER). Il s'est accru de 272 millions d'euros (+35%) par rapport au DOCUP 2000-2006.

Quatre axes prioritaires d'intervention ont été définis dans le PO FEDER : la **compétitivité des hommes** (axe 1 - services à la population : éducation, culture et patrimoine, santé et médico-social) ; la **compétitivité économique** (axe 2 - pôles de recherche et d'innovation, aides aux entreprises dans les secteurs porteurs du tourisme et des TIC et les filières plus traditionnelles) ; la **compétitivité du territoire** (axe 3 - transport, aménagement urbain, environnement, atouts touristiques de l'île) et la **compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphérie** (axe 4). Deux objectifs pèsent plus de 20% du PO FEDER (au sein de l'axe 3 « compétitivité du territoire » qui représente la moitié du programme) : l'objectif 3A visant l'adaptation et le développement des réseaux de transport et l'objectif 3C relatif à la préservation de l'environnement et des ressources dans le cadre du développement durable.

Le PO FEDER Convergence est une source de financement primordiale et constitutive du développement économique de La Réunion, ce qui est conforté dans l'actuel contexte de crise et de précarisation sociale. Au même titre que les autres programmes européens à La Réunion, la **logique d'intervention du FEDER a été élaborée selon trois préalables méthodologiques** : la mise en cohérence avec le diagnostic du territoire réunionnais et avec les enjeux qui s'en dégagent ; la prise en compte des enseignements tirés des programmations précédentes et la recherche de complémentarité avec les diverses stratégies locales déjà en vigueur ou en cours de préparation en 2007.

Depuis l'adoption du programme, les échéances électorales ont remis en cause la prévisibilité de certains projets prévus au titre du PO FEDER :

- **Annulation du projet du Tram-Train et redéfinition de la Route du Littoral** : ces deux projets ont été récemment renégociés dans le cadre du Protocole du Matignon II ;
- **Abandon du projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise** ;
- **Ajustement d'un ensemble de stratégies régionales et notamment** :
 - réexamen de la Stratégie Régionale d'Innovation : quatre domaines d'activité stratégique de la SRI sont en forte cohérence avec le PO FEDER (santé, technologie de l'information et de la communication, énergie et environnement et tourisme durable) ;
 - adoption prochaine du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) permettant une déclinaison active, par certaines communes, de leur SCOT et PLU et une montée en puissance des projets relatifs à l'aménagement urbain au cours de la suite de la programmation ;
 - adoption de nouvelles orientations régionales en faveur du tourisme ;
 - renouvellement récent de certains régimes d'aides aux entreprises (industrie, artisanat, commerce, TIC, tourisme) ou en cours de refonte (énergie, déchet, assainissement).

Plus largement, la **crise économique a fortement impacté la stabilité économique de certains investissements à La Réunion et par la même, l'avancement du PO FEDER**, qui se caractérise néanmoins, au 30 juin 2010, par un **taux de programmation relativement satisfaisant de 33,6%** (340,8 M€ sur 1014,3 M€ de maquette UE). A fin octobre 2010, près de 400 M€ sont programmés, soit 39% de taux de programmation.

L'état d'avancement de la programmation est hétérogène selon les axes :

- **La logique d'intervention de l'axe 1 porte** essentiellement sur le financement de grands projets d'infrastructures éducatives et sanitaires et sociales. Son niveau de programmation de 31% au 30 juin 2010 (et de 43% à fin octobre) et se caractérise principalement par :
 - un certain nombre de retards d'ordre administratif (construction, rénovation ou aménagement des lycées, des collèges et des établissements de formation) ou dans l'adoption des cadres d'intervention (Pôle sanitaire Est notamment) entraînant un décalage entre les réalisations physiques des projets structurants et leur programmation en CLS. Ainsi, la plupart des investissements phares prévus au

titre de cet axe ont d'ores et déjà été réalisés à mi-parcours mais n'ont pas encore été programmés ;

- l'abandon du projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR), enjeu financier important de l'axe 1 avec 13,5 M€ de dépenses FEDER prévues ;
 - de bonnes perspectives de programmation à fin 2011 : la programmation des investissements précités ainsi que la réalisation de projets portés par l'Université devraient permettre d'atteindre un niveau de programmation compris entre 50% et 60% à fin 2011.
- **L'axe 2** visant au développement de l'économie régionale réunionnaise dans l'environnement international, est dédié d'une part, à **des investissements publics portant sur les pôles de recherche et d'innovation** et d'autre part, sur **des aides aux entreprises**.
- La crise économique a largement affecté l'investissement des entreprises, à la fois celles des filières porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale (TIC, tourisme) et celles des secteurs plus traditionnels (l'industrie, l'artisanat, le commerce et les activités portuaires).
 - Les investissements publics ont quant à eux été moins impactés par la crise permettant une bonne dynamique des orientations des partenaires sur les pôles de recherche et d'innovation.
 - La refondation en cours des cadres d'intervention des aides régionales au tissu économique, non renouvelés depuis le DOCUP 2000-2006, devrait in fine permettre d'accroître la programmation de cet axe.
- **L'axe 3** représente 51% de la maquette financière du programme et pèse 71% de sa programmation. Il a atteint un niveau de programmation très satisfaisant (près de 60%) malgré l'abandon du projet de Tram-Train et la redéfinition du périmètre des investissements dédiés à la Route du Littoral dans le cadre des accords de Matignon II. Cet axe a en effet été marqué par la réalisation de grands projets d'infrastructures :
- la finalisation de la Route des Tamarins (82 M€ UE) ;
 - la poursuite des travaux de creusement de la galerie Salazie amont dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest pour un montant de 57 M€ de FEDER ;
 - la priorité donnée aux investissements dédiés à l'assainissement et au traitement de l'eau potable (réalisation de stations d'épuration notamment) ;
 - des investissements réalisés au titre du « Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : prévision, prévention et protection » (mesure 3.19), qui atteignent 43% de programmation, soit 6,4 millions d'euros portant sur des projets majeurs tels que les travaux de protection contre les crues de la Rivière Saint Denis de la Commune de Saint-Denis (5,4 M€ de FEDER) ;
 - le financement de 10 projets d'aménagements et équipements touristiques : travaux d'aménagement touristique de la Zone d'Aménagement Lié à la Mer de Grande Anse porté par la SEMAC pour 5,7 M€.
- **L'axe 4**, second enjeu financier du PO FEDER avec 436 M€ de la maquette totale, se caractérise par une surestimation de l'enveloppe des mesures de fonctionnement (aides au fret à destination des industriels) qui, par ailleurs, peinent à démarrer du fait principalement de la crise économique mais également de certains régimes d'aides, tardivement validés par la Commission européenne ou en cours d'adoption (exportation des déchets dangereux - mesure 4.04 ; zones d'activités - mesure 4.13) . Des projets significatifs ont néanmoins été réalisés à mi-parcours :
- la programmation de 6,5 M€ (en août 2010) pour la mise en place de la délégation de service public de mise à disposition du réseau régional à haut débit Gazelle ;
 - l'adaptation des chaussées de l'aéroport pour l'accueil prochain des gros porteurs (plus de 2 millions de FEDER).

Depuis 2009, une véritable accélération de la mise en œuvre du programme (le taux de programmation est passé de 5 à 27% de fin 2008 à fin 2009) est à souligner. Cette montée en puissance a été principalement portée par :

- **La qualité du système de gestion intégrée** qui contribue largement à maintenir un rythme de programmation au niveau attendu (cf. la partie sur la mise en œuvre transversale).

- **Les mesures de simplification du plan européen de relance économique**, avec notamment la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission, qui a été utilisée à La Réunion pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux ».
- **Le succès des grands projets emblématiques du FEDER** évoqués ci-dessus.

Le **niveau de certification** du PO FEDER Convergence atteint au 30 juin 2010 18%, soit un taux supérieur aux autres programmes européens. Le risque de dégageant d'office est nul à fin 2010 : le seuil des dépenses à certifier est en effet déjà couvert au 30 juin 2010, avec un « excédent » d'environ 40 M€. A partir de 2011, une vigilance sera de rigueur chaque année pour s'assurer de la remontée des dépenses des bénéficiaires, notamment des porteurs concernés par les régimes d'aides adoptés tardivement.

De manière transversale, **la programmation actuelle est portée par les mesures s'inscrivant dans une logique de « continuité stratégique »** : les 26 mesures concernées (sur un total de 70) couvrent en effet 53% de la maquette financière UE (541,5 M€) et représentent 63% de la programmation à mi-parcours (215,1 M€). Elles ont en outre un taux de programmation UE de 40%, supérieur de 13 points par rapport aux mesures en « tournant » (27%). La maturité des projets financés et l'expérience des porteurs (maîtres d'ouvrage publics) et des services instructeurs ont facilité l'avancée de ces projets.

En outre, les investissements répondant aux priorités de la Commission européenne (principe du ciblage des dépenses ou « earmarking ») ont un niveau de programmation en retrait par rapport aux projets « non earmarkés » : les mesures earmarkées, qui représentent 56% de la maquette financière en coût total¹ ne représentent que 44% de la programmation à mi-parcours (324,7 M€).

La **mise en œuvre** du PO FEDER s'inscrit quant à elle en continuité par rapport à la période de programmation précédente. **L'instruction des dossiers** est essentiellement concentrée au sein de la Région et de la DDE qui ont des dispositifs efficaces, grâce aussi à un effet d'expérience. D'autres services sont responsables de quelques mesures seulement : l'absence de volume en termes de dossiers ne leur permet pas, dans la plupart des cas, d'adopter une organisation dédiée et d'acquiescer la technicité requise.

Les services instructeurs qui instruisent des dossiers à maîtrise d'œuvre publique soulignent la « moins grande complexité » à les établir que ceux portés par des maîtres d'œuvre privés

Par ailleurs, le besoin, exprimé par certains maîtres d'ouvrage concernés et/ou services instructeurs, de définir une méthodologie stabilisée des modes de calcul des coûts des **investissements publics générateurs de recettes**, dont découlera une plus sécurité juridique.

Un défaut de communication amont sur certaines mesures dédiées aux entreprises peut être avancé comme un facteur explicatif des retards de programmation (si les industriels sont sensibilisés, les entreprises artisanales pourraient l'être en effet davantage).

L'évaluation conclut à :

- **Un bilan positif de la mise en œuvre du PO FEDER Convergence, avec des premiers résultats concrets, structurants pour l'économie régionale compte tenu de l'ampleur des projets entamés ou finalisés grâce au FEDER.**
- **Une nécessaire prise en compte de l'évolution du contexte (Protocole de Matignon II notamment) dans la révision à mi-parcours.**
- **Un redimensionnement nécessaire de l'axe 4 compte tenu du bilan à mi-parcours.**

¹ 988,6 M€, hors axe 4 sauf mesures d'investissement 4.7, 4.8, 4.9, 4.13

Recommandations

Ainsi, au regard de la logique d'intervention poursuivie, de l'état d'avancement du programme à mi-2010, des premiers résultats obtenus et de l'évolution du contexte qui a marqué le début de la programmation, l'évaluation recommande une réflexion autour de 7 pistes de travail :

En termes stratégiques :

1. Les évolutions récentes du contexte doivent être prises en compte pour assurer la qualité de la révision à mi-parcours au regard du contexte. Pour ce faire, une attention particulière doit être portée sur :

■ **la nécessaire réallocation :**

- des crédits UE initialement destinés au projet du Tram-Train et opérations connexes (115 millions d'euros) sur des mesures si possible « earmarkées » (protocole de Matignon II)
- des 13, 5 millions d'euros de crédits UE destinés à la MCUR.

■ **l'abondement de certaines mesures liées :**

- la haute priorité à accorder aux projets d'assainissement compte tenu des obligations réglementaires qui pèsent sur La Réunion ;
- l'impact de l'adoption récente de la stratégie régionale d'innovation.

■ **la dynamisation de certains projets :**

- en complémentarité avec le FSE, programmation des projets à thématique urbaine, en cohérence avec l'adoption prochaine du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ;
- les aides aux entreprises (TIC, tourisme, industrie, artisanat, commerce, énergie, déchets) dans le cadre de la redéfinition en cours des régimes d'aides et la prise en compte des nouvelles orientations régionales en faveur du tourisme.

2. Compte tenu de la stratégie régionale intégrée, un des enjeux pour la suite de la programmation pourrait être d'encourager la prise en compte dans les travaux engagés sur le FEDER de la politique régionale de formation et d'inclusion sociale (exemples : clauses d'insertion sociales dans les marchés publics, accueil de stagiaires, « petits lots » pour petites entreprises, etc.).

En termes de mise en œuvre

Les recommandations formulées en partie transversale restent valables compte tenu des spécificités du programme FEDER et en particulier :

- 3. Veiller à simplifier, clarifier ou développer de nouveaux outils à destination des potentiels maîtres d'ouvrage privés (dossier de candidature adapté, en particulier la liste des indicateurs à compléter) et à accroître la communication sur les procédures existantes (livre des procédures) auprès des acteurs privés notamment.
- 4. Clarifier et objectiver les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage sur les contrôles (par une évaluation par exemple) et envisager de simplifier les dispositifs en renforçant le système de transmission unique des pièces justificatives (sous réserve des contraintes réglementaires européennes, nationales et des recommandations des contrôles d'audit).

En outre, l'évaluation recommande de :

- 5. Capitaliser sur les bonnes pratiques des services instructeurs qui affichent une organisation efficace et efficiente.
- 6. Développer la communication sur les mesures nouvelles ou nécessitant d'être dynamisées, portées par les entreprises et notamment les entrepreneurs dans les secteurs de l'artisanat et du tourisme et les industriels, en utilisant davantage des structures relais sur le territoire (association des EPCI notamment, qui exercent de larges compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, à la mise en œuvre de ces dispositifs ; renforcement des actions collectives).
- 7. Faire de Présage un véritable outil de pilotage des mesures en sensibilisant les services instructeurs à ses potentialités sur le sujet.

3. Introduction

3.1. Contexte et objectifs généraux de l'évaluation à mi-parcours

L'obligation d'évaluation des programmes structurels régionaux existe de longue date et a été rappelée pour la génération 2007-2013 par le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil qui en énonce les principaux objectifs :

« (...) les évaluations visent à améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence de l'intervention des fonds ainsi que la stratégie et la mise en œuvre des programmes opérationnels eu égard aux problèmes structurels spécifiques des États membres et régions concernés ».

Les modalités de mise en œuvre des démarches d'évaluation ont été précisées par divers textes communautaires et nationaux : la Commission européenne a ainsi adopté en avril 2007 des **Orientations indicatives sur les méthodes d'évaluation** (en application du règlement (CE) n° 1083/2006) de ces politiques structurelles portant sur la **mise en œuvre d'une évaluation pendant la période de programmation**.

Le cabinet Ernst & Young a été retenu par la Région Réunion pour être accompagnée dans l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale plurifonds et des programmes européens 2007-2013 à La Réunion.

Conformément au cahier des charges de l'évaluation, celle-ci vise à dresser un bilan de l'avancement des différents programmes européens, et à analyser la pertinence, la cohérence, l'efficacité de mise en œuvre et l'efficacité de la stratégie régionale plurifonds d'une part, et de chacun des programmes européens d'autre part (PO FEDER Convergence, PO FSE, PO FEDER Coopération, PO FEP, PO FEADER).

Positionnée à mi-parcours de la réalisation des programmes européens, l'évaluation doit tout particulièrement permettre d'alimenter la réflexion et les travaux du Comité Local de Suivi composé de représentants de l'État, du Conseil régional et du Conseil général, au travers de recommandations opérationnelles et concrètes permettant d'améliorer l'efficacité des programmes européens et par la même, de la stratégie régionale plurifonds sur les dernières années de programmation (2010-2013).

3.2. Contenu et objet du présent de rapport d'évaluation

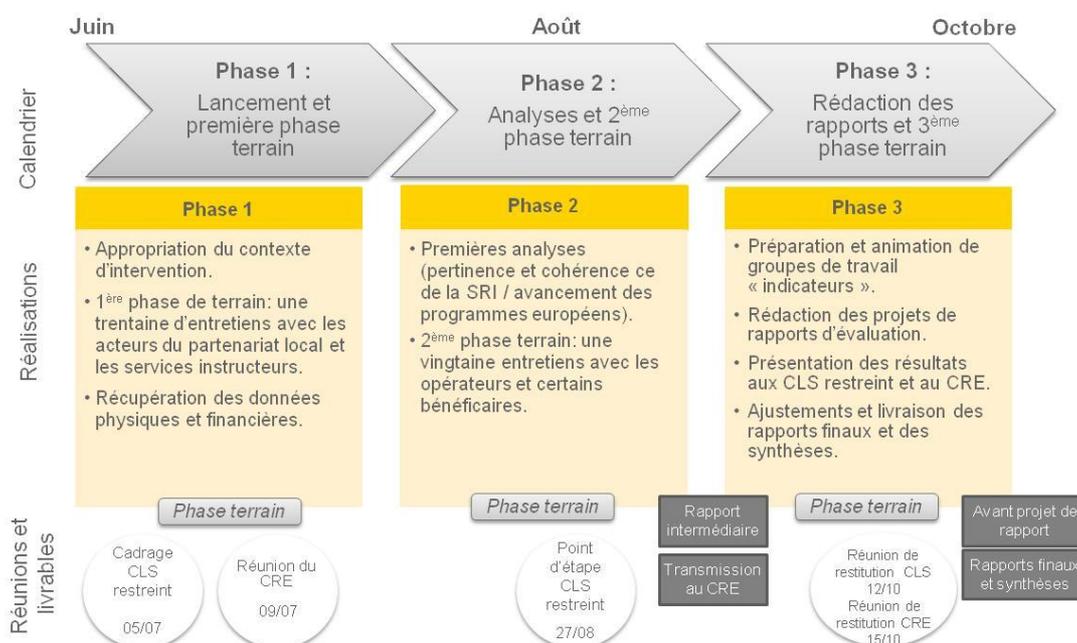
Ce rapport se présente en deux principaux chapitres :

- Une analyse transversale et plurifonds (commune aux 5 rapports d'évaluation), intégrant principalement :
 - L'analyse de la stratégie régionale plurifonds et de sa pertinence, après 3 années de programmation. Cette analyse s'appuie sur l'évolution du contexte réunionnais et vise à déterminer si de nouveaux enjeux ou événements sont de nature à modifier les orientations stratégiques définies à la conception des programmes.
 - L'état d'avancement de cette stratégie plurifonds : une consolidation des premières réalisations physico-financières permet de dresser un premier bilan de la contribution des 5 programmes européens à la stratégie régionale.

- Une analyse transversale de la mise en œuvre des programmes européens pour s'assurer de la qualité de la gouvernance, du système d'animation, de gestion, de suivi-évaluation et de contrôle des programmes.
- Une analyse spécifique du PO FEDER Convergence présentant à mi-2010 :
 - Sa logique d'intervention, sa pertinence et sa cohérence au regard d'autres instruments existants
 - L'état d'avancement du PO FEDER Convergence.
 - Ses premières réalisations et résultats et leur contribution à la stratégie régionale.
 - Quelques points spécifiques relatifs à la mise en œuvre du PO FEDER Convergence.

3.3. Méthodologie et travaux réalisés

Conformément à la méthodologie présentée en démarrage de mission, le présent rapport d'évaluation s'appuie sur les travaux suivants :



Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- Entretiens de cadrage stratégiques et entretiens avec l'ensemble des parties prenantes - autorités de gestion et de certification, services instructeurs, responsables de politiques, bénéficiaires, CESR et chambres consulaires, autres interlocuteurs (cf. détail des interlocuteurs rencontrés en annexe) ;
- Analyses sur la base de revues documentaires, d'extractions de données PRESAGE au 30 juin 2010* et mise à jour au 30 octobre 2010, d'analyse de processus et de la perception des parties prenantes recueillies au cours des entretiens ;
- Rédaction des analyses, formulation des jugements évaluatifs, conclusions et recommandations.
- Présentation au CLS restreint et CRE.
- Ajustements, élaboration et transmission des rapports finaux

* Les événements de programmation intervenus depuis le 1er juillet 2010 ont été pris en compte dans les analyses et conclusions.

4. Évaluation de la stratégie régionale plurifonds (partie commune tous rapports)

4.1. Présentation de la stratégie régionale plurifonds

4.1.1. Démarche d'élaboration

La stratégie régionale intégrée 2007-2013 est l'aboutissement d'une **démarche de co-construction avec les services des partenaires** que sont l'État, la Région et le Département et d'une consultation de parties prenantes telles que le CESR², le CCEE³, les chambres consulaires, les associations d'acteurs économiques, les EPCI⁴, l'association des maires, etc.

Cette élaboration a fait partie intégrante du processus général partenarial animé par l'AGILE pour la réalisation du bilan du DOCUP⁵ 2000-2006 et la préparation de la programmation suivante 2007-2013. A noter également que chaque acteur avait la possibilité de transmettre sa contribution écrite à la stratégie.

Pour la période 2007-2013, **la stratégie régionale intégrée s'élève à 1 909 millions d'euros** de contributions européennes pour une enveloppe totale de 3 484 millions d'euros, soit un taux d'intervention moyen de 54,8% pour l'ensemble des cinq programmes européens et une très large prédominance du PO FEDER Convergence qui pèse plus de la moitié (53,1%) de la stratégie :

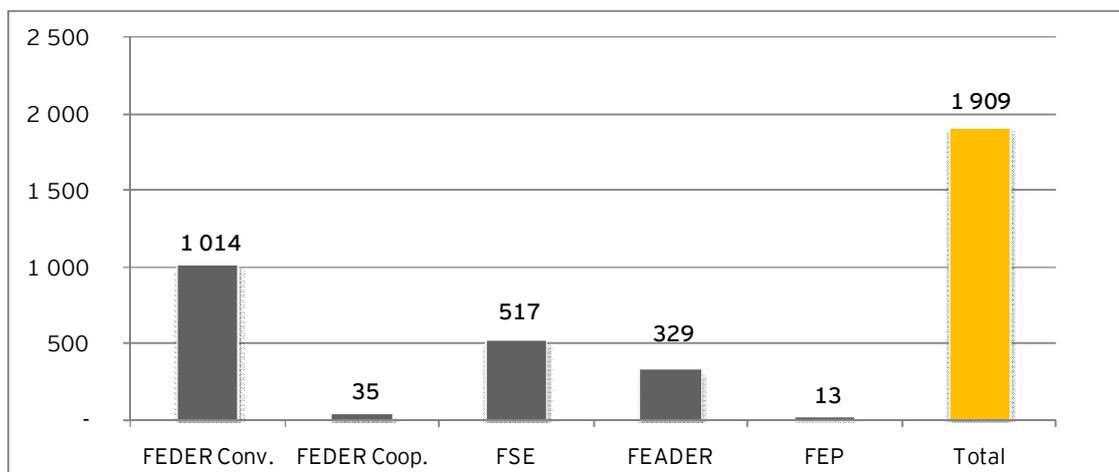
² Conseil Économique et Social Régional

³ Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement

⁴ Établissement Public de Coopération Intercommunale

⁵ Document Unique de Programmation

Figure 1 - Maquette financière UE par programme européen de la stratégie régionale intégrée



Source : Ernst & Young, sur la base des données AGILE

L'élaboration de la **Stratégie régionale intégrée** se fondait sur **trois préalables méthodologiques** :

- Une cohérence avec le diagnostic du territoire réunionnais et avec les enjeux qui s'en dégagent ;
- Une « mise à plat » des stratégies précédentes de mobilisation des programmes européens à La Réunion ;
- Une « mise à plat » des diverses stratégies locales déjà en vigueur ou en cours de préparation (PR2D⁶, SAR⁷, SDADD⁸, PDCS⁹, PASER¹⁰, CPER¹¹, ...).

Tableau 1 - Processus d'élaboration de la mise en œuvre des programmes européens 2007-2013 à La Réunion

Étapes	Période	Contenu et Période
Information et lancement	Mai-déc. 2005	Contribution à l'élaboration des documents stratégiques nationaux 2007-2013
	Février 2006	Réunions d'informations avec les services et des bénéficiaires, constitution de l'instance de concertation, rapport d'information aux instances appropriées État-Région-Département
Bilan et diagnostic	Février 2006	Constitution des 14 groupes thématiques, réalisation du bilan détaillé et partagé par les services et recensement des études d'évaluation existantes, réunion de l'instance d'évaluation
	Avril 2006	Synthèse du bilan et réalisation du diagnostic - Instance de concertation

⁶ Plan Régional de Développement Durable

⁷ Schéma d'Aménagement Régional

⁸ Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable

⁹ Plan Départemental de Cohésion Sociale

¹⁰ Plan des Actions des Services de l'État en Région - Réunion

¹¹ Contrat de Projet État-Région

Étapes	Période	Contenu et Période
Définition de la stratégie intégrée	Avril - Juin 2006	Formalisation du projet de stratégie intégrée pluri-fonds et examen par l'instance de concertation et les instances État-Région-Département -
Proposition de mesures	Juin 2006	Recueil, formalisation et agrégation des propositions de mesures au sein de groupes thématiques Examen des propositions de mesures par l'instance de concertation 2007-2013 et les instances État-Région-Département
Négociation des programmes	Août 2006	Préparation des propositions d'allocations financières et examen par les instances appropriées État-Région-Département puis réunion finale co-président CNS
Formalisation des programmes opérationnels examen CNS	Sept 2006	Formalisation et transmission aux autorités nationales

Source : d'après AGILE

Les ateliers ont réuni chacun une douzaine de personnes des services concernés des trois partenaires État-Région-Département, selon les thèmes suivants :

- Économie marchande et aménagement à vocation économique,
- Agriculture,
- Pêche,
- Inclusion sociale,
- Surcoûts,
- Déplacements,
- Développement urbain,
- Développement rural,
- Environnement - eau - énergie,
- Investissements liés aux services à la population,
- Développement des ressources humaines,
- Mobilité,
- Infrastructure d'échange,
- Insertion régionale.

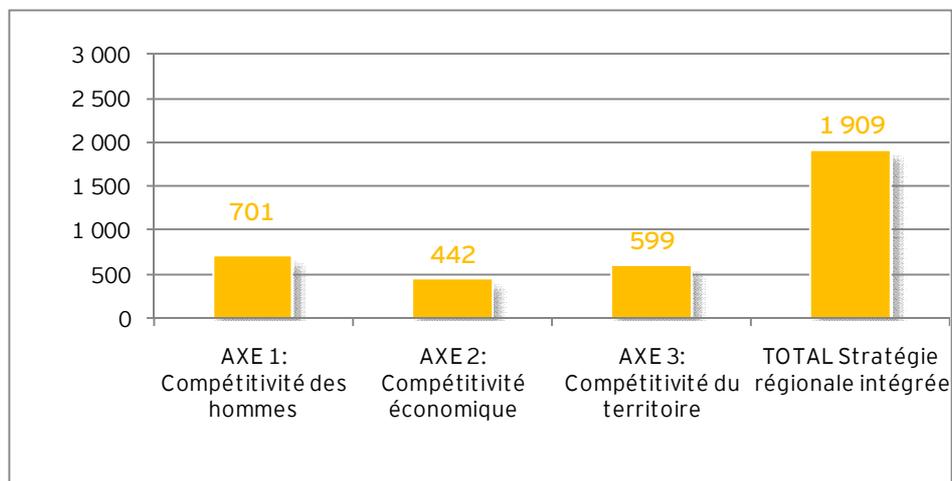
4.1.2. Définition, continuité et tournant de la stratégie régionale intégrée

Les trois axes du développement durable de la stratégie régionale intégrée

La Stratégie régionale intégrée s'articule autour des trois axes du développement durable, en continuité avec l'approche retenue pour le diagnostic :

- Un axe 1, l'Humain, principal enjeu financier, doté de 701 millions d'euros de contribution européenne
- Un axe 2, l'Économique, doté de 442 millions d'euros de contribution européenne
- Un axe 3, le Territoire, doté de 599 millions d'euros de contribution européenne

Figure 2 - Maquette financière UE par axe de la stratégie régionale plurifonds



Source : Ernst & Young, données AGILE

La finalité unique retenue, à savoir « développer la compétitivité réunionnaise » permet de répondre aux besoins du territoire en cohérence donc avec les stratégies locales et aux orientations des sommets européens récents, de Göteborg et particulièrement de Lisbonne.

Cette finalité impliquait que les programmes européens encouragent et/ou accompagnent à la réalisation d'un tournant préparant La Réunion à un système moins administré sans pour autant prendre le risque d'affaiblir les secteurs traditionnels ou d'ignorer le nécessaire rattrapage en matière de politique et d'infrastructure publiques.

Ainsi chacun des **trois grands axes stratégiques** est orienté vers un objectif de Compétitivité. Ils se déclinent en deux volets :

- Un volet en lien avec la notion de « rattrapage » et des handicaps structurels,
- Un autre volet devant impulser et/ou soutenir des tournants et des innovations.

L'évaluation à mi-parcours de chaque programme européen présentera une approche différenciée des mesures selon ces deux axes.

Les éléments structurants de la stratégie régionale plurifonds (extraits)

L'enjeu de la programmation :

- développer une compétitivité qui prend en compte les atouts et les contraintes spécifiques de l'île soit un impératif de cohérence et de continuité pour répondre aux défis permanents de La Réunion.

La stratégie :

- des réponses adaptées face **aux nouveaux défis** issus de la mondialisation et aux nouveaux enjeux du développement durable.

La compétitivité humaine : promouvoir et valoriser le potentiel humain

- Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale
- Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emploi

La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

- Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan indien
- Consolider les bases du développement économique et social

La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance :

- Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement
- Aménager pour accompagner la croissance démographique

En s'appuyant sur une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité.

Ce *processus* d'élaboration de la stratégie régionale intégrée la « protège » aujourd'hui d'une éventuelle obsolescence dans le nouveau contexte international marqué par une forte crise économique et financière.

Ainsi, les orientations prises en lien avec les nouveaux défis ont conservé leur pertinence à l'échelle de la stratégie. Cependant des réajustements pourront être nécessaires, au niveau, non pas des axes mais de certaines mesures (voir suite du rapport d'évaluation). Il est également utile de noter qu'une convergence croissante fait jour à La Réunion sur les secteurs prioritaires de développement. Depuis plusieurs années les divers documents stratégiques ou de cadrage se recentrent autour des mêmes secteurs fréquemment appelés Domaine d'Activité Stratégique (DAS). La stratégie régionale pluri-fonds s'y intéresse également, généralement dans les axes de « tournant ».

S'agissant des axes qui traduisent la continuité, on notera que les caractéristiques structurelles telles que l'éloignement, l'étroitesse du marché, la croissance démographique, le territoire contraint renvoient à des problématique de développement qui se maintiennent depuis plusieurs décennies quelques soient les alternances politiques.

4.2. Évolution du contexte et impacts sur la stratégie régionale plurifonds

Rappel méthodologique :

- La partie qui suit a pour objectif d'étudier :
 - d'une part, l'évolution des contextes économique, social, réglementaire, politique aux échelles locale, nationale et internationale. Cette analyse ne se veut ni exhaustive ni aussi complète que celle du diagnostic initial, l'option de présenter les faits les plus marquants ou en lien avec la stratégie régionale intégrée ayant été retenue ;
 - d'autre part, dans quelle mesure ces changements exercent-ils ou pourraient-ils exercer une influence sur la pertinence de la stratégie régionale intégrée ainsi que sur sa mise en œuvre.
- L'analyse qui suit a donc été circonscrite à ces deux aspects qui permettent d'aborder l'essentiel de la cohérence et de la pertinence de cette stratégie pluri-fonds.
- Cette partie est complétée pour chaque programme européen par une analyse des points spécifiques de la pertinence et de la cohérence (cf. rapport d'évaluation de chaque programme européen).

4.2.1. Les évolutions majeures du contexte économique local

Une croissance en berne¹²

En 2008, l'économie réunionnaise continuait à se démarquer positivement de la situation nationale par une croissance de son PIB¹³ de 3.1 % en monnaie constante contre +0.4 % pour l'ensemble national. Toutefois, ce résultat s'inscrivait comme le moins performant depuis l'année 1996 avec une perte de 1.3 points par rapport à la croissance de 2007. En monnaie courante, le PIB a augmenté de 6.9 % en raison de l'inflation dont le taux s'établit à 3.7 % en raison de la hausse des prix de l'investissement et des prix à la consommation en 2008.

L'année 2009 marquera le passage de la croissance ralentie à la récession. En effet, le PIB, exprimé en monnaie constante a chuté de 2.7%¹⁴, retrouvant ainsi le niveau de 1993 après une chute de 6 points du taux de croissance. L'Indicateur du Climat des Affaires (ICA), indicateur synthétique de l'activité marchande confirme cette baisse à partir de 2008, aggravée en 2009, selon l'IEDOM¹⁵.

La croissance démographique se poursuivant, la récession de 2009 conduit à un PIB/habitant en chute de 3.6 % en valeur et de 3.9 % à prix constants.

Tableau 2- Quelques indicateurs macro-économiques¹⁶

en millions d'€ courant	2003	2004	2005	2008	2009
PIB	10 513	11 234	12 061	14 700	14 420

¹² L'essentiel des données quantitatives est fourni par l'INSEE, sauf mention différente

¹³ Produit Intérieur Brut

¹⁴ En comptes rapides.

¹⁵ Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer

¹⁶ Comptes définitifs, en base 95 de 2003 à 2005 et Comptes rapides, en base 95 de 2008 à 2009

en millions d'€ courant	2003	2004	2005	2008	2009
Valeur ajoutée des secteurs marchands	6 244	6 733	7 215		
Valeur ajoutée des secteurs non marchands	3 697	3 892	4 136		
Consommation finale des ménages	6 844	7 293	7 806	9 220	9 340
Consommation finale des administrations	4 431	4 753	4 976	5 590	5 690
PIB/habitant en €/tête	13 887	14 611	15 475	18 200	17 544

Source : INSEE

Cette baisse du PIB est générée essentiellement par la chute de l'investissement (- 7.8 %) en lien avec le contexte de crise économique à l'échelle internationale. Ainsi, l'encours de crédit d'investissement des entreprises a diminué de 2,3 % de décembre 2008 à décembre 2009 contre une hausse de 6,6 % entre 2007 et 2008¹⁷.

Pour rappel, l'investissement réunionnais s'appuie essentiellement sur :

- **Le secteur des travaux publics** dynamisé par les projets de génie civil et d'équipement public, après l'important chantier de la route des Tamarins,
- **Le logement** qui subit une crise majeure. La chute de la construction privée pourrait résulter du début de saturation du marché alors que La Réunion connaît un fort déficit en logement social ou intermédiaire. De plus, les annonces successives de remise en cause des mesures de défiscalisation sur le logement neuf sont venues renchériser les hésitations des investisseurs. La demande en logement social demeure forte mais le passage de l'ancien régime de défiscalisation au nouveau, privilégiant le logement social mobilise beaucoup de temps. Le passage d'un dispositif à un autre n'a pas permis une continuité de l'action publique en faveur du logement. Ainsi, à ce jour, aucun projet de construction de logement social défiscalisé n'est passé en phase opérationnelle au premier semestre 2010¹⁸. La baisse de la livraison de logements en 2009 par rapport à 2007 s'établit à 14 % pour une livraison de 9 700 logements. A ces difficultés d'ordre économique et financière s'ajoutent les retards pris dans la planification urbaine.

L'activité portuaire révèle également en partie l'état de santé économique de La Réunion. Là aussi, les indicateurs passent au rouge. Pour la première fois depuis 2002, le tonnage des marchandises conditionnées en vrac solide a diminué. Les arrivages de ciment et de clinker nécessaires au BTP ont baissé de 33 % en quantité en 2009. Le charbon utilisé par les centrales thermiques chute de 8 %. La quantité de sucre brut et en vrac a également baissé, en 2008.

Tableau 3 - Trafic de Port Réunion selon la nature des marchandises

En tonnes	2007	2008
Vrac liquide	676 190	780 753
Vrac solide	1 522 505	1 372 580
Roulier (véhicule)	62 964	64 053
Marchandises conteneurisées	1 767 729	1 985 743
Marchandises diverses	182 721	83 834

Source : INSEE

Ainsi, certains observateurs économiques analysent cette situation comme celle de la fin d'un cycle : « *Caractérisée par de fortes turbulences enregistrées notamment dans le secteur du BTP, ..., l'année 2009 marque probablement la fin d'un cycle dans l'histoire économique de La Réunion* ». ¹⁹ En tout état de cause, cet éventuel passage d'une phase de croissance d'un cycle économique à une phase de stagnation ou de récession, impacterait plus la préparation de la prochaine programmation que celle qui est en cours.

¹⁷ Source IEDOM, rapport 2010

¹⁸ Source orale : CESR

¹⁹ Rapport 2009 de l'IEDOM, édition 2010, avant-propos, p 5

Des secteurs économiques différemment touchés par la crise

Globalement, tous les secteurs économiques principaux sont affectés par la crise mais différemment. On observera que l'action ou la décision publique exerce un effet conséquent, parfois positif parfois négatif. La consommation des ménages, quant à elle, demeure un facteur de dynamisation économique.

Les défaillances d'entreprise illustrent les difficultés économiques et financières actuelles dès 2008 et s'élèvent de 22.3 % entre 2007 et 2008.

Tableau 4 - Défaillance d'entreprise à La Réunion

Secteur d'activité (NES5)	2007	2008
Industrie	51	61
Commerce	109	91
Construction	177	236
Service	161	221
Total	498	609

Source : INSEE, BODACC

La valeur ajoutée, soit la richesse créée, par le **secteur primaire** fait figure d'exception avec une forte croissance de 11 %. La **valeur de la production agricole** de 2009 (386 millions d'euros) progresse de 2.1% par rapport à 2008. Mais ces résultats sont à nuancer à la lumière des éléments suivants.

En 2008, cette hausse s'élevait à 11,4 % pour une valeur de 371,7 millions d'euros, s'expliquant par les bons résultats de la filière végétale ainsi que par une forte et historique hausse du coût des consommations intermédiaires. En 2008, l'agriculture, sur un plan macro-économique, a subi une forte hausse du prix des intrants : + 16.5 % en 2008 soit + 25.6 millions d'euros pour un montant de 181.3 millions d'euros soit près de la moitié du montant total des productions agricoles.

En 2009, le coût des intrants baissent, les productions végétales (hors canne) et animales reculent mais la prime bagasse-énergie²⁰ (estimée à plus de 20 millions d'euros) améliore sensiblement la valeur de la production de canne et entraîne ainsi une progression du revenu agricole moyen. Sans cette prime, la valeur de la production agricole aurait baissé de 3.5%, le revenu net d'entreprise agricole de 1.8 % et le résultat agricole de 1.4 %.

De plus, la structuration de certaines filières notamment pour l'Élevage permet une régulation du prix des intrants stabilisé pour l'exploitant. Les intrants sont donc vendus sur place à un prix garanti et stabilisé par un fonds de compensation. Une modélisation des unités de production permet également de calculer le revenu moyen de certains agriculteurs et de compenser des difficultés conjoncturelles sur la base d'un revenu garanti. Ainsi, les résultats économiques globaux de l'agriculture peuvent contraster avec la moyenne des résultats micro-économiques des exploitants.

Par ailleurs, la notion de consommation de proximité notamment pour les produits frais prend une dimension spécifique dans la réalité du contexte insulaire réunionnais à forte croissance démographique.

A noter, en outre, en avril 2009, la création de l'Association réunionnaise des organisations de producteurs de fruits et légumes, AROP-FL, premier pas vers une interprofession Fruit et Légumes constituée avec les présidents de cinq organisations de production de fruits et légumes

²⁰ Application de l'article 53 de la LODEOM

Tableau 5- Indicateurs de revenus agricoles

En millions d'€	2004	2005	2006	2007	2008	2009 ²¹
Valeur de la production	312.3	349.5	359.4	338.2	376.3	386.0
Résultat agricole global	164.0	205.2	213.0	196.0	195.6	214.4

Source : INSEE -AGRESTE

Tableau 6 - Indicateurs agricoles de 2009

	2003	2008	2009
Résultat agricole/exploitation En €	22 480	28 213	31 075
Résultat agricole/ha de SAU En €	3 894	4 407	4 862
Résultat agricoles/actif UTA ²² En €	15 235	17 293	18 975
Nombre d'exploitation	7 620	6 933	6 900
UTA totales	11 244	11 311	11 300

Source INSEE- AGRESTE

S'agissant de la pêche, on compte 288 navires et 538 marins inscrits (respectivement 3.9 % et 2.3% de l'ensemble national). L'année 2008 est marquée par la progression des exportations de produits de la pêche en quantité comme en valeur. Ainsi, un excédent commercial, pour ces produits, apparaît pour la première fois depuis 2002 :

Tableau 7 - Importations et exportations des produits de la pêche à La Réunion

	2004	2005	2006	2007	2008
Exportations en tonnes	4 109	3 939	3 628	3 762	4 807
Exportations en millions d'€	35.8	43.5	36.7	38.1	47.8
Importations en tonnes	9 728	10 100	9 916	8 761	9 039
Importations en millions d'€	41.6	48.0	46.0	45.3	46.3

Sources: INSEE -DRAM, douanes, IEDOM

La chute du BTP se traduit par une dégradation de 15 % de sa valeur ajoutée en 2009. Son chiffre d'affaires chute de 30 % pour s'établir à 1,45 milliards d'euros. Le bâtiment non résidentiel se maintient par les projets hospitaliers et, le génie civil, par le lancement des nouvelles stations d'épuration ainsi que des investissements sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable. Le plan de relance de l'État, incluant le Fonds de compensation de la TVA, à hauteur de 91 millions d'euros comme les chantiers de relance pour un montant de subvention de 36,4 millions d'euros devrait permettre également d'atténuer les effets économiques et sociaux de la fin d'une période de forte tension caractérisée par une dynamique de la demande souvent supérieure aux capacités de l'offre et génératrice de hausse des prix.

L'industrie amortit relativement la chute de 10 % de sa valeur ajoutée. Les baisses les plus importantes s'observent dans les secteurs liés à la construction tels que l'industrie des produits minéraux et les industries des biens intermédiaires.

Les industries agro-alimentaires bénéficient d'une relative et certainement provisoire protection du fait de la stabilité de la consommation finale des ménages.

Les services marchands subissent une baisse de 1 %. Le secteur des TIC se maintient, encore stimulé par un effet de « rattrapage » et une dynamisation des marchés liée à l'innovation : passage au haut débit, smartphone, 3g, forfait Télévision/téléphone/internet, ... Toutefois, le marché risquerait de subir des perturbations

²¹ Chiffre provisoire

²² Unité de travail annuel des exploitants, co-exploitants et autres actifs familiaux

du fait de la présence d'un nombre important d'opérateurs (7 à 8 actuellement). Selon l'ARTIC²³, « *les TIC sont le 2^{ème} secteur de l'économie réunionnaise et celui qui progresse le plus vite. Avec un effectif qui fait plus que doubler tous les cinq ans, un chiffre d'affaires qui progresse de 15 à 20 % par an, la filière est devenue en quelques années avec l'ensemble des services aux entreprises le secteur le plus porteur de progression de l'économie et de l'emploi.* »²⁴ Selon cette association, le chiffre d'affaires annuel de la profession s'élèverait à 1,5 milliard d'euros essentiellement pour les activités de téléphonie et d'internet.

L'activité touristique retrouve, en 2009, un niveau supérieur à celui de 2005 soit l' « avant Chikungunya » mais inférieur à celui de 2003 qui s'établissait à 432 000 visiteurs. L'IRT²⁵ établit à 421 900 le nombre de touriste en 2009 soit une hausse de 6.4% par rapport à 2008.

Le marché de France métropolitaine alimente l'essentiel du flux et le surcroît de flux. Il représente 8 touristes sur 10.

Le tourisme affinitaire génère plus d'un déplacement sur deux (progression de 13 % pour atteindre 222 800 en 2009) dont seulement 30 % d'entre eux préférant résider à l'hôtel ou en résidence de tourisme.

Ces 421 900 touristes auront dépensé près de 306 millions d'euros à La Réunion durant leur séjour en 2009 comme en 2008 (pour 396 400 touristes).

En outre, l'année 2008 marque une reprise de la tendance à la hausse du trafic aérien : + 3.7 % pour Gillot et + 5.5 % pour Pierrefonds qui couvre 7% du trafic aérien de La Réunion.

Tableau 8 - Trafic passager des aéroports de Roland Garros et de Pierrefonds

Nombre de personnes	2004	2005	2006	2007	2008
Passagers à l'arrivée	841 162	814 050	695 582	822 693	859 095
Passagers au départ	839 899	814 139	699 779	818 405	854 546
Transit	10 253	34 739	55 800	74 741	68 138
Total	1 681 061	1 651 825	1 422 385	1 715 839	1 781 779

Source : INSEE

Ainsi le transport aérien se maintient-il alors que le transport de marchandise souffre du ralentissement économique comme vu précédemment.

L'hôtellerie de trois ou quatre Etoiles représente près de 46 % de l'ensemble des structures et 72 % des chambres offertes sur un ensemble réunionnais de 50 hôtels et de 2 096 chambres (- 30 % par rapport à 2005) au 1^{er} septembre 2009.

La capacité d'accueil remonte difficilement : - 4 % successivement en 2007 et en 2008. Par conséquent, le taux d'occupation augmente légèrement en s'établissant à 59.1 % mais, sans pour autant rejoindre le niveau de 2005 (60.2%).

L'offre hôtelière réunionnaise est inférieure à celles de Martinique ou de la Guadeloupe. L'écart est plus important pour les hôtels classés 3 ou 4 étoiles. Cette différence peut s'expliquer en partie par la durée du voyage et donc le prix du billet d'avion, au départ de la France continentale.

Tableau 9 - Comparatif des capacités d'accueil en hôtellerie des DOM en 2010

	0 *	1*	2*	3*	4* et luxe	Non classé	Total
Guadeloupe	26	65	539	2 628	1 295	0	4 553

²³ Association Réunionnaise des Technologies de l'Information et de la Communication (organisation professionnelle)

²⁴ Le qui fait quoi de l'association réunionnaise des professionnels des techniques de l'information et de la communication, 2010-11

²⁵ Ile de La Réunion Tourisme

	0 *	1*	2*	3*	4* et luxe	Non classé	Total
Martinique	586	58	554	1 841	675	8	3 722
Réunion	33	59	488	1 087	403	20	2 090
Guyane	185	0	63	897	0	22	1 167

Source : INSEE

Tableau 10 - Évolution de la fréquentation hôtelière à La Réunion

	2005	2006	2007	2008
Chambres offertes ²⁶	1 062 000	887 000	800 000	768 000
Chambres occupées	639 000	460 000	468 000	454 000
Nuitées ²⁷	1 112 000	761 000	799 000	807 000
Arrivées ²⁸	437 000	354 000	347 000	331 000
Taux d'occupation ²⁹	60.2	51.8	58.4	59.1

Source : INSEE

Les autres modes d'hébergement tels que les gîtes, les chambres d'hôte ou les meublés, représentent une capacité de 2 600 lits au 1^{er} septembre 2009.

Une gouvernance économique modifiée

La Réunion a de nouveau été témoin de l'arrivée de capitaux extérieurs modifiant le système décisionnel des sociétés locales. Ainsi, dans certains secteurs pouvant être considérés comme stratégiques tels que l'industrie du sucre-énergie, les banques, le commerce, l'hôtellerie, ... une modification de l'actionnariat en faveur d'acteurs extérieurs à l'île s'est produite durant les trois dernières années. Les nouveaux décideurs se caractérisent donc par un raisonnement économique et financier à l'échelle de leur groupe et dans une envergure internationale. **La gouvernance économique se déplace à l'extérieur de l'île.**

Bien que cette situation puisse inquiéter certains observateurs et acteurs de la vie réunionnaise, elle révèle toutefois l'attractivité de l'appareil de production et du marché réunionnais. La croissance démographique comme la relative stabilité sociale et pour certains, les centres de recherche et la qualification de la main d'œuvre peuvent rendre confiants et intéressés des actionnaires extérieurs. Toutefois l'éloignement et l'étroitesse du marché et du territoire, malgré les prévisions d'une population d'un million d'habitants en 2030, maintiennent les handicaps structurels et nuisent à une plus forte attractivité économique de l'île.

A l'inverse, les actionnaires réunionnais peuvent désormais considérer que limiter la croissance de leur groupe sur le seul sol réunionnais présente des risques croissants. Leur stratégie semble de plus en plus animée par une volonté de diversification des zones géographiques et/ou des biens et des services produits. La baisse du plafond de défiscalisation en faveur de l'investissement productif (voir en 1.2.3) viendra renforcer cette tendance. Les activités dans l'immobilier ou les transactions foncières restent cependant très attractives et permettent parfois de maintenir des présences financières localement.

Les anticipations pessimistes pourraient être entretenues du fait de la situation de forte difficulté d'un des grands groupes diversifiés réunionnais.

De plus, les montages financiers pour mettre en place des outils de production ou des projets immobiliers présentent des coûts croissant pouvant devenir rédhibitoires.

²⁶ Nombre de chambres existantes x nombre de jours ouverts à la location dans l'année

²⁷ Prend en compte le nombre de personnes hébergées et leur durée de séjour, soit le total des nuits passées par les clients dans les établissements hôteliers

²⁸ Nombre de clients différents qui séjournent dans les hôtels

²⁹ Nombre de chambres occupées/nombre de chambres ouvertes à la location

Des banques se protégeant en premier lieu

« Le système bancaire réunionnais n'a pas été affecté par les difficultés financières internationales nées de la crise des subprimes et de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Néanmoins, quelques établissements bancaires locaux ont été impactés par la hausse des taux sur le marché interbancaire et la montée des risques de crédit consécutive au ralentissement de l'activité économique. Ils ont également été confrontés à une baisse de la demande de financement. (...) Le retour à une plus grande rigueur dans les règles de l'octroi des concours a contribué également à limiter la distribution des crédits. ³⁰»

L'encours total des financements consentis par les établissements de crédit implantés à La Réunion s'établit à la fin 2009 à 17,3 milliards d'euros³¹ suite à une hausse de 1,9 % contre une progression de 8,2 % en 2008. Les encours de crédit aux entreprises (investissement et exploitation) ont diminué, 2009, de 4,1 %³² par rapport à 2008.

Les créances douteuses brutes portées par le système bancaire réunionnais ont fortement progressé : + 38.0%³³ de 2008 à 2009 alors qu'elles avaient déjà augmenté en 2008 de 19,4 %. Elles s'élèvent à 983 millions d'euro en 2009. Mais, le poids de ces créances douteuses ne représente que :

- 5.7 % de l'ensemble des crédits accordés ;
- 4.2% des encours bruts de crédit consentis. Ce taux demeure inférieur à ceux de la Martinique et de la Guadeloupe (respectivement 6.9 % et 7.9 %).

Les encours de crédit à la consommation des ménages ont également baissé de 2,1 % en glissement annuel achevant ou interrompant leur cycle de croissance continue de plusieurs années. De plus, le nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement ont augmenté de 51 %.

Les banques ont donc été amenées à prévoir des charges de provisionnement de « risque pays » qui progressent de 142,6% entre 2008 et 2009 pour s'établir à 120 millions d'euros. «Les résultats nets dégagés par la majeure partie des banques devraient cependant être en ligne avec ceux des années précédentes ». ³⁴

4.2.2. Une forte montée du chômage accroissant le risque de développement de la précarité sociale

Une population toujours jeune et toujours plus menacée de précarité

En 2008, la population réunionnaise est estimée à 805 500 habitants par l'INSEE dont plus d'un tiers de jeunes âgés de moins de 20 ans³⁵. Elle se répartit comme suit :

- 34,9 % de moins de 20 ans contre 25 % de l'ensemble des français,
- 28,5 % âgés entre 20 et 39 ans,
- 25,3 % âgés entre 40 et 59 ans,
- 8,2 % âgés entre 60 à 74 ans,
- 3,1 % âgés de plus de 75 ans.

³⁰ Source : IEDOM, rapport annuel Edition 2010

³¹ Source : INSEE

³² Source : IEDOM

³³ Source : INSEE

³⁴ Source : IEDOM, rapport annuel Edition 2010

³⁵ Source : INSEE

L'âge moyen s'établit à 32 ans contre 39 ans en France métropolitaine. La fécondité reste relativement élevée : 2,44 enfants par femme en 2007. Le sommet de la pyramide des âges s'élargit en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées : + 22 000 personnes de plus de 60 ans entre 1999 et 2008.

Le taux de chômage réunionnais, qui demeure le plus élevé des départements d'outre-mer, est supérieur à la moyenne européenne et à celui de chaque État membre : 27, 2 % (au sens du BIT) et reste supérieur au taux de France métropolitaine de 9,1 % au deuxième trimestre 2009. On note qu'entre 2004 et 2007, il baisse pour se stabiliser en 2008 et remonter en 2009.

Durant l'année 2009, 10 000 chômeurs supplémentaires sont enregistrés selon l'INSEE et comme indiqué dans le tableau ci-après. Cette hausse s'impose avec la même ampleur aux hommes et aux femmes. La barre symbolique des 100 000 chômeurs a été atteinte pour la première fois depuis 2003. Le taux de chômage des jeunes se maintient à un niveau très élevé : 51 % des actifs âgés entre 15 et 24 ans sont chômeurs contre 24 % en France métropolitaine. A noter que l'INSEE estime que 38 200 personnes ne sont pas considérées comme étant au chômage au sens du BIT ou du Pôle Emploi mais souhaiteraient travailler. Elles sont classées comme inactives au sens du BIT car elles ne font pas de recherche active ou ne sont pas disponibles au moment de l'enquête.

Tableau 11 - Évolution de la population active au sens du BIT

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Population active	298 900	301 700	315 100	313 100	318 500	323 900
Tx d'activité 15-64 ans en %	58,3	58,0	59,4	58,7	59,8	60,5
Tx d'emploi 15-64 ans en %	39,5	40,8	43,0	44,4	45,1	43,9

Source : INSEE

Tableau 12 - Évolution du chômage au sens du BIT

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de chômeurs	96 200	88 900	86 700	75 900	78 000	88 200
Taux de chômage en %	32,2	29,5	27,5	24,2	24,5	27,2
DEFM ³⁶	92 591	90 159	86 417	77 488	72 133	103 240
Nombre moyen de bénéficiaires d'allocations de chômage			39 700	39 600	45 200	
Nombre d'allocataires de minima sociaux ³⁷			148 779	142 572	140 801	140 049
Nombre de bénéficiaires de minima sociaux			289 486	275 499	268 771	

Source : INSEE

Une forte chute de la masse salariale et de l'emploi privé

La baisse de l'emploi salarié marchand notamment dans le BTP a entraîné une chute de la masse salariale privée en 2009. La masse salariale globale baisse de 0,4 %. Les secteurs connaissent des situations différentes comme vu précédemment.

Tableau 13 - Évolution de la masse salariale par secteur entre 2008 et 2009

Secteurs	Évolution
Construction	-15,4 %, 1 emploi/5 a disparu
Produits minéraux	-12,5 %
Industrie de la viande et du lait	+1,8 %
Secteur secondaire autre que viande et lait	Baisse
Commerce	-3,5 %

³⁶ Demande d'emploi en fin de mois, inscrits au Pôle Emploi, fin d'année

³⁷ RMI, ASPA, AAH, ASS, API, RSO

Secteurs	Évolution
Réparation automobile	-3,3 %
Hôtellerie, restauration	-2,5 % après une progression e 2,8 % en 2008
Autres services aux particuliers	+ 5,6 %
Secteur public	+3,2% (hausse des points d'indice et du nombre de personnels)

Source : INSEE

Le montant des indemnités chômage (ASSEDIC) versées aux ménages augmente de 2,8 % en 2008 puis de 32,2 % en 2009 pour atteindre 450 millions d'euros en 2009, soit un niveau jamais atteint auparavant selon l'INSEE.

Les salariés se trouvant sans emploi depuis 2008 ou 2009 bénéficient encore de ces indemnités. A partir de l'année 2011 et s'ils ne trouvent pas un nouvel emploi, ces chômeurs entreront dans la catégorie de « fin de droit », ce qui laisse présager une hausse des bénéficiaires du RMI et une nouvelle baisse de leur revenu et donc de leur pouvoir d'achat.

Dans le **BTP**, la destruction d'emploi s'établit à environ 7 000 en 2009 par rapport à septembre 2007. Les effectifs moyens annuels s'établissent en 2009 à 19 740 salariés après 23 880 en 2008.

Dans **les services marchands**, la création d'emplois reste soutenue en 2007 : + 5 000 avec les transports (+11 %), les services aux entreprises (+17 %) ainsi que les services aux particuliers qui ont créé un millier d'emplois.

Les secteurs « **hôtels, restaurants, cafés** » affectés par le Chikungunya, retrouvent en 2007 le niveau de 2005.

Les **secteurs non marchands** présentent des effectifs en hausse de 1,6 % pour atteindre 90 000 emplois. Leur poids dans l'ensemble des effectifs salariés ne cesse de diminuer passant de 50 % en 2000 à 44 % en 2007.

Les effectifs non salariés se comptent au nombre de 26 700 en 2007 après une hausse de 11 % par rapport à 2006.

A noter également que **les activités de gestion et de préservation des ressources naturelles et de l'environnement** donnent lieu à des activités marchandes. Leurs effectifs ont augmenté de moitié entre 2000 et 2006. En 2006, 1 700 personnes employées se répartissent à 78 % dans les activités principales suivantes :

- Enlèvement et traitement des ordures ménagères qui compte plus de 800 salariés,
- Activités en lien avec l'eau, environ 550 salariés.

L'action publique en faveur de l'emploi se poursuit avec divers dispositifs. Ainsi, les emplois aidés s'établissent à 24 046 en 2009 contre 18 604 en 2008. 87 % d'entre eux émargent dans le secteur non marchand. Mais ceci n'inverse pas la courbe du chômage.

Une consommation des ménages fragilisée bien qu'à peu près et jusque là maintenue

La forte dégradation du marché du travail a impacté **le revenu d'un grand nombre de ménages et donc leur consommation**. Déjà en 2008, un ralentissement de la progression de la consommation s'observait. Il se poursuit en 2009, avec une progression de 1.0 % en monnaie constante. Ceci contraste avec la période 1998-2007 durant laquelle la croissance de la consommation suivait un rythme annuel moyen de 4.6 %.

Par conséquent, les biens de consommation importés chutent de 6.8 % en valeur affectant particulièrement l'équipement du foyer et l'édition, puis l'habillement (respectivement -14.8 %, - 11.8 % et -6.9 %).

Le revenu disponible brut progresse depuis 10 ans à La Réunion. Cependant, un ralentissement de sa croissance s'observe depuis 2008 (2009 : +1.8 % en valeur et +1.3 % en volume, soit la plus faible hausse depuis 20 ans).

Tableau 14 - Évolution du revenu disponible brut (RDB) à La Réunion

	2004	2005	2006	2007	2008
RDB en millions d'€	9 067	9 691	10 316	10 942	11 533
Évolution hors inflation en %	3.0	4.6	4.6	4.6	4.1
RDB/habitant en €	11 792	12 435	13 052	13 709	14 278

Source : INSEE

La **masse salariale** contribue toujours à la progression du revenu des ménages : les salaires ont progressé de 5.2 % et sont estimés à 7.8 milliards d'euros en 2008.

En 2007, on compte 68 518 emplois publics en incluant les emplois aidés et 57 200 hors emplois aidés. En 2009, la masse salariale du secteur public croît de 3.2 %.

La hausse des effectifs de la fonction publique territoriale de 8,5 % s'explique en partie par les transferts de fonctionnaires d'État (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales) vers les collectivités territoriales. Le poids des emplois de la fonction publique territoriale dans l'emploi public poursuit donc sa croissance : 44 % en 2007 contre 39 % en 2002 (respectivement 45 % et 50 % pour la fonction publique d'État).

Avec les emplois aidés, la fonction publique territoriale représente 52 % de l'emploi public (35 793), contre 38 % pour l'État et 10 % pour la fonction publique hospitalière.

Pour 1 000 habitants on compte 37 agents territoriaux à La Réunion, 34 pour l'ensemble des DOM et 23 en métropole en 2007.

Les **prestations sociales** perçues représentent l'autre grande composante du RDB et s'élèvent à 3 milliards d'euros après une hausse annuelle de 4,1% en 2009. Elles permettent d'éviter une chute des revenus proportionnelle à celle des emplois. Elles augmentent de 9,0 % en 2009. Le montant des prestations sociales dans leur ensemble franchit ainsi le cap du milliard d'euros.

Au titre du RSTA³⁸, mis en place en mars 2009, 36 millions d'euros ont été versés aux personnes dont le revenu brut est inférieur ou égal à 1.4 SMIC. Il s'applique au titre des périodes d'emploi effectuées depuis le 1er mars 2009, et a vocation à être maintenu jusqu'à l'entrée en vigueur du revenu de solidarité active (RSA), fixée au plus tard au 1er janvier 2011. Les conditions précises d'application du RSA à La Réunion sont précisées dans l'Ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 relative à l'extension et adaptation dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

La précarité à La Réunion demeure importante : en 2009, 140 000 allocataires (dont 65 600 érémites) ont touché un **minima social**, pour une somme globale en hausse de 11 millions d'euros (+1.6%).

Les **indemnités ASSEDIC** progressent encore plus vite (+32,2 %). Elles s'élèvent à un niveau jamais atteint auparavant : 450 millions d'euros après une hausse de 9.1 % en 2008.

Ainsi, le niveau de vie n'est pas encore trop affecté mais reste menacé à court terme. Le revenu disponible brut des ménages augmente d'1 % en monnaie constante ce qui permet à la consommation de résister. Ceci bénéficie au Commerce et à la production locale notamment pour les biens alimentaires. Toutefois, les achats de véhicules des ménages sont affectés depuis 2008 avec une baisse en 2009 de 10 %. Les importateurs auraient réduit leur commande de 22 % en anticipant une poursuite de cette baisse.

Les revenus versés par l'État et le Département et notamment les prestations sociales, tout comme la qualité du dialogue social ont permis à La Réunion de maintenir une cohésion sociale et d'atténuer la récession économique. Toutefois, conserver cette cohésion sociale et renouer avec la croissance économique, restent des défis importants et délicats.

³⁸ Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité

4.2.3. Action publique et gouvernance

Un début de programmation marqué par les échéances électorales

Le début de mise en œuvre des programmes opérationnels européens 2007-2013 a été marqué, sur le plan de la gouvernance, par une forte activité électorale. En effet, toutes les élections au suffrage universel direct ont eu lieu.

Tableau 15 - Déroulement des élections depuis 2007

Scrutin	Date	Impact sur le contexte et/ou la SRI
Élections présidentielles	Avril/mai 2007	Changement de gouvernement et d'approche du développement de l'outre mer : passage de la LOPOM ³⁹ à la LODEOM ⁴⁰ promulguée en 2009, à prévoir l'arrivée du RSA en 2011
Législatives	Juin 2007	Pas d'impact autre que les lois votées depuis 2007
Cantonales	Mars 2008	Changement de majorité avec la même présidence, d'après les interlocuteurs rencontrés, pas d'impact sur les projets et les co-financements du Département Mais transfert total de la compétence RMI et APA au Département
Municipales	Mars 2008	Modification en conséquence dans les EPCI ⁴¹ Ré examen des documents d'urbanisme (SCOT ⁴² et PLU ⁴³) Redéfinition des projets d'infrastructures ou d'équipements publics et abandon de certains
Européennes	Juin 2009	Passage de trois (puis deux) députés réunionnais au Parlement européen à un député
Régionales	Mars 2010	Annulation des projets Tram-Train et MCUR ⁴⁴ qui devaient mobiliser des fonds européens (FEDER) et redéploiement souhaité autour de la route du Littoral, d'autres équipements routiers, des équipements de proximité sportifs et culturels, d'un réseau de Transports urbains en site propre avec des éco-bus, le Trans-Eco-Expres et de travaux de protection et de valorisation du patrimoine bâti historique Redéfinition de la stratégie touristique, de la stratégie TIC, du soutien à l'agriculture et à l'agro-alimentaire ainsi qu'aux acteurs culturels Ré-examen de l'avant projet de SAR ⁴⁵ Élargissement de la zone de coopération qui devrait partir des îles voisines pour aller vers les pays du canal du Mozambique, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et l'Australie. Adoption du nouveau cadre d'intervention pour le soutien aux entreprises Obligation d'élaboration d'un nouveau PRDF ⁴⁶

Outre le fait que les périodes électorales peuvent entraîner des ralentissements de l'activité administrative, il est également observable que les changements de majorité politique dans certaines communes dont les deux plus

³⁹ Loi Programme pour l'Outre-Mer, promulguée en 2003, dite Loi Girardin

⁴⁰ Loi pour le développement Économique de l'Outre-Mer, en vigueur actuellement

⁴¹ Établissement Public de Coopération Intercommunale

⁴² Schéma de Cohérence Territoriale

⁴³ Plan Local d'Urbanisme

⁴⁴ Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise

⁴⁵ Schéma d'Aménagement Régional

⁴⁶ Plan Régional de Développement des Formations

grandes de l'île (Saint-Denis et Saint-Paul), puis dans la collectivité régionale, ont entraîné des modifications substantielles de la commande publique.

Les changements, renvoyant à la problématique de gouvernance territoriale, ont réduit les possibilités d'anticipation des entreprises et notamment celles du BTP. A noter toutefois que les plans de financement des projets d'infrastructure n'étaient pas toujours finalisés. De plus, ces projets présentaient des effets structurants très variables.

S'agissant des projets plus structurants, notamment en lien avec l'assainissement, la prévention des risques naturels ou la rénovation urbaine, on note qu'ils répondent à des défis structurels de La Réunion et qu'ils ont été maintenus. De plus, lorsque les cofinancements notamment européens ou en lien avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) étaient déjà acquis voire mobilisés, les nouveaux décideurs ont maintenu les projets.

Aux retards déjà existants **dans l'élaboration et dans la validation finale des documents d'urbanisme et d'aménagement**, des PLU au SAR, en passant par les SCOT, s'est ajouté un temps légitime de chaque nouvelle majorité politique estimant nécessaire de « revisiter » ces projets de documents stratégiques.

Des collectivités territoriales de plus en plus contraintes financièrement

La baisse des importations précédemment exposée entraîne une baisse de l'octroi de mer qui se répercute sur les finances territoriales. Une baisse de 14,2 % est déjà observée sur l'octroi de mer en 2009. De plus, la suppression de la taxe professionnelle n'est pas de nature à rassurer les collectivités territoriales même si l'État annonce une compensation.

Le budget globalisé des 26 collectivités territoriales (24 Communes, 1 Département, 1 Région) représente la somme de 3,6 milliards d'euros en 2008 contre 2,9 en 2004. Les dépenses de fonctionnement représentent 62,5 % soit 2,2 milliards d'euros essentiellement portés par les frais de personnel pour les communes (73%). Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales s'élèvent pour leur part à 1,3 milliard d'euros en 2008 contre 1,5 milliard d'euros l'année précédente (*source : IEDOM*)

Selon l'IEDOM, la Région présente « *une situation financière saine en dépit de la réalisation d'un programme d'investissement important* ». Elle s'appuie sur l'agence de notation internationale Standard & Poor's qui a confirmé la note à long terme favorable de la collectivité locale à BBB+ et ce depuis 2003. Toutefois, elle avait ajouté en 2009 une perspective à « négative » en raison du programme d'endettement lié au Tram-Train, aujourd'hui annulé. Ses recettes s'élèvent à 550 millions d'euros, hors recours à l'emprunt soit une hausse de 5,5 % par rapport à 2007. Elles sont principalement constituées de dotation et subvention (51%) et du produit de la fiscalité (46%). Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent en baisse de 12,4 % en 2008 par rapport à 2007.

Les finances du **Département** font apparaître en 2008 un écart croissant entre les recettes réelles totales et les dépenses réelles totales de -48,3 millions d'euros en 2008 contre - 16,2 en 2007. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,1 % en 2008 pour s'établir à 1,1 million d'euros.

Les frais de personnel progressent de 7,3 % par rapport à 2007.

Les dépenses d'intervention dans le cadre des politiques publiques notamment sociales demeurent le principal poste de dépense soit 84 % des dépenses de fonctionnement et augmentent de 7,1 % en 2008. 53 % de ces dépenses correspondant aux compétences transférées récemment par l'État telles que :

- Le RMI⁴⁷, 334 millions d'euros,
- Le RMA⁴⁸, 12 millions d'euros,

⁴⁷ Revenu Minimum d'Insertion

⁴⁸ Revenu Minimum d'Activité

- Le RSO⁴⁹, 40 millions d'euros,
- L'APA⁵⁰, 103 millions d'euros.

Les recettes totales des **Communes** s'établissent à 1,426 milliard d'euros soit un montant proche de celui du Département en 2008. Elles progressent de 2,2 % par rapport à 2007 et de 18,5 millions par rapport à 2004. L'investissement représente en moyenne 30 % contre 25 % en 2004. Sur les 24 communes, 13 présentent une épargne nette positive en 2008 et en 2007. Le produit de l'octroi de mer s'élève, en 2008, à 250 millions d'euros et constitue en moyenne 25 % des recettes de fonctionnement.

Les collectivités territoriales et les EPCI se sentent de plus en plus exsangues financièrement. A la baisse de l'octroi de mer puis, peut-être à sa fin ainsi qu'à celle de la taxe professionnelle, s'ajoute le fait que la base fiscale est relativement faible à La Réunion dans un contexte de rattrapage et de croissance démographique dynamique. L'importance des dépenses de fonctionnement couvrant les dépenses de personnel pour les Communes et le coût des politiques sociales pour le Département réduisent d'autant leurs capacités d'investissement.

Des acteurs privés se sentant moins soutenus par l'action publique

Les acteurs économiques se sentent moins soutenus par l'action publique nationale qu'auparavant. Celle-ci est perçue comme difficile à anticiper et moins compensatrice des handicaps structurels.

Ainsi, bien que la LOPOM ait été promulguée en 2003, faisant déjà suite à la LOOM⁵¹ de l'année 2000, la LODEOM pose un nouveau cadre législatif en mai 2009. La déclinaison de cette loi en décrets et circulaires n'est pas achevée à l'heure actuelle, renchérisant la difficulté d'anticipation économique. Des décrets ont été publiés entre décembre 2009 et juin 2010 et certains articles restent encore sans décret : articles 21, 35.VII, 50 I, 50 VI, 50 VII et 50 IX. L'IEDOM⁵² écrit, en parlant des mécanismes de facilitation accordés aux entreprises tels que le plan de relance ou le protocole Novelli : « ... la signature des premiers décrets d'application de la LODEOM qui n'est intervenue que fin décembre, en a annulé le potentiel de relance sur l'année 2009⁵³ ». L'INSEE signale également : « Remise en cause, la défiscalisation par la Loi Girardin n'a pas encore trouvé de relais avec la LODEOM votée en mai 2009, dont les décrets d'application sont parus en décembre ».⁵⁴

De plus, l'issue opérationnelle des « Grenelle⁵⁵ » et des États Généraux pour l'outre-mer (EGOM) n'est pas encore perceptible pour tous et ceci malgré la mise en place du Conseil Interministériel pour l'Outre-mer (CIOM) et la publication en novembre 2009, d'une série de mesures destinées à favoriser la reprise.

A cela s'ajoutent les annonces gouvernementales portant sur la « chasse » aux « niches » fiscales qui ne peuvent qu'inquiéter le monde économique. Celui-ci a bénéficié des incitations à l'investissement productif depuis la loi de défiscalisation des investissements de 1986. La baisse du plafond de l'investissement de 10 % a été récemment confirmée.

De plus, le patronat de La Réunion se sent de moins en moins entendu. Il s'inquiète pour les programmations à venir et pour la mise en œuvre de certaines mesures nouvelles telles que les zones d'activité, les mesures compensatrices des surcoûts, l'aide au fret, etc.

⁴⁹ Revenu de Solidarité

⁵⁰ Allocation Personnalisée pour l'Autonomie

⁵¹ Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer

⁵² Institut d'émission d'outre-mer

⁵³ Rapport 2010 portant sur l'année 2009

⁵⁴ INSEE, Bilan économique 2009

⁵⁵ Grenelle 1 du 3 août 2009 et Grenelle 2, le 8 octobre 2009

Quelques éléments sectoriels peuvent enfin être signalés

Dans le secteur de l'énergie, une politique volontariste et jusque là stabilisée et partenariale, a permis d'amener la part des énergies renouvelables à 36,1 % de la production d'électricité en 2008. Toutefois, en 2008, la croissance de la production renouvelable n'a couvert que 9.5 % de la croissance de la production électrique totale. Le soutien apporté à l'installation de chauffe-eau solaire aurait surtout freiné l'augmentation de la demande d'électricité. Ainsi, le nombre d'installations annuelles passe de 5 000 en 1999 à environ 10 000 depuis 2006.

En outre que les entreprises et les ménages ont connu une amélioration, au moins partielle, de leurs conditions de déplacement avec l'ouverture de la route des Tamarins mi-2009 reliant Saint-Paul à l'Étang-Salé sur une deux-fois-deux-voies.

4.2.4. Les impacts sur la stratégie régionale intégrée

La crise renchérit les handicaps structurels de La Réunion

Pour rappel, à l'image des RUP⁵⁶, La Réunion se caractérise comme « *un territoire contraint, doté d'un relief et d'un climat difficiles. Son isolement résultant de l'étroitesse de son marché et du grand éloignement fragilise son développement.* »

Les enjeux formulés dans le diagnostic de 2007 ainsi que les grands axes de la stratégie régionale intégrée répondaient tant aux caractéristiques structurelles de La Réunion qu'aux tournants à entreprendre. La crise économique et financière mondiale vient augmenter la nécessité de réussir cette stratégie. Certaines questions doivent tout de même être soulevées.

Vers une fragilisation de la capacité d'investissement public et privé malgré des perspectives de développement ?

Dans un contexte marqué par une complexité accrue, un tarissement de financements et une difficulté d'anticipation, les acteurs publics et privés pourraient réduire leur projet d'investissement ou ne pas réussir à finaliser leurs plans de financement.

Pour les acteurs privés notamment locaux, la prise de risque s'accroît, les montages financiers se complexifient et deviennent de plus en plus onéreux.

Les acteurs publics seront tiraillés par « le devoir de faire » en raison du nécessaire rattrapage, de la croissance démographique et des besoins et la difficulté à mettre en œuvre tant sur le plan budgétaire que sur celui de l'ingénierie.

La « croissance verte » ouvrirait des perspectives selon plusieurs experts mais, pourra-t-elle se passer d'une incitation publique ?

Ainsi, selon le Boston Consulting Group⁵⁷, les lois du Grenelle, avec les dispositifs réglementaires et fiscaux prévus, offriraient un potentiel de croissance et d'emplois de la croissance verte qui pourrait représenter d'ici à 2012, 600 000 emplois en France dont 15 000 à La Réunion⁵⁸, et une activité économique de plus de 450 milliards d'euros. Les secteurs les plus concernés seraient les industries électriques, les énergies renouvelables, le génie civil pour la réalisation des infrastructures, l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

⁵⁶ Région ultra-périphérique

⁵⁷ Cité par l'INSEE, étude de 2009

⁵⁸ Nb : 2,5% des retombées pour 1% de la population compte tenu des potentialités de La Réunion (solaire, déchets verts, etc.)

Le SDAGE⁵⁹ de La Réunion approuvée en décembre 2009 fixe un objectif de bon état de 73 % des masses d'eau. Pour ce faire l'Office de l'eau pourra prélever six redevances nouvelles sur le principe « pollueur-payeur » et co-financer ainsi des actions.

Le discours de mandature du président de Région du 26 mars 2010 va également dans ce sens : « *La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables constituent bien sur des enjeux majeurs des prochaines décennies dans un contexte de croissance démographique et d'augmentation générale du niveau de vie et du mode de consommation.*

Sur ce dossier, nous ambitionnons de faire de La Réunion la première île solaire d'excellence en soutenant les initiatives des professionnels du photovoltaïque et en créant pour la première fois une aide financière incitative pour chaque particulier qui fera le choix d'une installation individuelle. Nous entendons renoncer à toute nouvelle expérimentation géothermique, contraire à la protection et à la mise en valeur de notre patrimoine naturel que sont le Volcan et la Plaine des Sables.

A l'inverse nous serons attentifs au meilleur aboutissement des autres projets d'énergies alternatif. »

Enfin, le classement récent des Hauts de l'île en patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO devrait stimuler les projets de protection et de valorisation de cette richesse naturelle, véritable atout de La Réunion. Il devrait permettre aux activités touristiques de prendre un nouvel élan.

La crise impose une capacité d'ajustement et d'adaptation au fil de l'eau du système de gestion des programmes européens à La Réunion

Dans un contexte de turbulences présentes et à venir assorti d'une approche libérale de l'intervention de l'État, les programmes européens font figure de « bouffées d'oxygène » par la fiabilité des engagements et la stabilité des mesures dont la durée de vie couvre au moins une programmation, soit sept années.

Toutefois la stabilité pourrait paraître antinomique avec l'adaptation et l'ajustement à un contexte en mutations rapides et peu prévisibles.

En fait, le double enjeu de « stabilité des appuis et adaptation au contexte » doit trouver sa résolution dans le mode opératoire retenu pour la gestion des programmes européens. Jusqu'à présent, le mode partenarial de gestion des programmes européens mis en place à La Réunion a fait preuve de réactivité et d'adaptation non seulement à l'évolution des règles européennes mais aussi au contexte (Cf. analyse détaillée partie 3.4).

Il convient d'observer comment cette double capacité d'adaptation, au contexte et aux règles communautaires, continue à être entretenue voire développer autant que de besoin.

Des points d'attention

Quelques points d'attention peuvent être présentés pour la bonne poursuite de la mise en œuvre de la stratégie régionale intégrée.

■ Comment le partenariat local peut-il amplifier les impacts des actions favorisant l'inclusion sociale dans un contexte de hausse de la précarité sociale ?

Comme vu précédemment, le contexte social se dégrade et pourrait continuer à se détériorer à l'horizon 2013. Les besoins auxquels répondaient les programmes européens, et notamment le FSE en ce qui concerne les dynamiques de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la formation professionnelle ont donc été accrus. Jusqu'à présent La Réunion a su maintenir sa qualité de cohésion sociale mais celle-ci reste fragile. Il reste donc nécessaire de veiller à la mise en œuvre des actions prévues dans ce sens et d'en suivre leurs impacts.

⁵⁹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Usées

■ **Quelle intervention prioritaire du partenariat État-Région-Département sur les mesures structurantes en cas de difficultés de réalisation ?**

Un accompagnement et un suivi rapproché mobilisant avec plus d'acuité les services État-Région-Département pourraient être nécessaires pour augmenter la probabilité de réalisation de certaines mesures dans les délais prévus. Ainsi, certains dossiers répondant à des enjeux forts ou à des urgences et rencontrant des difficultés particulières de mise en œuvre, pourraient bénéficier d'un suivi rapproché par le CLS. Il serait également intéressant que les bénéficiaires potentiels ou leurs représentants soient informés des efforts spécifiques menés et des démarches entreprises

■ **Quelle place pour l'innovation ?**

Plus de 1 400 personnes travaillent dans la recherche et développement en 2009⁶⁰. La recherche privée gagnerait à être soutenue dans le cadre de l'action publique pour répondre à des besoins d'un tissu économique composé de petites entreprises essentiellement.

L'objectif ambitieux de faire de La Réunion la plate-forme européenne technologique dans l'Océan indien trouve son écho dans le projet actuel de Stratégie Régionale d'Innovation. L'enjeu d'intégration de ce document stratégique dans les programmes opérationnels européens de La Réunion est important tant du point de vue de la cohérence externe de la stratégie régionale intégrée que du point de vue de la réalisation de celui-ci. Une évolution des programmes opérationnels européens allant dans ce sens faciliterait voire contribuerait à garantir la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation.

Cette participation à la mise en œuvre devrait se faire « naturellement ». En effet, une forte cohérence s'observe sur le plan des orientations des deux stratégies régionales comme cela est exposé, dans sa version du 12 août 2010, non encore définitive. La stratégie régionale d'innovation présente dans son introduction, l'origine et le contexte de la démarche.

« L'État, la Région et le Département de La Réunion se sont engagés, en partenariat, dans les orientations stratégiques déclinées dans les programmes européens 2007-2013 au sein d'une stratégie intégrée pluri-fonds. La recherche-innovation est un thème qui y est affirmé.⁶¹

La stratégie régionale d'innovation permet de décliner ces orientations et prend en considération, en outre, le contexte suivant :

- *Faire de l'Europe l'Économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale (Conseil européen de Lisbonne, mars 2005);*
- *Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leur propre besoin (Conseil européen de Göteborg, 2001);*
- *Contribuer à limiter nos émissions de CO2 sans compromettre notre développement (Sommet de Copenhague 2009). »*

Par ailleurs, la démarche d'élaboration de la stratégie régionale d'innovation a été proche de celle de la stratégie régionale intégrée (pluri-fonds) puisqu'elle a également démarré par une mise à plat des documents stratégiques institutionnels locaux, privés et publics. Elle se démarque logiquement par une plus grande présence du secteur privé et par un spectre plus large des participants qui se comptent au nombre de 150.

Ainsi, les Domaines d'Activité Stratégique (DAS) cités ci-après sont également en forte cohérence avec la stratégie régionale intégrée :

- L'Agro-nutrition en milieu tropical,

⁶⁰ Source : INSEE

⁶¹ Souligné par nous

- La Pêche,
- La Santé,
- La Technologie de l'Information et de la Communication,
- L'Énergie-Environnement,
- Le Tourisme durable,
- L'Ingénierie-Formation,
- Les Services à la personne.

A noter, qu'à quelques variantes près, ces DAS se retrouvent dans d'autres documents stratégique ou réglementaire : PR2D, LODEOM, GERRI, Réunion Ile Verte, ...

De plus, dans le chapitre exposant les huit orientations stratégiques (2-3), il est précisé : « *Huit orientations stratégiques phares se sont dégagées de cette analyse pour répondre aux trois grandes objectifs d'amélioration de la compétitivité réunionnaise que sont la compétitivité humaine, la compétitivité économique et la compétitivité territoriale. La recherche de l'atteinte de ces trois objectifs et des orientations stratégiques associés doit être engagée en parallèle* ».

Une correspondance peut être établie entre les huit orientations stratégiques de la stratégie régionale d'innovation et les programmes opérationnels européens.

Tableau 16 - Correspondances possibles entre les orientations stratégiques de l'innovation et les PO

Orientations stratégiques de l'innovation	PO concernés
A Élever le niveau de qualification en correspondances avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des DAS	FSE
B Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme	FSE
C Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils	POE
D Mettre les entreprises en situation d'innover	POE
E Créer les conditions de réalisation des projets (en amont)	POE
F Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire	FEDER FEADER
G Doter La Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation	FEDER POCT
H Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité	FEDER POCT

Source : *Stratégie régionale de l'innovation, document provisoire*

■ Quelle définition de l'ouverture régionale ?

Les critères prioritaires de l'ouverture régionale semblent se modifier dans la stratégie de la Région suite au changement de majorité politique. Il importe de redéfinir ou définir les critères qui prévalent pour la suite de l'exécution des programmes européens :

- la proximité géographique (approche de l'ancienne majorité régionale),
- la proximité administrative (Europe),
- la croissance économique des pays de la zone Océan indien (au sens large), qui semble être l'option de la Région actuellement ?

Les nouvelles orientations semblent tourner les espoirs d'ouverture de La Réunion vers la Chine, L'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde sans occulter les îles voisines et notamment l'île Maurice.

Le choix de se tourner vers des pays à forte croissance économique, développés ou émergents, corrobore avec une recherche de partenaires parmi des pays plus stables que les pays voisins comme Madagascar ou la République Islamique des Comores caractérisés par une instabilité politique et ministérielle. Ainsi, les derniers épisodes politiques de Madagascar et des Comores confirment l'instabilité structurelle de ces pays ce qui ne peut que rendre difficiles des relations de coopération autres que ponctuelles.

Toutefois, en juin 2009, le COMESA et ses 19 membres ont conçu l'« union douanière » du COMESA qui instaurera une zone de libre-échange permettant la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. L'idée d'une union monétaire à l'horizon 2025 est envisagée

Il n'y a pas de changement majeur à noter du côté de :

- L'IOR-ARC⁶² qui réunit 18 pays dont l'objectif, à moyen terme, serait de construire un ensemble régional regroupant les pays riverains de l'Océan indien en vue de développer des relations commerciales et industrielles ;
- La SADC⁶³ qui vise la promotion du développement économique de l'Afrique australe et comporte 15 membres ;
- La COI⁶⁴ dans laquelle siège La Réunion en tant que telle depuis 1986 aux côtés des quatre Etats souverains. Elle regroupe les îles du sud-ouest de l'Océan indien

En tout état de causes, ces changements d'approche de l'ouverture régionale ne devraient pas, en tant que tels, exercer d'impact fort sur le dimensionnement du port et des deux aéroports. Les actions en faveur du tourisme, de la mobilité et de la coopération territoriale qui se retrouvent dans le FEDER, FEADER, FSE et POCT devraient en être plus affectées mais les possibilités d'ajustement sont réelles sauf pour la Chine. La recherche d'une nouvelle complémentarité entre les deux aéroports ainsi que la nécessité de changer la gouvernance de l'aéroport avec la création d'une société à statut spécifique influenceront plus les priorités et les capacités de portage des « grands projets » dans ces domaines.

■ La préparation du prochain SAR

Le projet de SAR revu par la nouvelle majorité régionale ne sera connu qu'en fin d'année 2010.

Il sera alors nécessaire de veiller à ce que les projets initialement prévus ou pressentis dans les programmes opérationnels européens soient en cohérence avec ce document de portée réglementaire.

4.3. État avancement à mi-2010 de la stratégie régionale plurifonds

Rappel méthodologique :

Cette partie analyse l'état d'avancement de la programmation et les premiers résultats de la stratégie régionale plurifonds de manière transversale, à travers la revue de :

L'état d'avancement de la programmation de l'ensemble des 5 programmes européens au 30 juin 2010 et à fin octobre 2010;

⁶² Marché commun d'Afrique du Sud et de l'Est

⁶³ Southern Africa Development Community

⁶⁴ Commission de l'Océan indien

Les principales réalisations physiques et les premiers résultats ;

L'atteinte possible des objectifs de la stratégie régionale plurifonds et les éventuels impacts macro-économiques à mi-parcours.

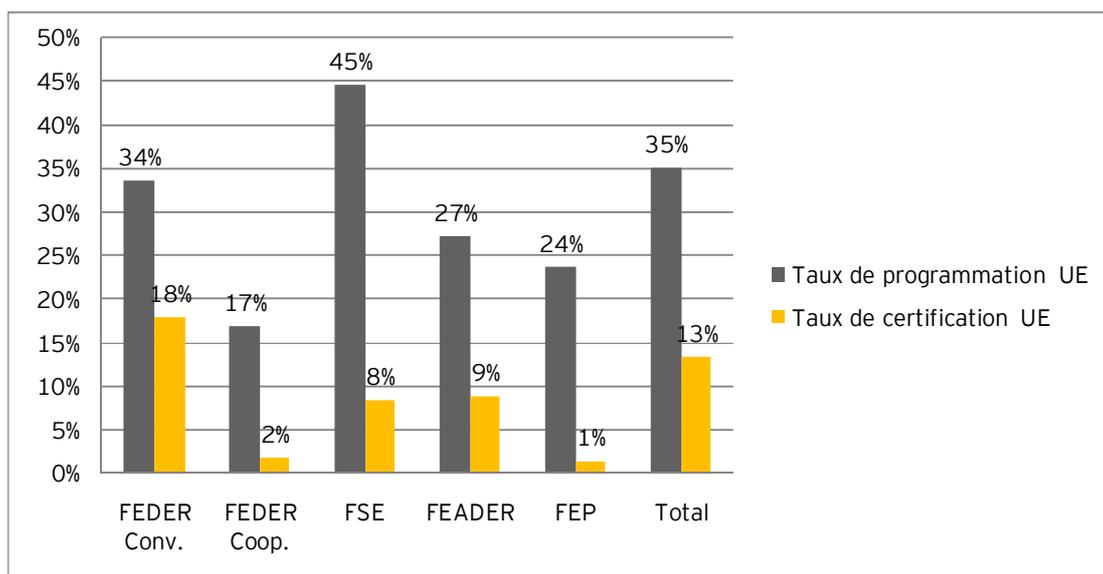
Cette partie est complétée pour chaque PO (cf. partie spécifique) par une analyse des points spécifiques de l'état d'avancement des réalisations et résultats.

4.3.1. État d'avancement

Taux d'avancement financier présenté par programme européen

Le taux de programmation de l'ensemble des programmes européens s'élève à 35% au 30 juin 2010 (670 millions d'euros), avec une programmation très en avance pour le PO FSE (45%) et a contrario, un PO FEDER Coopération en retrait à mi-parcours (17%). Le niveau de certification global atteint quant à lui 13%.

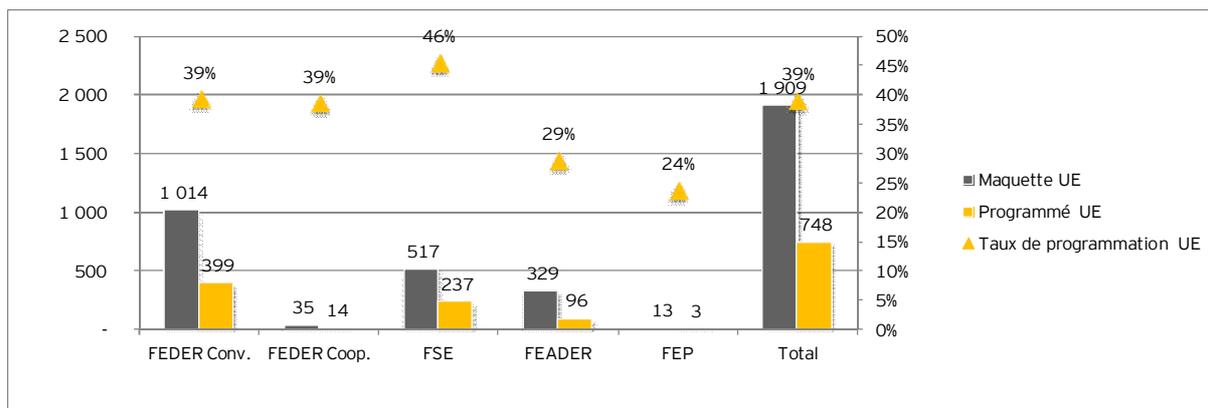
Figure 3 - Taux de programmation et de certification par programme au 30 juin 2010



Source : Ernst & Young, Données AGILE au 30 juin 2010

Le rythme de programmation des derniers mois a permis d'augmenter le taux de programmation de 4 points : il atteint à fin octobre 2010 sur l'ensemble des fonds européens 39% de programmation, soit un montant total de fonds européens programmé de 748 millions d'euros. Le plus faible niveau de programmation constaté sur le programme opérationnel FEDER Coopération à fin juin 2010 a été rattrapé : il s'élève à 39% à fin octobre. En revanche, la programmation du FEP (24%) n'a pas évolué depuis fin juin 2010. Le rythme de consommation des programmes opérationnels FSE et FEDER Convergence reste soutenu avec une programmation UE atteignant respectivement 46% et 39% à fin octobre.

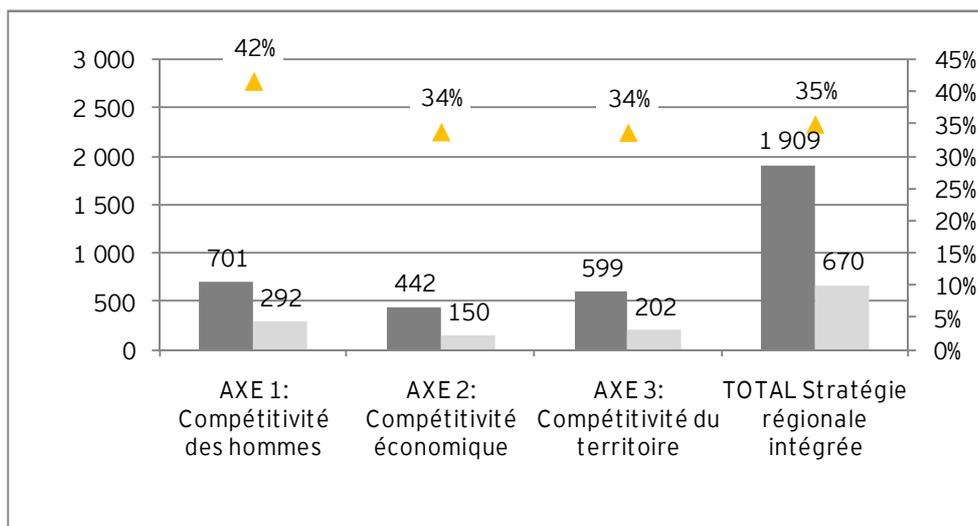
Figure 4 - Taux de programmation et de certification par programme à fin octobre 2010



Taux d'avancement de la programmation présenté par axe stratégique et par objectif de la stratégie régionale intégrée (à partir des données au 30 juin 2010)

À mi-parcours, 670 millions de 1 909 millions d'euros ont été programmés au titre de la stratégie régionale intégrée. La lecture du taux de programmation par axe de développement durable de la stratégie régionale plurifonds permet de noter une certaine homogénéité du niveau d'avancement des axes, l'axe 1 étant le plus en avance avec 42% de taux de programmation, soit 8 points supérieurs aux deux autres axes (34%) :

Figure 5 - Maquette, niveau et taux de programmation UE par axe



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Pour rappel, les trois axes de développement durable de la stratégie régionale plurifonds sont déclinés en 15 objectifs, avec une prédominance des objectifs 221 « Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels » (422 M€) et 122 « Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique » (340 M€) qui pèsent près de 40% de la stratégie :

Tableau 17 - Maquette UE des objectifs de la stratégie

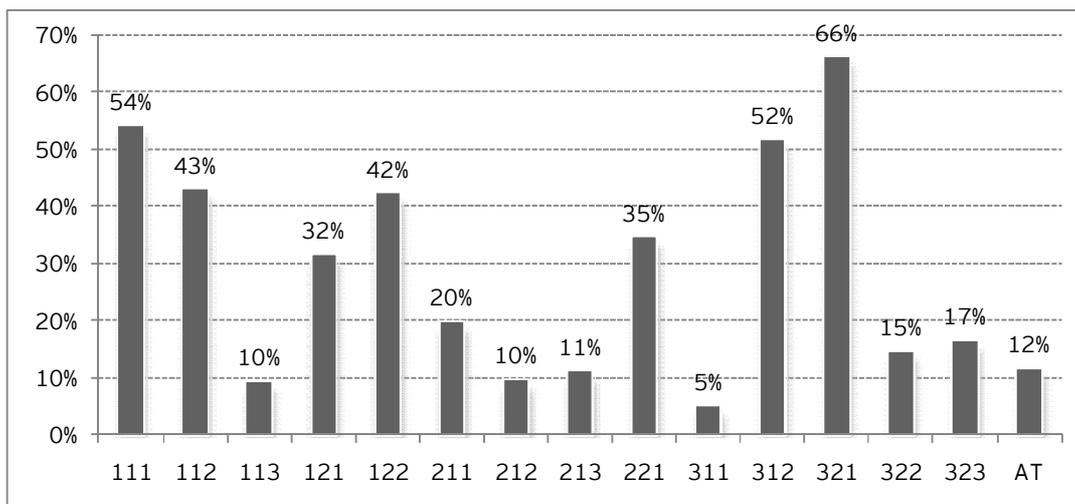
Axe	N° de l'objectif	Intitulé des objectifs de la stratégie	Maquette UE (M€)
Axe 1 « compétitivité des hommes »	111	Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes	117,45

Axe	N° de l'objectif	Intitulé des objectifs de la stratégie	Maquette UE (M€)
Axe 1 « compétitivité des hommes »	112	Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays	86,06
Axe 1 « compétitivité des hommes »	113	Appliquer une stratégie d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines	10,73
Axe 1 « compétitivité des hommes »	121	Favoriser l'inclusion économique et sociale	145,89
Axe 1 « compétitivité des hommes »	122	Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique	340,41
Axe 2 « compétitivité économique »	211	Développer les secteurs stratégiques	95,83
Axe 2 « compétitivité économique »	212	Mettre les infrastructures d'échange au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien	77,19
Axe 2 « compétitivité économique »	213	Ouvrir les entreprises à l'international	3,00
Axe 2 « compétitivité économique »	221	Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels	422,57
Axe 3 « compétitivité du territoire »	311	Structurer et moderniser l'armature urbaine	132,60
Axe 3 « compétitivité du territoire »	312	Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement	167,49
Axe 3 « compétitivité du territoire »	321	Compléter et sécuriser le réseau routier	124,00
Axe 3 « compétitivité du territoire »	322	Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement	126,87
Axe 3 « compétitivité du territoire »	323	Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers	48,01
Assistance technique	AT	Assistance technique	10,95

Source : États Excel tenus par l'AGILE

Le taux de programmation des objectifs est très hétérogène d'un objectif à l'autre, avec un objectif 321 « Compléter et sécuriser le réseau routier » principalement porté par la réalisation de la Route des Tamarins, qui atteint 66% de programmation contre 5% pour l'objectif 311 « Structurer et moderniser l'armature urbaine » :

Figure 6 - Maquette UE par objectif de la stratégie régionale plurifonds



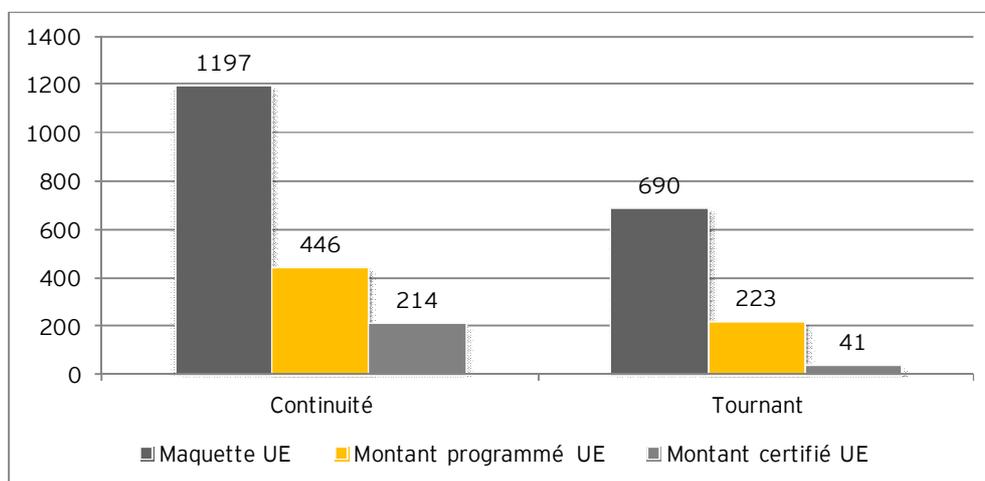
Source : Ernst & Young, données AGILE

Taux d'avancement de la programmation présenté selon l'approche « tournant - continuité »

A mi-parcours, le pari de la stratégie régionale intégrée est réussi :

- La programmation UE des mesures en « tournant » pèse 33% (223 M€) du montant total de la programmation UE (669 M€). Le taux de programmation est donc en ligne avec l'enveloppe financière des mesures en "tournant" qui représentent 36% (690 M€) de l'enveloppe totale.

Figure 7 - Mesures en « continuité » et mesures en « tournant » (M€)⁶⁵

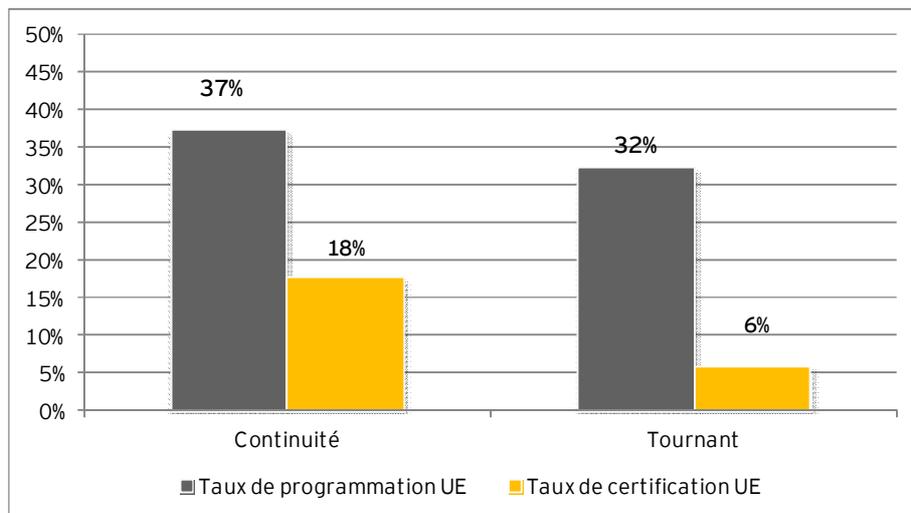


Source : Données AGILE au 30 juin 2010

- La programmation UE des mesures répondant à l'approche en « tournant » s'élève à 32% (223 M€) : il est légèrement en retrait du taux de programmation des mesures s'inscrivant dans une logique de « continuité » qui s'élève quant à lui à 37%. Les taux de certification sont plus hétérogènes, avec un niveau de certification de 6% pour les mesures en « tournant », soit inférieur à 12 points du taux de certification des mesures en « continuité » :

⁶⁵ Cette figure ne comprend pas les 11 millions d'euros alloués à l'assistance technique et les 10 millions d'euros supplémentaires programmés sur le FEADER dans le cadre du bilan de santé de la PAC.

Figure 8 - Taux de programmation et de certification des mesures en « continuité » et en « tournant »



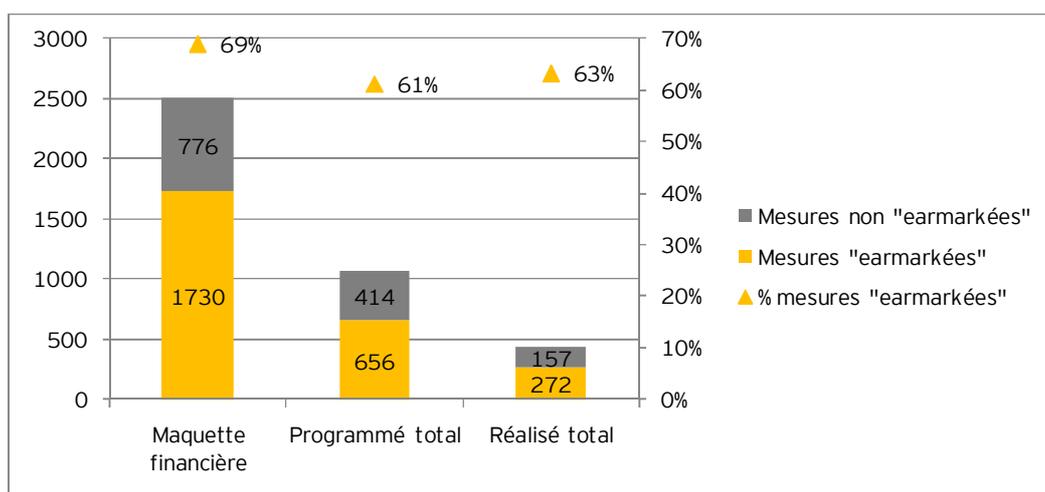
Source : Données AGILE au 30 juin 2010

Taux d'avancement de la programmation présenté selon l'approche "earmarking"

La maquette financière de la stratégie régionale qui prévoit 69% de dépenses « earmarkées », soit 1 730 M€⁶⁶, s'avère plus ambitieuse que les exigences européennes qui ont établi en 2005, par décision du Conseil européen, que les régions en objectif « Convergence » étaient tenues, pour la période 2007-2017, à certifier 60% de dépenses répondant aux objectifs de la stratégie de Lisbonne.

A mi-parcours, le taux de programmation des mesures « earmarkées » s'élève à 61% (656 M€), ce qui semble en bonne voie de respect de la réglementation communautaire (in fine, seul le réalisé entre dans le calcul du respect du earmarking⁶⁷):

Figure 9 - Maquette et programmation des mesures "earmarkées"



Source : Données AGILE au 30 juin 2010

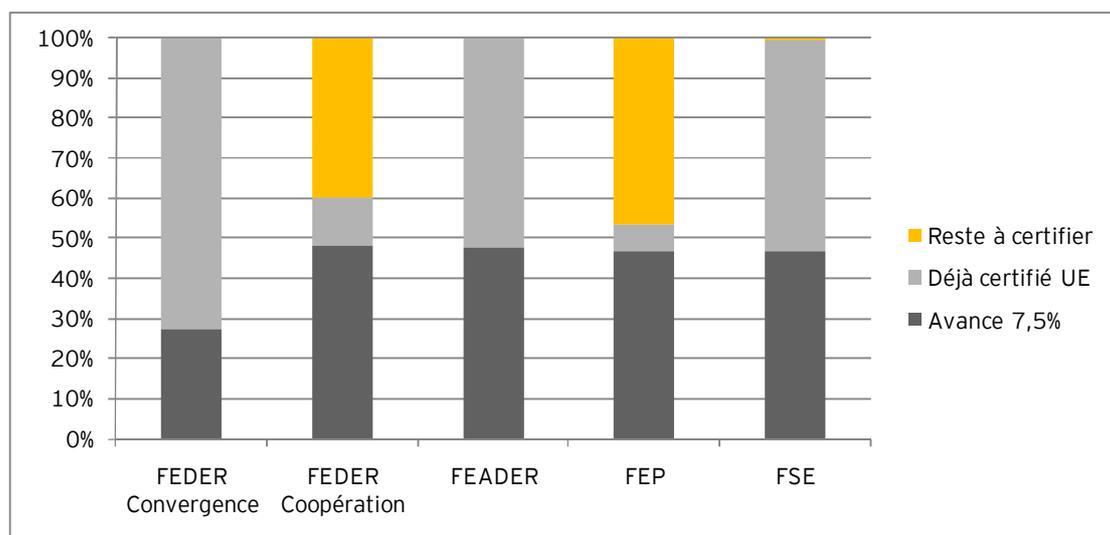
⁶⁶ Montant calculé à partir des maquette UE des PO FEDER Convergence et PO FSE uniquement.

⁶⁷ conformément à l'article 9 du RÈGLEMENT (CE) No 1083/2006 DU CONSEIL du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999)

4.3.2. Perspective pour la suite de la programmation

Les risques de dégageant d'office sont précisés dans chaque rapport par programme européen. L'évaluation confirme que **le risque de dégageant d'office est nul à fin 2010 pour trois des cinq programmes** que constituent la stratégie régionale intégrée : PO FEDER Convergence, FSE et FEADER. Pour le FEP et le PO FEDER Coopération, les analyses sur le risque de dégageant d'office sont détaillées dans la partie 4 des rapports.

Figure 10 - Situation du dégageant d'office pour les cinq programmes européens



Source : Données de certification des services instructeurs - AGILE au 30 juin 2010

4.3.3. Conclusion : contribution des programmes européens à la stratégie régionale

Le tableau de synthèse présenté ci-dessous précise, pour chacun des objectifs de la stratégie, la contribution des programmes européens en termes de programmation financière et de nombre de mesures alimentant la stratégie (221 mesures au total) :

Tableau 18 - Contribution des programmes européens à la stratégie régionale intégrée

N°	Intitulé objectifs	Pos contribuant à la stratégie régionale intégrée	Maquette UE (M€)	Prog. UE (M€)	% de prog.	Nombre de mesures
111	Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes	FEDER Convergence	24,4	10,8	44%	3
		FEDER Coopération	0,2		0%	1
		FSE	92,9	52,8	57%	9
sous-total objectif 111			117,4	63,7	54%	13
112	Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays	FEDER Coopération	2,2	0,9	42%	1
		FSE	83,8	36,1	43%	8
sous-total objectif 112			86,1	37,1	43%	9
113	Appliquer une stratégie	FEDER Coopération	4,1		0%	1

Évaluation à mi-parcours de stratégie régionale intégrée et du PO FEDER Convergence 2007-2013 à La Réunion
- Rapport final

N°	Intitulé objectifs	Pos contribuant à la stratégie régionale intégrée	Maquette UE (M€)	Prog. UE (M€)	% de prog.	Nombre de mesures
	d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines	FSE	6,6	1,0	16%	4
sous-total objectif 113			10,7	1,0	10%	5
121	Favoriser l'inclusion économique et sociale	FEDER Convergence	30,5	11,5	38%	4
		FEDER Coopération	3,2	1,2	37%	3
		FSE	112,2	33,5	30%	15
sous-total objectif 121			145,9	46,2	32%	22
122	Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique	FEADER	0,7	0,1	18%	1
		FEDER Convergence	118,8	37,5	32%	6
		FSE	220,9	106,7	48%	9
sous-total objectif 122			340,4	144,3	42%	16
AXE 1: Compétitivité des hommes			700,5	292,2	42%	65
211	Développer les secteurs stratégiques	FEDER Convergence	71,9	13,7	19%	14
		FEDER Coopération	12,3	2,8	23%	8
		FEP	11,7	2,7	23%	10
sous-total objectif 211			95,8	19,2	20%	32
212	Mettre les infrastructures d'échange au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien	FEDER Convergence	71,2	7,3	10%	6
		FEDER Coopération	5,0		0%	1
		FEP	1,0	0,3	34%	1
sous-total objectif 212			77,2	7,6	10%	8
213	Ouvrir les entreprises à l'international	FEDER Coopération	3,0	0,3	11%	3
sous-total objectif 213			3,0	0,3	11%	3
221	Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels	FEADER	236,8	71,9	30%	32
		FEDER Convergence	184,2	74,7	41%	8
		FEDER Coopération	1,6		0%	1
sous-total objectif 221			422,6	146,6	35%	41
AXE 2: Compétitivité économique			442,2	149,7	34%	55
311	Structurer et moderniser l'armature urbaine	FEDER Convergence	132,5	6,9	5%	7
		FEDER Coopération	0,1		0%	1
sous-total objectif 311			132,6	6,9	5%	8
312	Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement	FEDER Convergence	164,5	85,9	52%	13
		FEDER Coopération	3,0	0,7	25%	2
sous-total objectif 312			167,5	86,7	52%	15
321	Compléter et sécuriser le réseau routier	FEDER Convergence	124,0	82,2	66%	4
sous-total objectif 321			124,0	82,2	66%	4
322	Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement	FEADER	53,3	9,9	19%	15
		FEDER Convergence	73,6	8,8	12%	3
sous-total objectif 322			126,9	18,7	15%	18

N°	Intitulé objectifs	Pos contribuant à la stratégie régionale intégrée	Maquette UE (M€)	Prog. UE (M€)	% de prog.	Nombre de mesures
323	Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers	FEADER	37,5	7,5	20%	18
		FEDER Convergence	10,5	0,5	4%	1
sous-total objectif 323			48,0	8,0	17%	19
AXE 3: Compétitivité du territoire			599,0	202,4	34%	64
AT	Assistance technique	FEADER	1,1	0,1	12%	4
		FEDER Convergence	8,2	1,1	13%	1
		FEDER Coopération	0,8	0,0	3%	1
		FEP	0,3	-	0%	1
		FSE	0,4	0,1	17%	1
sous-total objectif AT			10,9	1,3	12%	8
TOTAL Stratégie régionale intégrée			1 909,0	669,7	35%	221

Les analyses sur la contribution des programmes européens à la stratégie régionale intégrée sont complétées pour chaque programme (cf. partie spécifique) par une revue des réalisations financières et physiques du programme analysé et une analyse de leur valeur ajoutée pour répondre aux objectifs de la stratégie.

4.4. La mise en œuvre de la stratégie régionale plurifonds

Rappel méthodologique :

- Cette partie analyse le système de gestion et de suivi plurifonds mis en place à La Réunion, à travers la revue de :
 - l'efficacité de l'organisation générale mise en place,
 - l'animation transversale (information, publicité et communication) des programmes,
 - la qualité et l'efficacité de la gestion et du pilotage stratégique et opérationnel (instruction, programmation, circuit financier) des programmes,
 - la fiabilité et l'efficacité du système de suivi-évaluation.
- Cette partie est complétée pour chaque programme (cf. partie spécifique) par une analyse des points spécifiques de leur mise en œuvre.

4.4.1. L'efficacité de l'organisation générale mise en place pour l'ensemble des programmes européens

Un système de gestion et de pilotage unique en écho à une stratégie unique

La mise en œuvre des programmes européens s'effectue dans le cadre de la stratégie régionale intégrée plurifonds dont la pertinence a été interrogée ci-dessus. Le système de définition et de mise en œuvre de ces programmes, lui aussi intégré, soutient le déploiement de cette stratégie :

- Un partenariat étroit entre l'État, la Région et le Département constitue le fondement du système de gestion de la programmation.
- La gouvernance des programmes et en particulier la programmation sont conduites par un Comité National de suivi (CNS) et un Comité local de suivi (CLS), instances uniques plurifonds co-présidées par les membres du partenariat.

Tableau 19 - Composition des comités

	Comité local de suivi (CLS)	Comité national de suivi (CNS)
Composition	Représentants de l'État (SGAR), du Conseil Général (Directeur Général des Services) et Régional (Directeur Général des Services)	Représentants de la Commission Européenne, des administrations centrales, du Préfet, du Président du Conseil Régional, du Président du Conseil Général et des socioprofessionnels locaux
Rôle	Instance en charge de la programmation de l'affectation des aides européennes.	Instance en charge du suivi continu des programmes européens. Le CNS peut décider des adaptations rendues nécessaires à la bonne exécution des programmes et évalue les actions engagées.
Rythme des réunions	Mensuel	Annuel (complété par des consultations écrites)

Source : AGILE

- Le suivi et le pilotage opérationnel des programmes est le fait d'une structure unique, association sans personnalité morale : l'AGILE, composée d'agents de la Préfecture, de la Région et du Département, créée il y a 20 ans.
- Les responsabilités d'instruction, de suivi et de contrôle des projets sont réparties entre les membres du partenariat.

Le tableau ci-après synthétise cette organisation originale.

Tableau 20 - Le schéma d'organisation par programme à La Réunion

	FEDER Convergence	FSE Convergence	FEDER Coopération	Volet Régional du PO National FEP	FEADER
Autorité de Gestion	M. le Préfet de La Réunion		M. le Président du Conseil Régional	M. le Préfet de La Réunion par délégation du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture	M. le Préfet de La Réunion
Monitoring des programmes	Cellule Europe AGILE (Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne) expression du partenariat local État-Région-Département				Cellule Europe AGILE et les Groupes d'Actions Locaux (GAL) pour l'axe 4 LEADER
Comité de programmation	Comité Local de Suivi (CLS) co-présidé par les représentants de l'État, du Conseil Régional du Conseil Général				CLS et GAL
Services instructeurs	Services du partenariat local État - Région - Département				Services du partenariat local État - Région - Département et GAL
Logiciel de gestion des dossiers	PRESAGE				OSIRIS
Autorité de certification	Préfecture de La Réunion - Service du Secrétariat Général Aux Affaires Régionales (SGAR)		la Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur le Directeur Régional	Agence de Services et de Paiement (ASP)	
Organisme Payeur	Trésorier Payeur de Région avec débit sur compte de tiers		la Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur le Directeur Régional	Agence de Services et de Paiement (ASP)	
Autorité d'audit	Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles portants sur les opérations cofinancées par les Fonds structurels européens (CICC-Fonds Structurels)				
Suivi des programmes	Le comité national de suivi des fonds européens à La Réunion, co présidé par le Préfet de région, le Président du Conseil Régional et la Présidente du Conseil Général			Le comité national de suivi du PO FEP présidé par le Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture ou	Le comité national de suivi des fonds européens à La Réunion, co présidé par le Préfet de région, le Président du Conseil Régional

	FEDER Convergence	FSE Convergence	FEDER Coopération	Volet Régional du PO National FEP	FEADER
				son représentant	et la Présidente du Conseil Général
Évaluation	Plan Régional d'Évaluation et Comité Régional d'Évaluation plurifonds coprésidé par le Préfet ou son représentant, le Président du Conseil Régional ou son représentant, la Présidente du Conseil Général ou son représentant, et composé de représentants des membres locaux de plein droit du Comité National de Suivi des Programmes Européens, de représentants des services instructeurs de l'État, de la Région, et du Département, le cas échéant, d'un représentant de l'INSEE, de personnes qualifiées en matière d'évaluation en tant que de besoin.				
Système de contrôle	Préfecture de La Réunion - Service du Secrétariat Général Aux Affaires Régionales (SGAR)		Cellule Contrôle du Conseil Régional	Préfecture de La Réunion - Service du Secrétariat Général Aux Affaires Régionales (SGAR)	Agence de Services et de Paiement (ASP)

Source : Annexe 4 du guide des procédures

Une gouvernance à trois niveaux, qui assure un rythme et une qualité de programmation

La Réunion se distingue des autres régions par un **triple niveau d'instances de pilotage et de programmation** des fonds dont la clé de voûte est un partenariat étroit et solidaire État / Région / Département.

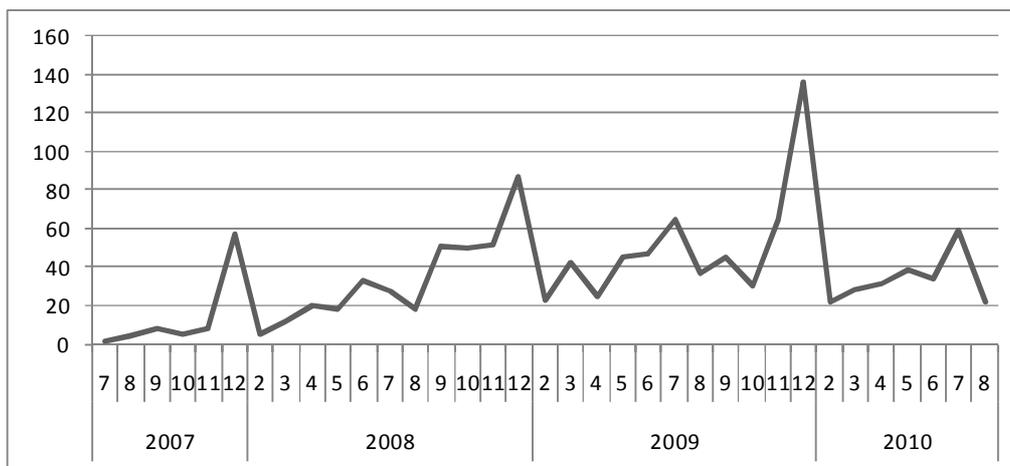
Coprésidé par le triptyque État / Région / Département, le **Comité National de Suivi (CNS)** associe des membres de plein droit (CESR, CCEE, Association des Maires, chambres consulaires, Comité des pêches) et des membres consultatifs associés (représentants Commission européenne et administrations centrales, Délégation droits des femmes). Il a pour rôle, outre l'examen et l'approbation des programmes au démarrage, de suivre et d'évaluer les progrès réalisés tout au long de la programmation et de proposer le cas échéant des révisions de certains objectifs.

Le **CLS** est l'instance de mise en œuvre opérationnelle des programmes. Il est co-présidé par les représentants de l'État, du Conseil régional et du Conseil général et associe les services gestionnaires et instructeurs ainsi que le TPG. Il se réunit mensuellement, analyse chaque proposition de projets, valide leur pertinence et la complétude du dossier d'instruction et entérine le cas échéant la décision de programmation. Il a également une fonction de suivi de la programmation : il propose toutes adaptations nécessaires à la bonne exécution des programmes.

La fréquence régulière et intense de réunions de cette instance permet, par un suivi rapproché de la programmation, de favoriser et de **maintenir la pression sur la programmation** :

- En rythme : le CLS se réunit une fois par mois pour les comités de programmation assurant une programmation en continu des opérations sur l'ensemble des fonds. L'analyse mensuelle proposée ci-dessous fait apparaître un pic de programmation au mois de décembre de chaque année (Cf. figure ci-dessous).
- En qualité : chaque dossier fait l'objet d'une présentation en CLS et d'une analyse des décisionnaires. Les acteurs ont donc une connaissance fine de chaque dossier. Un système de **notes au dossier** rédigées en amont par l'AGILE et éventuellement renvoyée au service instructeur pour correction, guide le CLS dans sa décision. Un sentiment de lourdeur dans le système des notes au dossier a néanmoins été relaté par certains services instructeurs.

Figure 11 - Rythme de programmation des opérations en CLS sur l'ensemble des fonds



Source : Liste des opérations programmées pour l'ensemble des fonds fournies par l'AGILE

Le **CLS restreint** est composé de quatre personnes: les trois représentants du partenariat, le DGS du Conseil régional, le SGAR et le DGS du Conseil général, et le directeur de l'AGILE. Il n'est pas mentionné dans les documents de gestion des programmes. Il se réunit de façon régulière quand l'actualité l'exige. Il définit par exemple les positions à prendre vis-à-vis de Paris ou de Bruxelles. En provoquant la discussion à trois, le CLS restreint permet de « dépassionner » ou « dépolitiser » les dossiers.

Notons que des comités techniques entre cofinanceurs peuvent se tenir en amont des CLS sur des grands projets afin de décider de la répartition du financement.

Un partenariat solidaire, seul interlocuteur de la Commission européenne

Ces instances ont essentiellement pour originalité d'être dirigées par un partenariat à trois têtes. En échangeant très régulièrement, les membres de ce partenariat :

- s'assurent de la cohérence de leurs points de vue sur le plan stratégique. Cela a été notamment le cas au cours de la préparation de la programmation actuelle et c'est le cas actuellement : le CLS restreint se réunit à intervalles très réguliers pour coordonner les travaux de la révision à mi-parcours, échanger sur les options possibles et in fine les proposer pour décision au CNS et à la Commission européenne après décision des instances concernées dans leur institution respective;
- décident de façon très précise du cadre d'intervention des mesures et dirigent leur programmation (dans le cadre du CLS) ;
- entérinent des décisions d'organisation et de gestion opérationnelle des programmes et notamment de la répartition des tâches entre leurs administrations respectives ;

Ce partenariat de nature stratégique et opérationnel se veut également solidaire et joue le jeu de l'unicité et de la cohésion vis-à-vis de l'extérieur : une seule voix s'exprime auprès des instances nationales et communautaires. Cette cohérence de discours vis-à-vis de l'extérieur a été saluée très positivement par tous.

En outre, son mode de fonctionnement et sa composition facilitent la prise de décision : le consensus est souvent de mise et le système a jusque là survécu aux individus.

L'AGILE : une cellule de gestion atypique, neutre, unique et efficace

L'Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne (AGILE) a été créée le 22 octobre 1990.

Elle a pour objectif principal « d'animer, d'impulser, de coordonner, de faciliter et de suivre la préparation, la mise en œuvre et la clôture des programmes européens à La Réunion, dans un souci de qualité, d'efficacité, de

transparence et de coordination de l'action des services impliqués sur la base d'un partenariat actif entre l'État, le Conseil régional et le Conseil général ⁶⁸» et ce, via deux types de mission :

- le secrétariat des programmes,
- l'animation générale de ces programmes qui comprend la mobilisation des partenaires, la communication, la formation et l'appui technique à la mise en œuvre des programmes communautaires, la diffusion et la vulgarisation, leur suivi et évaluation, la coordination de leurs contrôles.

Depuis 20 ans, l'AGILE conduit ces missions. Elle est reconnue comme une structure atypique et unique dans la gestion des fonds européens, qui a fait ses preuves.

L'AGILE assure un **appui technique aux décisions partenariales** du CLS et est ainsi garante d'une concertation optimale entre les partenaires :

- Elle assure une coordination entre les partenaires et **entre les différents services gestionnaires**. Ces derniers reconnaissent la qualité de ses services ;
- Elle met également en adéquation les circuits de gestion et les systèmes informatiques. Elle est ainsi responsable du paramétrage de l'outil de suivi commun à l'ensemble des programmes (hors FEADER), **Présage**, et doit en contrôler la correcte alimentation par les services instructeurs. L'évaluation mentionne à ce titre quelques faiblesses dans le renseignement de Présage dues à un paramétrage tardif (Cf. ci-après).
- Elle réalise le pilotage financier des programmes et intègre depuis 2009 l'évaluation des programmes avec le recrutement d'un chargé de mission et la mise en place du plan pluriannuel d'évaluation (cf. partie suivante).
- Elle coordonne l'exercice d'exécution prospective et de révision à mi-parcours : la démarche adoptée par le partenariat et soutenue par l'AGILE pour la **préparation de la révision à mi-parcours a été analytique et systématique**.

Les fonctions et périmètres de responsabilité de l'AGILE se sont adaptées au cours de ses vingt années d'existence à l'évolution des programmes, de leur contenu et règles de gestion.

Un partenariat et un système de gestion dont la valeur ajoutée est reconnue par tous

La valeur ajoutée du mode partenarial unique de gestion des fonds européens à La Réunion se mesure à l'aulne de résultats concrets. Ce système de gestion permet :

- une efficacité des moyens de gestion regroupés et mutualisés au sein de l'AGILE ;
- l'efficacité dans le rythme et la qualité de la programmation comme le démontrent les résultats des analyses présentées précédemment (respect du earmarking, respect de la dichotomie proposée entre mesures inscrites en « tournant » ou mesures inscrites « en continuité », écartement du risque de dégageant d'office, etc.) ;
- des synergies et une bonne complémentarité entre les programmes.

Ce pilotage unique de l'ensemble des programmes européens inscrits au sein d'une stratégie intégrée est une originalité réunionnaise. La **double intégration** (au niveau stratégique - pour la première fois pour la programmation 2007-2013 et au niveau opérationnel - depuis 20 ans) apparaît d'autant plus efficace quand on la compare à d'autres régions :

⁶⁸ Source : Convention prorogeant la Cellule Europe de La Réunion, l'AGILE, pour la période de programmation 2007-2013, signée le 18 Mai 2010

- elle **évite une vue en silos** de chacun des programmes voire même de chacun des axes par programme ;
- elle est l'instigateur d'un cadre d'intervention des plus précis et garantit la **définition des mesures pertinentes**, en adéquation avec l'environnement local et le potentiel des projets ;
- elle assure la **programmation de projets matures et évite les lourdeurs dues traditionnellement au cofinancement**. Les contre parties sont en effet négociées en début de programmation et n'ont plus qu'à être affectées par projet dans le cadre de réunions informelles le cas échéant (cf. présentation du processus d'instruction ci-après) ;
- elle propose un **circuit d'instruction unique** ;
- la transparence exigée de la part des services instructeurs vis-à-vis des instances de programmation et de suivi et le suivi quotidien par l'AGILE de la réalité des fonds permettent aux parties prenantes d'avoir un degré de connaissance très fin des programmes, voire même des projets et de leurs difficultés. Cela permet **d'éviter le « pilotage à vue », garantit l'homogénéité des pratiques à tous les niveaux** et assoit la pertinence des décisions de révision à mi-parcours.

Le **fonctionnement réunionnais participe ainsi à l'efficacité des programmes eux-mêmes**. Les systèmes de gestion expliquent souvent des défaillances d'efficacité et des effets réduits de l'intervention communautaire : à La Réunion, en dépit de ces quelques faiblesses, le système de gestion intégré ne constitue que rarement la cause d'effets inférieurs aux objectifs fixés.

Ce système est en outre reconnu par des tiers : à ce titre, le récent rapport Lequiller⁶⁹ souligne sa performance et l'érige en bonne pratique à recommander pour d'autres régions (extrait : « nous recommandons d'envisager la possible création d'agences communes aux préfectures de région et aux conseils régionaux, à partir de l'exemple de l'AGILE à La Réunion, région dans laquelle le taux de programmation est l'un des meilleurs de France).

Néanmoins deux points d'attention : une certaine fragilité du système et une gouvernance critiquée par certains partenaires pour la trop faible part laissée au débat et à la concertation

Le partenariat a comme clé de voûte quatre responsables au sein de l'État, de la Région, du Département et de l'AGILE. Ils travaillent en étroite coopération depuis plus de six ans, chose rare sur le territoire réunionnais. Le système s'est développé au cours des dernières années avec une constance des responsables : il en est devenu un système pour initiés, et certains interlocuteurs y voient un **risque de fragilisation par l'évolution probable des acteurs**. Le partenariat se doit ainsi d'anticiper sa succession en pouvant compter sur un système de gestion solide.

Par ailleurs, pour certains partenaires, le CNS ne constitue qu'une instance d'information pour les partenaires de la mise en œuvre de la stratégie régionale plurifonds ; tandis que les véritables décisions de nature stratégique et opérationnelle sont prises au sein des CLS. Ces partenaires déplorent ainsi **l'absence de plateforme de débat**, de type réunions techniques, **instance intermédiaire entre CNS et CLS**, qui permettent d'échanger et de suivre la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale intégrée et de proposer des orientations à lui faire prendre au regard des obstacles rencontrés. Cette instance pourrait aussi contribuer à la préparation du CNS en concertation avec les autorités nationales et la Commission européenne et éviter ainsi aux partenaires, autres décideurs publics concernés et représentants du monde économique de se sentir écartés du processus de décision. L'évaluation intermédiaire du DOCUP Objectif 1 en 2003 soulignait déjà que le « système se juge sans doute plus ouvert qu'il n'est en réalité ».

⁶⁹ Source : Rapport Lequiller, député des Yvelines, président de la Commission des Affaires européennes à l'Assemblée Nationale.

A ce titre, le **Comité régional d'évaluation** a été mis en place à l'occasion du présent exercice d'évaluation à mi-parcours. Sa constitution et ses modalités de fonctionnement sont prévues dans le Plan Régional d'Évaluation 2007-2013 des POE (cf. analyse détaillée ci-après). Il prévoit une composition particulièrement large avec l'ensemble des membres de plein droit du CNS, l'INSEE et des représentants des services instructeurs et de personnes ressources en évaluation en tant que de besoin. Il constitue précisément une instance de débat qui s'appuie sur un outil spécifique : l'évaluation de politiques publiques. Ce dernier doit permettre, via les exercices d'évaluation des résultats et impacts des programmes, d'objectiver les situations. Il doit déterminer par exemple les critères d'évaluation de l'efficacité des programmes européens et de leur impact sur le territoire réunionnais.

Le caractère récent de cette instance ne permet pas d'en évaluer son efficacité et en particulier son rôle en matière de concertation et d'appui à la décision politique. Elle apporte probablement une première réponse à cette volonté de débat renforcé.

Mais cette ouverture doit néanmoins être soumise au débat : sa pertinence, ses objectifs, ses modalités pratiques, etc. doivent être questionnés. Le risque est grand de freiner le processus de décision pour une valeur ajoutée non avérée dans une sphère - la gestion des fonds européens - qui reste relativement technique et donc difficilement accessible pour des non spécialistes. Les modalités de fonctionnement du CRE restent à définir dans le respect des fondamentaux du système. Son indépendance doit également être garantie.

Cette partie est complétée pour chaque programme européen (cf. partie spécifique) par une analyse des points spécifiques de leur mise en œuvre.

4.4.2. L'animation des programmes européens

L'animation des POE suit également la logique intégrée mise en place à La Réunion. Un seul plan d'action et de communication pour l'ensemble des fonds a été mis en place dans un souci de rationaliser les moyens et de maintenir une cohérence d'actions. Ce plan d'action et de Communication est financé par le PO FEDER convergence.

Un plan de communication plurifonds

Conformément aux règlements définissant les programmes, les États membres doivent fournir des informations sur le programme opérationnel et les opérations, ainsi que sur la contribution de la Communauté, et ils en assurent la publicité. Ces informations sont destinées au grand public et visent à mettre en exergue le rôle de la Communauté et à assurer la transparence des interventions des programmes européens.

Tableau 21 - Information et publicité dans les programmes européens

Fonds	Article mentionnant l'obligation de publicité
FEDER et FSE	Article 69 du règlement (CE) No 1083/2006
FEP	Article 51 du règlement (CE) No 1198/2006
FEADER	Article 76 du règlement (CE) no 1698/2005

Source : Règlementation européenne

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

Les règlements relatifs à chaque fond prévoient le renforcement de certaines règles en matière d'information et de communication et en précise de nouvelles et notamment les obligations suivantes :

- Formaliser un plan de communication, examiné ensuite par la Commission européenne ;
- Désigner des responsables de la mise en œuvre du plan de communication ;

- Mettre en place obligatoirement un certain nombre d'actions : une grande action au lancement du programme, une grande action par an, l'affichage du drapeau de l'Union Européenne devant les locaux de chaque autorité de gestion pendant la semaine de l'Europe à partir du 9 mai.
- Conduire les porteurs de projets financés à assurer une publicité ;
- Publier par voie électronique ou autre la liste des bénéficiaires, du nom des opérations, du montant du financement public alloué aux opérations ;
- Présenter un budget indicatif pour la mise en œuvre du plan de communication
- Prévoir les modalités d'évaluation des actions de communication.

Au niveau national, la circulaire 5197SG du 12 février 2007 définit des orientations pour la communication sur les projets financés et préconise un certain nombre d'actions dans le but de valoriser les réalisations et l'apport de l'Union Européenne en région.

En tant qu'autorité de gestion, l'AGILE assure le travail d'information et de publicité pour l'ensemble des fonds européens. Une personne en charge de la communication a la responsabilité de définir et mettre en œuvre ce plan de communication, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Sur cette base, le plan d'actions de communication plurifonds de l'île de La Réunion 2007-2013 a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC, le 29 mai 2008 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission transmises via SFC le 5 juin 2008, une nouvelle version a été transmise le 10 juillet 2008. De nouvelles remarques ont été formulées le 24 novembre 2008 et les autorités locales ont transmis une version n°3 le 29 décembre 2008 qui a été validée le 6 février 2009.

Le plan de communication vise trois objectifs principaux selon les finalités et les objectifs ciblés.

Tableau 22 - Objectifs du plan d'actions de communication

Finalités	Objectifs stratégiques	Public cibles
- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne. - Valoriser des projets exemplaires	Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne, des Etats Membres et des autorités locales	Bénéficiaires Partenaires et relais
Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Partenaires et relais
Construire une Europe proche des citoyens	Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Opinion publique

Source : Plan d'actions de communication plurifonds de l'île de La Réunion 2007-2013

Ces objectifs stratégiques ont été déclinés en 10 fiches actions regroupées en trois thématiques, dotées d'un budget propre.

Le plan de communication plurifonds 2007-2013 est doté d'un budget prévisionnel de 600 000€ de FEDER, auxquels s'ajoutent les budgets spécifiques alloués pour des actions spécifiques liées à la communication FEP (10 000€), à la communication FSE (10 000€), à la communication FEDER (10 000€), à la communication sur la coopération (10 000€) et à la communication FEADER (10 000€). La maquette prévue pour les opérations de communication s'élève donc à 650 000€ sur lesquels 350 000€ ont été programmés à fin 2009.

Le plan de communication est piloté par l'AGILE en partenariat par les chargés de mission communication de la Préfecture, de la Région et du Département. Les actions font la promotion des réalisations du DOCUP 2000-2006 et 2007-2013 lorsqu'elles sont disponibles, et les orientations du programme 2007-2013.

Le tableau ci-dessous présente les réalisations en termes de communication et de publicité depuis 2007.

Évaluation à mi-parcours de stratégie régionale intégrée et du PO FEDER Convergence 2007-2013 à La Réunion - Rapport final

Thématique	Fiche action	Budget initial (000€)	Opérations programmées	Réalisations
	1 : Opérations de lancement des POE	20	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	Opération réalisée lors du 1er CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) avec l'organisation d'une conférence de presse et la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.
			Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007	Opération réalisée en novembre 2007 : <ul style="list-style-type: none"> - Tirage de 1 000 exemplaires - Diffusion lors du CNS de novembre 2007
			Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE 2007	Opération réalisée en juin 2008 : <ul style="list-style-type: none"> - Courrier de diffusion tripartite - Réalisation de 500 clés USB - Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation
Information	2 : Supports grand public	130	Réalisation d'un mini film de présentation des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	Action réalisée en décembre 2009 : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 - 2009 : 20 ans d'Europe à La Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre, le 13 décembre et le 15 décembre), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. - Remise aux membres du CNS
			Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	Action réalisée en décembre 2009 : <ul style="list-style-type: none"> - 2 000 stylos à billes - 200 stylos « prestige » avec étui - 2 000 blocs notes
			Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	Opération réalisée en décembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> - Tirage de 700 exemplaires,

Évaluation à mi-parcours de stratégie régionale intégrée et du PO FEDER Convergence 2007-2013 à La Réunion - Rapport final

Thématique	Fiche action	Budget initial (000€)	Opérations programmées	Réalisations
				- Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
			Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	A réaliser
	3 : Site internet	70	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	Action qui se réalisera en continu sur l'ensemble de la période et ce depuis 2007 : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des textes règlementaires selon leur parution officielle : 30 documents mis en ligne depuis 2007 - 179 cadres d'intervention étaient mis en ligne au 31.12.09
			Refonte du site internet www.reunioneurope.org	Lancement du nouveau site en octobre 2008 <ul style="list-style-type: none"> - 168 documents mis en ligne (au 31 décembre 2009) - Plus de 31 500 visiteurs (de janvier 2009 à décembre 2009) <p>Action réalisée en novembre 2009 : Développement de 2 modules déficients visuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
			Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
			Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examens par le Comité de Suivi	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
			Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
	4 : Outils destinés aux bénéficiaires	30	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	Action réalisée : Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (9 800 téléchargements du 1er janvier au 31 décembre 2009)
			Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none"> - Impression de 1000 exemplaires - Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
			Réalisation et diffusion de plaquettes	Action réalisée :

Évaluation à mi-parcours de stratégie régionale intégrée et du PO FEDER Convergence 2007-2013 à La Réunion - Rapport final

Thématique	Fiche action	Budget initial (000€)	Opérations programmées	Réalisations
			spécialisées sur les POE 2007-2013	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. <p>A réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010
Médiatisation	5 : Partenariat média	20	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion	<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancés par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur. - Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> o Démarrage des travaux avec l'interview de M Granda - Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008, o Participation au tournage des différents sujets et interviews.
	6 : Relation presse	10	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p>Actions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contact pris avec Memento, magazine économique, pour un dossier sur les 20 ans d'Europe - Contact pris avec le magazine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
			Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) - Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)
Animation	7 : Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	20	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur <u>packaging</u> Baptême de rue, salle, place au nom	Action à réaliser

Évaluation à mi-parcours de stratégie régionale intégrée et du PO FEDER Convergence 2007-2013 à La Réunion - Rapport final

Thématique	Fiche action	Budget initial (000€)	Opérations programmées	Réalisations
			<p>évocateur de l'Europe ou des fonds</p> <p>Présence de La Réunion sur/dans les bâtiments de la Commission à travers des photos/panneaux</p> <p>Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse</p> <p>- Visite de projets co-financés lors de chaque CNS avec association de la presse</p>	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Opérations réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés - Réalisation de 17 fiches projet - 4 articles de presse, 3 reportages TV <p>Action en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet) - Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)
	8 : Actions thématiques d'information et de Communication	10 / fonds	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ; - de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...); - de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p>

Évaluation à mi-parcours de stratégie régionale intégrée et du PO FEDER Convergence 2007-2013 à La Réunion - Rapport final

Thématique	Fiche action	Budget initial (000€)	Opérations programmées	Réalisations
				<p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées - 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants)
			Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation
	9 : Evènementiels	250	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, - Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, - Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.
			Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre
			Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.
			Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en œuvre
			Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<p>Action réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inauguration de la route des Tamarins (FEDER) - Inauguration de lycées et collèges (FEDER) - Inauguration de la station du Camp Pierrot (FEOGA)
			Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.

Évaluation à mi-parcours de stratégie régionale intégrée et du PO FEDER Convergence 2007-2013 à La Réunion - Rapport final

Thématique	Fiche action	Budget initial (000€)	Opérations programmées	Réalisations
	10 : Enquête de notoriété	50	Une évaluation à mi-parcours pour mesurer la notoriété et l'efficacité des actions mises en œuvre.	Action à mettre en œuvre
	TOTAL	650		

Une information des porteurs de projet qui gagnerait à s'appuyer davantage sur les structures relais

Si le grand public semble largement ciblé par les actions de communication, le nombre d'actions ciblant les bénéficiaires potentiels des programmes semble limité au regard de l'importance que ces dernières pourraient jouer dans la consommation des crédits européens par programme. Afin de s'assurer que l'ensemble des bénéficiaires potentiels ont connaissance des possibilités de financement les concernant, il est nécessaire de conduire des actions ciblées, en s'appuyant sur des partenaires relais pour chacun des fonds.

Pour chacun des fonds, cela passe par l'identification de partenaires susceptibles de relayer l'information auprès des bénéficiaires potentiels. Ces relations avec les filières et représentations du monde économique existent déjà pour l'agriculture (exemple de la chambre d'agriculture, les centres techniques, la FRCA pour le FEADER) ou pour l'industrie (ADIR et dans une moindre mesure CCIR) mais pourraient être renforcées dans d'autres secteurs (TIC, tourisme par exemple). Pour les associations enfin, l'identification de relais de type Chambre régionale de l'économie sociale, CCEE pourrait également compléter le travail des services instructeurs.

Cette partie est complétée pour chaque PO (cf. partie spécifique) par une analyse des points spécifiques de la procédure d'animation.

4.4.3. La qualité et l'efficacité de la gestion et du suivi opérationnel (instruction, programmation, circuit financier) des programmes européens

Une organisation de l'instruction adaptée

En dépit de certaines difficultés (cf. ci-dessous), les services instructeurs gagnent en expérience et se professionnalisent au gré des programmations successives. Comme évoqué ci-dessus, des facilités dues au système de gestion intégrée accélèrent le montage des opérations :

- des guides de procédures détaillent par type de dépenses et par type de projets la marche à suivre (et non par type de fonds) ;
- comme évoqué ci-dessus, des **notes au dossier** rédigées par l'AGILE sur les dossiers incomplets ou défectueux sont envoyées aux services instructeurs pour réponse en amont de la tenue des CLS. Elles permettent de garantir la qualité des dossiers présentés au comité de programmation. Progressivement, ces notes au dossier constituent la jurisprudence de la gestion des fonds européens à La Réunion ;
- une **haute fréquence jurisprudence de la programmation communautaire des réunions du CLS** ;
- des formations à Présage et aux renseignements des indicateurs organisées pour les services instructeurs.

Globalement, comme déjà évoqué, l'**instruction unique**, décidée par le partenariat local, fluidifie le processus d'instruction et par conséquent de programmation.

Mais une procédure d'instruction plus complexe et des services plus ou moins bien outillés

D'après certains services instructeurs, le **processus d'instruction s'est complexifié** : les exigences vis-à-vis des bénéficiaires ont augmenté, Présage s'avère plus long et plus complexe à renseigner (le nombre d'indicateurs à renseigner a augmenté par rapport à la période de programmation précédente) et la connexion au logiciel est souvent lente voire défectueuse.

Certains services instructeurs affichent une certaine **réticence au respect des règles et échéances** imposées par la réglementation communautaire. Les mesures portées par ces services s'en trouvent impactées (Cf. détail dans les rapports par fonds). DRAC, DRT, DIREN par exemple ont un fonctionnement propre qui rend la comptabilité avec les

fonds communautaires parfois difficile. D'autres, comme la DDE, ont mis en place une cellule Europe qui instruit l'ensemble des dossiers : la cellule s'est fortement professionnalisée.

Sur le FSE en particulier, les services instructeurs se plaignent de la lourdeur de la procédure d'instruction qui exige, en amont, des garanties pour éviter la sanction des contrôles au moment de la vérification de service fait. Ces exigences concentrent l'énergie des services instructeurs : l'animation et la communication sur certains dispositifs innovants s'en trouvent fortement réduites et consécutivement la programmation de ces derniers en retard (Cf. analyse détaillée dans le rapport FSE).

Montage des projets : certains bénéficiaires rencontrent encore quelques difficultés

Les maîtres d'ouvrage déplorent, dans l'ordre de leurs démarches, que :

- il faut parfois s'adresser à plusieurs services instructeurs pour « trouver le bon » : la répartition des périmètres et responsabilités n'est pas claire vis-à-vis de l'extérieur. L'opportunité d'une boîte aux lettres **unique** pour le dépôt des dossiers de candidature est à nouveau posée ;
- la liste des pièces et informations demandées pour la constitution des dossiers est aléatoire ou que parfois il n'y a **pas de liste fournie** ;
- en cas **d'actions récurrentes**, il faut reconstituer le dossier annuellement et qu'aucun allègement soit prévu ;
- s'il manque une pièce au dossier, ils sont souvent relancés tardivement ; plus globalement, la **réactivité** de certains services instructeurs est faible ;
- plus rarement, certains bénéficiaires ont déploré un manque de technicité de services instructeurs : il s'agit essentiellement des services qui ont peu de mesures à instruire qui ne leur permet pas de capitaliser sur l'expérience acquise en matière de gestion de fonds européens ;
- qu'en cas de co financement, en dépit de l'instruction unique, il faut transmettre une copie du dossier de demande aux cofinanceurs. De la même façon, ils exigent chacun d'être récipiendaires des pièces justificatives.

Par ailleurs, le besoin de définir une méthodologie (mode de calcul des coûts et des recettes qui renvoient plus à des problématiques de fonctionnement que d'investissement) pour traiter des **investissements publics générateurs** de recettes pour certains projets cofinancés par le FEDER est prégnant pour les maîtres d'ouvrage concernés et/ou services instructeurs.

Globalement, les maîtres d'ouvrage publics sont moins confrontés aux difficultés évoquées ci-dessus. Pour les grands projets d'investissement notamment, leur cadence est pratiquement été envisagée en début de programmation . Bien sûr, des incertitudes persistent sur la durée des études préalables à ces projets et donc le respect effectif des délais envisagés. Pour certaines mesures (rénovation urbaine par exemple), les projets ont été recensés en début de programmation et, de façon pragmatique, le cadre de référence ajusté en conséquence.

Des difficultés sur les délais de paiement et l'avance de trésorerie

Certains bénéficiaires se plaignent de délais de paiement encore trop longs qui accentuent leurs difficultés financières : c'est surtout le cas de petits porteurs de projets, dont l'assise financière est fragile. Des outils permettent cependant de contourner cet obstacle et sont salués par ces mêmes bénéficiaires :

- Le préfinancement du Conseil régional de certaines mesures FSE
- La caisse de portage mise en place par l'interprofession Canne à sucre verse une avance aux planteurs, remboursée ensuite par la DAF (certaines mesures FEADER)

Par ailleurs, la signature souvent tardive des conventions entre la Région et les bénéficiaires des programmes d'actions pose également des difficultés de trésorerie récurrentes à ces structures : ce constat est néanmoins modéré au regard de la solidité financière des porteurs de projets concernés (CARIF-OREF, AFRAP par exemple).

Une pression élevée des contrôles, perçus comme pléthoriques

La programmation 2007-2013 s'est accompagnée d'une **augmentation des exigences en matière de contrôle**. Pour le FSE par exemple, alors que 5% de la dépense étaient contrôlés au cours de la période 2000-2006 (et 2% d'erreurs potentiellement acceptées sur décision du SRC), 37% de la déclaration de dépense sont dorénavant contrôlés et les plus gros projets le sont systématiquement. Ce nouveau système doit empêcher les erreurs de nature systémique.

Effets de cette évolution : **l'introduction de doutes pour les bénéficiaires** pour lesquels la multiplication des normes rend le système ingérable. Les bénéficiaires sont donc reçus en amont ; les exigences en matière de contrôles leur sont expliquées ainsi que les risques associés. Certains d'entre eux déplorent leur « dépendance contraignante » au FSE.

Certains effets pervers s'en suivent : la Direction de la formation professionnelle du Conseil régional en vient à choisir comme bénéficiaires des structures bénéficiaires habituées aux règles de gestion du FSE et suffisamment solides. Le principe de prudence a par exemple imposé de ne plus accepter à la programmation de projets portés par des missions locales qui n'ont toujours pas de comptabilité analytique. L'AGEFIP de la même façon déplore également la complexité du FSE, n'en redemande plus. Il est en de même de la Chambre régionale de l'économie sociale qui montre une certaine frilosité à mobiliser du FSE.

Cependant, le guichet unique d'instruction est dorénavant aussi être « **guichet unique de contrôle** » pour le FSE, ce qui constitue une véritable avancée pour les bénéficiaires. Un membre du partenariat se charge de la VSF, l'autre vérifie uniquement la cohérence pour permettre de déclencher la liquidation de la dépense. Dans ce cas, le bénéficiaire ne transmet qu'une seule fois les pièces justificatives et est payé plus rapidement. Cette unicité permise elle aussi par le partenariat étroit **amenuise l'effet de la complexification des procédures de contrôle**. Il semble que les bénéficiaires n'en ont pas forcément conscience.

Mais les contrôles restent ressentis comme pléthoriques à la fois par les services instructeurs et les bénéficiaires. Il s'en suit une lourdeur dans la préparation des dossiers qui doivent souvent être transmis en plusieurs exemplaires aux différentes instances responsables de les conduire.

L'AGILE en appui aux contrôles et aux contrôles qualité gestion

Dans le respect du principe de séparations des fonctions, l'AGILE ne réalise pas de missions d'audit et de contrôle. Elle vient en appui au système de contrôles mis en place par la Préfecture et le Conseil régional.

Évolution récente, en 2010, doit être défini un programme annuel de contrôle qualité gestion et de visites sur place de projets (prévu par la Convention AGILE 2007-2013) : l'AGILE a pour responsabilité la définition des programmes et le suivi de leur exécution.

Cette partie est complétée pour chaque PO par une analyse des points spécifiques de la mise en œuvre.

4.4.4. La qualité du système de suivi et d'évaluation

Rappel méthodologique :

- Cette sous-partie s'inscrit dans le cadre des **remarques formulées par les représentants de la Commission Européenne lors du Comité National de Suivi de novembre 2009** sur l'avancement des programmes européens, offrant l'opportunité à mi-parcours, au regard de l'état d'avancement des programmes, des impacts potentiels de la crise économique et des perspectives de réalisation d'ici 2013, de :
 - reformuler certains indicateurs existants
 - définir des indicateurs nouveaux
 - réévaluer les valeurs cibles

- apporter un jugement sur le système de collecte et de renseignement (exactitude des valeurs réalisées ; fiabilité de la source ; etc.).
- Elle répond également, plus globalement, **aux questions évaluatives suivantes du cahier des charges** :
 - les principaux indicateurs reflètent-ils réellement l'action cofinancée, avec un zoom particulier sur les indicateurs réglementaires ?
 - les objectifs/indicateurs/valeurs cibles sont-ils encore adéquats, au regard notamment de la crise mondiale ?
 - ces indicateurs ont-ils été renseignés ?
 - les sources d'information sont-elles disponibles ?
 - la procédure de collecte des données est-elle fiable ?
 - les indicateurs peuvent-ils donner en temps opportun une image fidèle de l'exécution des programmes ?
 - les éléments nécessaires pour l'évaluation ont-ils été fournis par la quantification des objectifs ?
- L'évaluation à mi-parcours doit ainsi aboutir à des recommandations concernant la révision de la quantification des objectifs.

Un dispositif d'évaluation qui se structure progressivement

L'année 2010 a vu se mettre progressivement en place les composants d'une organisation pertinente en matière d'évaluation des fonds européens :

- un poste à plein temps est dédié à l'évaluation au sein de l'AGILE depuis le mois de juillet 2009 ;
- un projet de Plan régional d'évaluation plurifonds a été présenté en CNS en décembre 2009 ;
- un Comité Régional d'Évaluation (CRE) s'est réuni pour la première fois en juillet 2010 pour approuver le plan régional d'évaluation et prendre connaissance des travaux de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens :
 - le Comité Régional d'Évaluation, commun aux Programmes Opérationnels Européens 2007-2013, est chargé de définir, de piloter et de diffuser les travaux du Plan Régional d'Évaluation. Il a pour objectifs : d'approuver le Plan Régional d'Évaluation, de proposer des thèmes d'évaluation sur des objectifs clefs des POE ou si leurs réalisations s'écartent de manière significative des objectifs prévus initialement, valider les cahiers des charges des évaluations à engager et examiner les résultats des évaluations.

Un dispositif de suivi-évaluation à stabiliser et fiabiliser

Suite à la nomination d'un chargé de mission évaluation depuis plus d'un an, la fonction de suivi-évaluation de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens s'est progressivement institutionnalisée. Le travail a porté principalement sur l'élaboration du Plan régional d'évaluation des programmes européens, sur la mise en place du Comité régional d'évaluation, sur une revue du dispositif d'indicateurs existants et sur des actions de formation et de sensibilisation des services de l'État, de la Région et du Département concernés par la gestion des fonds européens sur les enjeux de l'évaluation et la compréhension et la saisie des indicateurs.

A ce stade, le travail de revue du système d'indicateurs réalisé dans le cadre de cette évaluation permet de dresser un certain nombre de constats :

- A la différence de la programmation 2000-2006 caractérisée par l'émergence et donc les nombreuses lacunes de l'échange informatisé des données, de leur suivi et de leur pilotage, **les outils informatiques existants pour la période 2007-2013 sont stabilisés et fiabilisés.**
- Deux outils de suivi coexistent à La Réunion :
 - d'une part, Présage pour le suivi de la programmation, de certaines réalisations et du paiement des programmes FEDER Convergence, FEDER Coopération, FSE et du FEP (à l'exception du paiement qui est réalisé sous Osiris ;
 - et d'autre part, Osiris pour le suivi de la programmation, de certaines réalisations et du paiement du FEADER.

- Sur cette base, les programmes font l'objet d'un **suivi financier efficace** par l'AGILE et d'un pilotage prévisionnel dynamique par le CLS restreint.
- A contrario, les réalisations physiques des programmes font l'objet d'un suivi qui gagnerait à être largement optimisé. Si les indicateurs définis en début de programmation restent globalement pertinents à mi-parcours, la fiabilité des modalités de collecte pose question :
 - de nombreux indicateurs ne sont pas saisis dans Présage (renseignement uniquement des indicateurs de réalisation les plus simples (par exemple : nombre de bénéficiaires par projet ; nombre de kilomètre de routes construites/rénovées) ;
 - les indicateurs non saisis dans Présage ne sont transmis à l'AGILE qu'une fois par an à l'AGILE lors de l'élaboration du rapport annuel d'exécution : les données sont alors transmises à l'AGILE sous format papier, par téléphone, plus rarement sous format informatique, ce qui ne facilite pas le travail de consolidation effectué par l'AGILE ;
 - l'AGILE ne dispose pas d'états Excel récapitulant ces informations pourtant essentielles : le rattachement des indicateurs aux mesures du PO (seuls le rattachement aux objectifs est utilisé), leur valeur de référence et leur valeur cible et enfin, et leurs valeurs renseignées (2007,2008, 2009, 2010) ;
 - les données des indicateurs des Pos transmis par l'AGILE à la Commission européenne via le logiciel SCF ne sont par conséquent pas fiables.

Un Plan régional d'évaluation à compléter dans la concertation

Le **Plan régional d'évaluation et son instance de pilotage** devront respecter quelques règles pour être efficace :

- faire l'objet d'une concertation préalable pour obtenir un consensus entre les membres du CRE,
- être justifié dans ses sujets,
- être raisonnable dans son contenu (estimation des ressources nécessaires à son déploiement),
- se mettre d'accord sur les types d'évaluation qui pourront être proposés par le Plan, les méthodes et outils préconisés et sur la définition des concepts clés (différents types d'évaluation, les principaux critères d'évaluation, etc.)
- examiner la structuration du système d'indicateurs qui relève également des responsables en matière d'évaluation et présente encore quelques lacunes (cf. ci-dessous) et notamment l'absence de tableaux de bord avec des indicateurs d'alerte permettant de guider plus directement le besoin d'évaluer.

A des fins d'efficacité du fonctionnement de l'instance et d'efficience des ressources mobilisées, il pourra être intéressant que certains membres du CRE partagent leur expérience en matière d'évaluation et tiennent informés le CRE des éventuelles études lancées par leurs institutions d'appartenance.

Tableau 23 - Liste indicative des évaluations pressenties dans le cadre du PRE des POE

Intitulé de l'étude	Type d'évaluation	Début	Durée
Évaluation à mi-parcours des programmes	Stratégique	Juin 2010	5 mois
Évaluation de la mise en œuvre de l'aide au fret	Opérationnelle	Juin 2011	2 mois
Étude d'évaluation des approches intégrées des projets en matière de développement urbain et rural	Opérationnelle	Octobre 2011	2 mois

Source : *Plan régional d'Évaluation 2007-2013*

Des besoins d'évaluation identifiés auprès des parties prenantes et suite à l'évaluation

Les analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation ont permis d'identifier certains sujets d'investigation qui pourraient faire l'objet d'une évaluation approfondie, directement ou indirectement liés à la stratégie intégrée plurifonds et à la mise en œuvre opérationnelle des programmes.

Ces suggestions devront être discutées dans le cadre du CRE.

Tableau 24 - Propositions d'évaluation / d'études spécifiques issues de l'évaluation à mi-parcours et justifications

Propositions d'évaluation / d'études spécifiques issues de l'évaluation à mi-parcours	Justification
La mise en œuvre de la Stratégie régionale d'innovation	Nouvelle politique dont on pourra mesurer la pertinence et l'efficacité afin d'améliorer ses axes stratégiques et sa prise en compte par les programmes européens
Les coûts de passage / les surcoûts de transport / les obligations de stockage longue durée pour certaines matières premières et leur impact en termes de coûts pour les utilisateurs	Problématiques récurrentes à la Réunion. Faible mobilisation de l'axe 4 du PO FEDER
L'impact des outils de la coopération régionale pour la réunion et les enjeux d'une coopération renforcée après 2013	Opportunités post 2013, réflexion autour d'un nouvel instrument financier, articulation FEDER / FED
La contribution des fonds européens à la lutte contre l'illettrisme	Mesure FSE innovante, en retard de programmation, sur un sujet qui renvoie à une problématique réunionnaise
La contribution des programmes européens à la promotion de la politique de mobilité	Priorité politique / mesures des programmes européens qui peuvent y contribuer
La contribution des fonds européens à la création d'emplois à La Réunion	Objectif majeur de la Stratégie de Lisbonne Problématique majeure de la situation socio-économique réunionnaise
La complexité des procédures FSE / identification des marges de manœuvre et solutions au niveau local	Problèmes rencontrés par les services instructeurs et les porteurs de projet potentiels.
L'organisation et les procédures de contrôles / identification des marges de manœuvre et solutions au niveau local	Problèmes rencontrés par les bénéficiaires
La capacité de portage de l'investissement privé à La Réunion	Problématique liée au contexte

Les sujets d'évaluation qui pourraient constituer le Plan régional d'évaluation proposé par le CRE devront être analysés à l'aulne de contextes communautaire et régional mouvants :

- les conséquences du séminaire RUP du mois de Mai 2010 à Bruxelles et la suite donnée au « memorandum européen RUP »,
- la déclinaison de la stratégie 2020 de l'Union européenne, UE 2020,
- l'avenir de la politique régionale européenne et en particulier l'importance accordée à la coopération,
- les politiques publiques locales et l'évolution des capacités financières des acteurs publics.

Enfin, une **coordination des exercices d'évaluation** de politiques publiques sur le territoire réunionnais pourrait être envisagée : la stratégie est intégrée par construction (issue d'un long processus de concertation comme évoqué précédemment) et dans ses objectifs et repose pour sa mise en œuvre sur les fonds européens mais également sur une contribution importante des cofinanceurs. Le CRE avec l'assistance technique de l'AGILE pourrait apporter une contribution à cette réflexion plus globale et susciter ainsi un effet d'entraînement.

Cette partie est complétée pour chaque PO (cf. partie spécifique) par une analyse des points spécifiques de la mise en œuvre. Une analyse plus fine permet de compléter cette analyse.

4.5. Recommandations sur la stratégie régionale plurifonds

Au regard de l'actualisation du diagnostic, de l'état d'avancement de la stratégie régionale intégrée à mi-2010 et de l'analyse transversale de la mise en œuvre des fonds européens à La Réunion, l'évaluation recommande :

Mise en œuvre et fonctionnement du partenariat

- Conforter un fonctionnement efficace du partenariat sur le long terme
- Faire du CRE un espace de débat à partir de l'évaluation des réalisations, résultats et impacts des programmes

Montage, instruction, contrôles

- Veiller à simplifier, clarifier ou développer de nouveaux outils à destination des potentiels maîtres d'ouvrage : dossier de candidature adapté, liste de documents à fournir
- Envisager d'alléger les exigences pour les bénéficiaires récurrents dans la limite des réglementations nationale et communautaire
- Faire un diagnostic complet du système de contrôle, identifier les simplifications et allègements possibles dans la limite des contraintes communautaire et nationale.
- Envisager d'alléger les dispositifs de remontée des dépenses via par exemple un système de transmission unique des pièces justificatives
- Assurer la formation des services instructeurs sur l'ensemble de leur périmètre de responsabilités, y compris sur les mesures nouvelles

Suivi et Évaluation

- Conforter le dispositif d'évaluation actuel par :
 - la mobilisation régulière du CRE ;
 - la consolidation du plan annuel d'évaluation ;
 - le lancement des évaluations prévues.
- Procéder à une revue du système d'indicateurs existants permettant à ce dernier de mieux répondre aux exigences de la réglementation européenne qui recommande l'utilisation des indicateurs physiques pour juger des résultats des programmes européens et de leur conformité avec les objectifs annoncés et de se prononcer sur la nécessité, le cas échéant, de lancer des évaluations (dispositif d'alerte) ou d'infléchir la programmation en cours.
- Pour ce faire, il est nécessaire de remettre à plat :
 - l'arborescence objectif / axe / mesure : les indicateurs pourraient être déclinés à chacun de ces niveaux avec quelques indicateurs de contexte et d'impact de nature stratégique au niveau des objectifs des programmes, des indicateurs de résultats au niveau des axes et, des indicateurs de réalisations au niveau des mesures ;
 - les valeurs cibles

- une refonte des modalités de remontée des données par les services instructeurs à l'AGILE et de consolidation par ce dernier dont dépendra la mise en place d'un pilotage optimisé des réalisations physiques des programmes européens par l'AGILE : des réflexions pourraient notamment être conduites sur l'instauration d'un véritable dialogue de gestion entre les services instructeurs et l'AGILE (clarification des responsabilités des différents acteurs, fréquence de la remontée de l'information ; modalités d'échanges entre les acteurs ; etc.).
- Des actions de sensibilisation des services instructeurs au renseignement des indicateurs des PO sont également à prévoir.

Ces recommandations sont complétées par des points spécifiques de réflexion sur chaque programme.

5. Évaluation du PO FEDER 2007-2013 à La Réunion

5.1. Le PO FEDER à La Réunion

Le PO FEDER a été approuvé par la Commission Européenne le 20 décembre 2007. Il fait suite aux cinq axes prioritaires du DOCUP déployés pour la période 2000-2006 visant au « développement économique » (axe A), à « l'aménagement du territoire » (axe B), à « la gestion des ressources et richesses naturelles » (axe C), au développement des « infrastructures d'éducation et de formation » (axe D) et à « l'ouverture de La Réunion vers l'extérieur » (axe E). Il bénéficie d'un taux d'intervention UE de 50% complété principalement par des fonds publics et des fonds privés.

A La Réunion, le **programme**, qui s'est accru de 272 millions d'euros (+35%) de dépenses UE entre la présente programmation et le DOCUP 2000-2006, est **une source de financement primordiale et constitutive du développement de la compétitivité des hommes, de l'économie et du territoire.**

Rappel des orientations européennes et nationales

Dans le cadre de la politique de cohésion réformée pour la période 2007 - 2013, le règlement 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 définit **les dispositions générales applicables au Fond européen de développement régional (FEDER), au Fond social européen (FSE) et au Fond de cohésion**. La réforme vise des actions structurelles plus ciblées sur les orientations stratégiques de l'Union européenne, davantage concentrées sur les régions les moins favorisées. L'accent est également mis sur une gestion décentralisée et simplifiée des programmes européens.

L'**objectif « Convergence »** proche de l'ancien objectif 1 du DOCUP vise à accélérer la convergence des États membres et des régions les moins développés par l'amélioration des conditions de croissance et d'emploi. Il concerne les États membres et les régions les moins développés. Les domaines d'action à privilégier sont le capital physique et humain, l'innovation, la société de la connaissance, l'adaptabilité aux changements, l'environnement et l'efficacité administrative. Il est financé par le FEDER, le FSE et le Fond de cohésion.

Tel qu'établi dans le règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006, **le Fond européen de développement régional** a pour objectif, sur la période 2007-2013, de contribuer au renforcement de la cohésion économique et sociale en réduisant les disparités régionales. Cette *« contribution a lieu par le biais d'un soutien au développement et à l'ajustement structurel des économies régionales, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin »*.⁷⁰

Dans le cadre de l'objectif « Convergence », le FEDER concentre son intervention sur **le soutien au développement économique durable intégré, ainsi qu'à la création d'emplois durables**. Les PO FEDER définis en région doivent ainsi tendre à moderniser et à diversifier les structures économiques régionales, dans les domaines suivants:

- recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise ;
- société de l'information ;
- environnement ;
- prévention des risques ;

⁷⁰ Synthèse du Règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au FEDER, site internet Europa.

- tourisme ;
- investissements culturels ;
- investissement dans les transports ;
- énergie ;
- investissement en faveur de l'éducation ;
- investissement dans les infrastructures sanitaires et sociales ;
- aide directe aux investissements dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Le FEDER accorde également une attention particulière aux spécificités territoriales. **Les actions relatives à la dimension urbaine** sont ainsi intégrées dans les programmes européens, en se fondant sur l'expérience de l'initiative URBAN. L'action du FEDER, en complémentarité possible avec le FSE et le FEADER, tend à ce titre à résoudre les problèmes économiques, environnementaux et sociaux des villes.

Pour les zones à handicaps naturels, le FEDER contribue au financement d'investissements en faveur de l'accessibilité, des activités économiques liées au patrimoine culturel, de l'utilisation durable des ressources et de la stimulation du secteur du tourisme.

Enfin, le FEDER porte ses financements sur **les surcoûts liés à la situation géographique des régions ultrapériphériques** ainsi qu'à l'appui au transport des marchandises et au démarrage de services de transport et au soutien lié aux contraintes de stockage, à l'entretien des outils de production et à l'insuffisance de capital humain dans le marché du travail local.

Le cadre de référence stratégique national (CRSN), approuvé par la Commission européenne en juin 2007, donne comme orientation stratégique au FEDER en objectif « Convergence » d'«*améliorer les conditions générales de compétitivité* ». Prenant en compte les spécificités des régions d'outre-mer par rapport au reste de l'Europe, et notamment la nécessité d'adaptation des entreprises afin de rompre leur isolement et de mieux faire face aux pressions exercées sur les marchés, l'encouragement de leurs efforts d'investissement, en agissant à la fois sur les outils de travail, sur leur environnement et sur leurs ressources humaines, est encouragé.

Ainsi, «*la réalisation d'équipements structurants et le renforcement des capacités régionales de recherche et d'innovation, la protection et la valorisation de l'espace naturel et culturel et la mise à disposition de services essentiels tant aux entreprises qu'aux populations constituent des priorités transversales à soutenir* ».

En intégrant l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, de poursuite de la mise à niveau des équipements structurants et de création des conditions d'un développement durable, **quatre priorités** ont été définies dans le CRSN :

- Promouvoir la compétitivité et l'attractivité des territoires
- Préserver l'environnement pour un développement durable
- Promouvoir la cohésion sociale et territoriale
- Compenser les contraintes particulières des régions d'outre-mer

Règles et principes généraux à La Réunion

La mise en œuvre des programmes européens à La Réunion est constituée de deux spécificités majeures :

- d'une part, l'ensemble des fonds européens qui interviennent à La Réunion (FEDER Convergence, FEDER Coopération, FSE convergence, FEADER et FEP) se combinent dans le cadre d'une **stratégie régionale plurifonds** ;
- d'autre part, l'existence d'un **partenariat local** composé de représentants de la Région, de l'État et du Département, auquel est adossé l'AGILE, association sans personnalité morale composée d'agents de la Préfecture, de la Région et du Département, qui pilote au quotidien la mise en œuvre des fonds européens et dont le rôle peut être résumé comme étant la représentation permanente du partenariat local en matière de gestion de fonds européens à La Réunion.

Dans ce cadre, **les interventions éligibles au FEDER à La Réunion pour la période 2007-2013** sont précisées dans le livre de procédure élaboré en début de programmation par le partenariat local et plus particulièrement par :

- Le manuel de gestion « Aides à l'investissement privé », dont la version définitive a été agréée par le CLS du 2 avril 2009. Il porte sur les aides publiques versées à des structures privées (entreprises, associations) pour le soutien, à titre d'illustration, à des **programmes d'investissement matériel** (acquisition d'équipement de production, aménagement d'ateliers, création d'unités touristiques, primes à la création et la modernisation d'entreprises, etc.) et à des **actions immatérielles** (aide au conseil, aide à l'encadrement, aide à la création d'emplois, etc.).
- Le manuel de gestion « Investissement publics » validé en CLS le 2 avril 2009, concerne les projets d'investissement public qui regroupent :
 - **des projets d'infrastructures** (routes, réseaux d'eau, réseaux de communication, pistes d'aérodrome...) à la fois en termes d'études et de travaux ;
 - **des projets de superstructures** (bâtiments tels que des aéroports, des laboratoires universitaires, des centres d'expérimentations, des unités de traitement des déchets...) à la fois en termes d'études et de travaux ;
 - **des projets d'aménagement** (sites touristiques, aménagements urbains...) à la fois en termes d'études et de travaux ;
 - **des projets d'acquisition d'équipements publics** (équipements de recherche, portiques...).
- Le manuel de gestion « Programmes d'actions » validé en CLS le 2 avril 2009, porte sur **les programmes d'actions** menés par des organismes publics, privés et éventuellement par des collectivités. Ces actions peuvent être, à titre d'illustration :
 - des actions **d'animation**, de promotion, de sensibilisation (réalisation de campagnes de communication, accueil des investisseurs, organisation de journées techniques, échanges, séminaires...);
 - des actions **d'encadrement** et d'appui technique (encadrement technique agricole, appui technique à des filières artisanales, assistance technique au montage de projets, actions de regroupement de professionnels, appui à la création d'activités);
 - des actions **d'expérimentation-recherche** ;
 - des **études** (connaissance de la faune et de la flore, analyses réalisées par des observatoires ...);
 - des **actions d'information** et de diffusion de connaissances.

Programmation à mi-parcours

Au 30 juin 2010, le montant FEDER programmé s'élève à 230 M€ soit 33,6% de l'allocation prévisionnelle, avec 555 projets programmés :

Maquette UE (M€)	Programmé UE (M€)	Taux de programmation UE
1014	341	33,6%

Source : Données AGILE au 30 juin 2010

Au mois de juillet et d'août 2010, **6 projets d'envergure** par ailleurs ont été programmés pour un montant total de 22 millions d'euros, portant le taux de programmation à près de 36% (à fin octobre 2010, près de 400 millions sont programmés, soit 39% de taux de programmation).

Le programme connaît une **bonne dynamique depuis 2009** et devrait atteindre, d'ici fin 2010, un **taux de programmation prévisionnelle d'environ 50% de la maquette initiale UE**, soit près de 500 millions d'euros (cf. état d'avancement du PO FEDER, perspectives).

5.2. La pertinence et la cohérence du PO FEDER

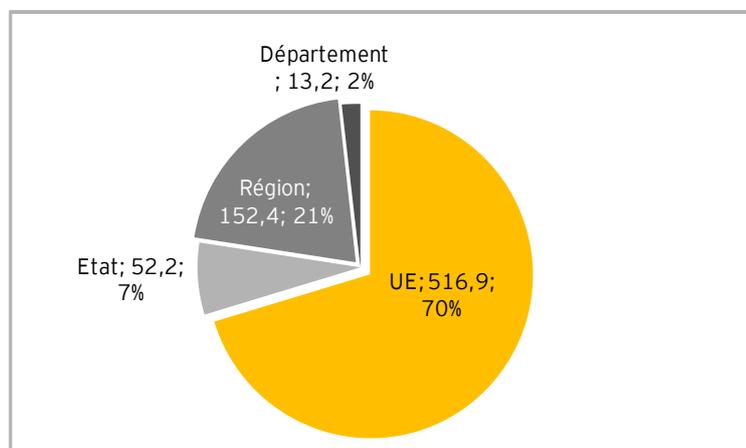
Rappel méthodologique :

- Cette partie vise à analyser - en complément de l'analyse transversale de la pertinence et de la cohérence des programmes européens (cf. partie 3.2) - si la pertinence et la cohérence du PO FEDER Convergence sont confirmées, c'est-à-dire si :
 - le PO FEDER Convergence est toujours adapté aux besoins réunionnais et si les évolutions du contexte ne sont pas susceptibles d'impacter la suite de la programmation ;
 - la cohérence interne du PO FEDER Convergence (articulation des objectifs, logique de constitution) permet une bonne réponse à ces besoins,
- La complémentarité du PO FEDER avec les autres politiques et instruments en matière de développement humains, économique et territoriale.

5.2.1. Un programme pertinent d'envergure, conjuguant rupture et continuité

Le PO FEDER est le premier programme européen à La Réunion en termes de volume financier : il représente un enjeu financier global de 2 003 millions d'euros, avec un taux d'intervention de l'Union européenne de 50,6%, soit 1 014 millions d'euros de FEDER :

Figure 12 - Maquette financière 2007-2013 du FEDER à La Réunion



Source : PO FEDER

Un programme conjuguant tournant et continuité, mieux doté et simplifié par rapport à la précédente programmation

Au sein de la précédente programmation, les dispositions du DOCUP en faveur du FEDER étaient regroupées au sein de cinq axes prioritaires pour un coût total de 1 489,5 millions d'euros et 743 M€ de FEDER, soit un montant inférieur de près de 35% par rapport au PO FEDER 2007-2013.

Tableau 13 - Maquette financière par axe du DOCUP

Axe du DOCUP	Maquette UE (M€)
Axe A : Développement créateur d'emplois durables	191
Axe B : Aménagement équilibré du territoire	180
Axe C : Gestion préventive et durable des ressources	191
Axe D : Infrastructures de formation et d'éducation	124
Axe E : Accompagnement à l'ingénierie	56
Total FEDER	742

Source : DOCUP, récapitulatif financier

- **L'axe A du DOCUP** intitulé « Développement créateur d'emplois durables » était décliné en 9 mesures :
 - L'ingénierie financière (A1) ; la modernisation et l'investissement des entreprises (A2) ; les zones d'activités (A3) ; l'accompagnement et le développement du tourisme et de la culture (A4) ; le soutien des aménagements liés au tourisme et à la pêche (A5) ; les aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE (A6) ; les investissements liés à l'insertion des publics en difficulté (A7) ; l'assistance technique (A8) et enfin, l'intégration des TIC dans la société réunionnaise (A9).
- **L'axe B du DOCUP** intitulé « Aménagement équilibré du territoire » comprenait 3 mesures :
 - Les transports en commun (B1) ; les infrastructures routières et réseaux liées (B2) ; la structuration, l'aménagement des villes et bourgs ; l'amélioration des services associés (B3).
- **L'axe C du DOCUP** intitulé « Gestion préventive et durable des ressources » s'articulait autour de 5 mesures :
 - La mobilisation et la gestion des ressources en eau (C1) ; la gestion, la valorisation de l'environnement et la sensibilisation à sa préservation (C2) ; les équipements structurants en matière d'eau potable, d'eau usées et d'assainissement (C3) ; la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air (C4) et enfin, la prévention et la protection contre les risques naturels (C5).
- **L'axe D du DOCUP** intitulé « Infrastructures de formation et d'éducation » était décliné autour 3 mesures :
 - La construction, le câblage, la mise à niveau fonctionnelle et pédagogique des collèges et lycées (D1) ; les universités (D2) ; les pôles d'excellence de la formation professionnelle (D3).
- **L'axe E du DOCUP** intitulé « Ouverture sur l'extérieur » comprenait 4 mesures :
 - Les aéroports (E1) ; les ports (E2) ; l'export (E3) et la coopération (E4).

Le FEDER, au titre du DOCUP, finançait ainsi des interventions dans les domaines aussi variés que le soutien direct aux activités économiques ; les infrastructures d'accueil des entreprises ; les infrastructures de transport ; les infrastructures d'éducation et de formation ; l'aménagement urbain ; la protection environnementale et la coopération.

Dans un effort de simplification de l'architecture du PO FEDER et de mise en adéquation avec la Stratégie Régionale Intégrée, quatre axes prioritaires d'intervention ont été définis lors de l'élaboration du programme opérationnel pour la période 2007-2013 à La Réunion :

- **Un axe 1 «Compétitivité des hommes** » représentant 16% de la maquette UE dédiée au FEDER :
 - Cet axe, entièrement dévolu aux mesures en « continuité stratégique » vise à l'amélioration de la compétitivité des hommes par la promotion et la valorisation du potentiel humain. Ces interventions portent sur des projets relatifs à l'amélioration des conditions de vie des habitants (éducation, logement, santé et cadre de vie). Le FEDER est, sur cet axe, largement complémentaire avec le FSE.
 - Il correspond principalement au cadre d'intervention de l'axe D du DOCUP.

- **Un axe 2 « Compétitivité économique »** représentant 13% de la maquette UE dédiée au FEDER :
 - Cet axe, qui s'inscrit principalement dans les « tournants stratégiques », tend à l'amélioration de la compétitivité économique par le développement de l'économie réunionnaise dans l'environnement international. Il s'inscrit dans « *une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale* »⁷¹. Les interventions financées au titre de cet axe concernent les aides aux entreprises, plus particulièrement dans les secteurs porteurs et pourvoyeurs d'emplois du tourisme, de la recherche, de l'innovation et des TIC.
 - Il reprend principalement la logique d'intervention de l'axe A du DOCUP.
- **Un axe 3 « Compétitivité du territoire »** représentant la moitié de la maquette UE dédié au FEDER, est l'enjeu financier et stratégique majeur du PO FEDER :
 - Cet axe, qui s'inscrit à la fois dans une logique de « continuité stratégique » et de « tournants stratégiques », représente des actions d'amélioration de la compétitivité du territoire par l'organisation du territoire sur de nouveaux paramètres de performance que sont le transport, les politiques d'aménagement urbain, la préservation de l'environnement et des ressources, et la valorisation des atouts touristiques de l'île.
 - Il permet d'envisager un meilleur usage du territoire réunionnais, conjuguant protection du patrimoine naturel, de la ressource naturelle et de l'environnement avec les infrastructures nécessaires à la vie économique et sociale.
 - Il regroupe globalement les axes B et C du DOCUP.
- **Un axe 4 « Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie »** représentant 20% de la maquette UE dédié au FEDER :
 - Cet axe, qui répond à la fois à une logique de « continuité stratégique » et à de « tournants stratégiques », a pour objectif la compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie. Il finance plus particulièrement des investissements relatifs aux plateformes portuaires et aéroportuaires et au développement des zones enclavées des hauts. Il prend également en charge les coûts d'acheminements des intrants (fret).
 - La possibilité d'introduire cet axe dans le FEDER 2007-2013 avait été particulièrement saluée par le monde économique qui y voyait, au delà des aides économiques, une reconnaissance forte des handicaps de développement économique pesant sur le territoire.
 - Il correspond essentiellement les mesures de l'axe E du DOCUP.

Tableau 14 - Répartition par axe de la maquette financière

Axe	Maquette UE	Part du PO FEDER
Axe 1 - Compétitivité des hommes (mesures 1.1 à 1.11)	157,5	16%
Axe 2 - Compétitivité économique (mesure 2.01 à 2.22)	134,3	13%
Axe 3 - Compétitivité du territoire (mesures 3.1 à 24)	516,6	51%
Axe 4 - Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie (mesures 4.1 à 4.13)	205,8	20%
Total	1014,3	100%

Source : PO FEDER

⁷¹ Programme opérationnel FEDER Convergence, page 221.

Les quatre axes du PO FEDER ainsi retenus sont naturellement cohérents avec la stratégie régionale plurifonds. Ils en reprennent la structuration de base selon le triptyque « compétitivité humaine », « compétitivité territoriale » et « compétitivité économique » qui constitue la pierre angulaire de ce document stratégique.

La logique d'intervention du PO FEDER se caractérise également par la poursuite de grands projets (le creusement de la galerie de Salazie, la Route des Tamarins par exemple) mais également par l'initialisation de nouveaux investissements particulièrement structurants tels que la construction ou l'aménagement des lycées et des collèges, la réalisation de stations d'épuration du Grand Prado et de Cambaie, le lancement des études et des pôles sanitaire (Est et Ouest) ou encore, la construction d'un centre de valorisation énergétique des déchets.

En outre, la Stratégie régionale intégrée s'articule également autour de deux volets, un volet en lien avec la notion de « rattrapage » et les handicaps structurels et un autre volet devant impulser et/ou soutenir des tournants et des innovations. Les mesures en tournant représentent 35% de la maquette de la SRI : le PO FEDER, avec 46% de la maquette UE dédiée au soutien des tournants et des innovations, conforte cette logique.

Tableau 15 - Répartition de la maquette UE en « continuité » / « tournant »

SRI continuité / tournant	Maquette UE	%
Continuité	542	53%
Tournant	465	46%
Assistance technique	8	1%
Total	1014	100%

Source : Ernst & Young, données AGILE

Un programme pertinent avec les besoins de développement durable de la population

Cette répartition des dépenses européenne est en ligne avec les points clés du diagnostic dressés en 2006 faisant apparaître une problématique générale de développement durable du territoire articulée autour de trois facteurs :

- **La rapidité des mutations structurelles** notamment marquées par une évolution différenciée des moteurs de la croissance économique ; de profondes mutations en matière d'environnement (énergie, gestion des déchets, valorisation des espaces naturels) et l'émergence d'une nouvelle gouvernance des territoires.
- **L'ampleur des phénomènes de croissance** qui se caractérisent par la persistance de la croissance démographique qui va influencer l'ensemble des politiques publiques et notamment le logement et l'emploi ; une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables (ce constat est remis en cause par la crise économique - cf. la partie sur l'évaluation de la Stratégie régionale plurifonds) et l'expansion constante de l'espace urbain et rural.
- **La complexité des défis à relever.** Les trois défis identifiés lors de l'élaboration de la stratégie régionale intégrée structurent le FEDER Convergence :
 - **Le défi humain** et principalement pour le FEDER Convergence, le défi de la qualification par les constructions universitaires et la réhabilitation/construction de lycées, de collèges et de centres de la formation professionnelle (axe 1 du PO FEDER) ;
 - **Le défi de la performance économique** comprenant le défi des handicaps structurels de l'ultrapériphérie (axe 4 du PO FEDER) ; la nécessaire consolidation des secteurs traditionnels - agriculture, industrie, artisanat, BTP - et les potentiels de croissance des secteurs émergents - ressources halieutiques, recherche et innovation, tourisme, TIC, services à la personne (axe 2 du PO FEDER).
 - **Le défi de la complexité (enjeux territoriaux et environnement)** marqué par la nécessaire valorisation des richesses et des ressources naturelles ; la prévention des risques naturels ; l'impératif de construire de 6 à 10 000 logements par an posant des problématiques fortes en termes de densification et de restructuration urbaine ; l'ampleur des grands chantiers et des grands projets dans une logique de

rattrapage des équipements (par exemple scolaire, sportif et culturel, assainissement, etc.) et des infrastructures d'échanges (développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires).

Un programme décliné en objectifs clairs et priorisés

Chacun des quatre axes du PO FEDER est décliné en objectifs opérationnels (et indicateurs associés - cf. la partie sur la mise en œuvre) couvrant plusieurs mesures (pour un total de 70 au niveau du PO). L'analyse du poids financier de chacun des objectifs du programme permet d'en valider les priorités :

Tableau 16 - Enjeu financier des objectifs du PO FEDER par axe et ordre décroissant

Axe PO	Objectifs (mesures)	Maquette UE (M€)	% du PO FEDER	% de l'axe
1. La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	1A. Préparer des nouvelles générations mieux formées (1.01 à 1.04)	105,8	10,4%	67,2%
	1C. Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale (1.05 à 1.07)	25,0	2,5%	15,9%
	1B. Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise (1.08 à 1.10)	18,5	1,8%	11,7%
	Assistance technique (1.11)	8,2	0,8%	5,2%
		157,5	15,5%	100,0%
2. La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international	2A. Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien (2.01 à 2.18)	94,7	9,3%	70,5%
	2B. Consolider les bases du développement économique et social (2.19 à 2.22)	39,6	3,9%	29,5%
		134,3	13,2%	100,0%
3. La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	3A. Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire (3.01 à 3.07)	226,5	22,3%	43,8%
	3C. Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable, en valorisant ses atouts, notamment sur le plan touristique (3.12 à 3.22)	209,6	20,7%	40,6%
	3D. Valoriser les atouts touristiques de l'île (3.23 et 3.24)	42,0	4,1%	8,1%
	3B. Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs (3.08 à 3.11)	38,5	3,8%	7,56%
		516,6	50,9%	100,0%
4. Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	4A. Compenser les surcoûts liés à l'éloignement (4.01 à 4.06)	115,1	11,3%	55,9%
	4B. Compenser les surcoûts liés à l'insularité (4.07 et 4.08)	48,8	4,8%	23,7%
	4D. Compenser les surcoûts liés à la faible superficie (4.13)	31,6	3,1%	302,5%
	4C. Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles (4.09 à 4.12)	10,4	1,0%	5,1%
		205,8	20,3%	100,0%
	Total	1014,3	100,0%	

A la lecture de ce tableau, plusieurs constats peuvent être dressés :

- **Deux objectifs pèsent plus de 20% du PO FEDER :**
 - **L'objectif 3A** visant l'adaptation et le développement des réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire est l'objectif prioritaire du PO FEDER : il représente près d'un quart du programme européen et comprend l'ensemble des investissements structurants en matière d'infrastructures routières et de transport en commun de La Réunion :
 - Ces équipements structurants en « tournant stratégique » concernent des projets de transports collectifs (réalisation du tram-train ; accessibilité des personnes à mobilité réduite ; pôles d'échanges intermodaux etc.) tandis que les projets de développement et de modernisation du réseau routier sont fléchés en « continuité » (Routes de Tamarins et du Littoral essentiellement).
 - **L'objectif 3C** relatif à la préservation de l'environnement et des ressources dans le cadre du développement durable, en valorisant les atouts de La Réunion, notamment sur le plan touristique est le second enjeu financier du programme : il porte notamment sur les grands chantiers d'assainissement et d'eau potable et est quasiment entièrement dédié aux « tournants stratégiques » à l'exception de la mesure 3.15 monoprojet « adéquation des ressources en eau et des besoins » relatif à la poursuite du creusement de la galerie Salazie, projet d'irrigation du Littoral Ouest, initié dans le cadre des précédentes générations de programmes européens.
- **Trois objectifs représentent environ 10% du PO FEDER :**
 - **L'objectif 1A** « Préparer des nouvelles générations mieux formées », dédié à la « continuité stratégique » et en synergie avec le PO FSE, correspond aux investissements dans l'enseignement supérieur, les lycées, les collèges et les organismes de formation professionnelle ;
 - **L'objectif 2A** « Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien » s'inscrit dans une logique de « tournants stratégiques » : il porte sur des projets de soutien au développement économique durable, par des investissements privés et publics, matériels et immatériels, dans les secteurs d'avenir de la recherche, de l'innovation, des TIC et du tourisme ;
 - **L'objectif 4A** « Compenser les surcoûts liés à l'éloignement » comprend quant à lui des mesures à la fois en « continuité stratégique » - portant sur des aides au surcoût de l'acheminement des intrants et des produits finis pour les entreprises - et en « tournants », relatives au traitement des déchets dangereux et à la compensation des surcoûts de télécommunication.

Les autres objectifs, représentant pour chacun d'eux moins de 4% du PO FEDER, apparaissent plus mineurs du point de vue financier : ils visent à la valorisation de la culture et du patrimoine (1B) et à l'amélioration de l'offre sanitaire et médico-sociale (1C) ; à la consolidation des bases du développement économique et social (2B) ; à la politique urbaine (3B) et à la valorisation des atouts touristiques de l'île (3D) et concernent enfin, l'ensemble des objectifs de l'axe 4 (compensation des surcoûts liés à l'insularité, à la faible superficie et au relief et climat difficile) à l'exception de l'objectif 4A précédemment décrit.

5.2.2. Des évolutions récentes pouvant impacter les objectifs et la suite de la programmation

A mi-parcours du programme, les enjeux et priorités de PO FEDER, loin d'être remis en cause, sont au contraire confortés par la **crise économique et la précarisation sociale** qui en découle. En outre, le contexte actuel de resserrement des marges de manœuvre financières des collectivités, pouvant réduire leurs projets d'investissement ou les conduire à ne pas pouvoir finaliser leurs plans de financement, ne doit pas être négligé dans l'exercice de révision à mi-parcours et doit attirer toute l'attention du partenariat local.

Les principaux éléments soulignés dans l'actualisation du diagnostic (cf. la partie sur l'évaluation de la stratégie régionale intégrée) portant sur **les évolutions majeures du contexte économique local** depuis le début de la programmation en 2007-2008, peuvent être ici rappelés :

- **Une croissance en berne**, avec l'année 2009 qui marque le passage de la croissance ralentie à la récession, avec un PIB/habitant en chute de 3,6% en valeur.
- **Une chute des investissements (-7,8%)**, notamment dans les trois secteurs porteurs de La Réunion (travaux publics, logement, achats de biens d'équipement).
- **Des secteurs économiques** différemment touchés par la crise avec :
 - la chute du **BTP** se traduisant par une dégradation de **15 %** de sa valeur ajoutée en 2009 ;
 - une **industrie** qui amortie relativement la chute de 10 % de sa valeur ajoutée ;
 - des **services marchands** qui subissent une baisse de 1% avec un **secteur des TIC** qui se maintient, stimulé par l'effet de « rattrapage » et une dynamisation des marchés lié à l'innovation (passage au haut-débit, smart-phone, 3g, forfait Télévision/téléphone/internet, etc.).
 - une **activité touristique** qui retrouve, en 2009, un niveau supérieur à celui de 2005.
- Une **gouvernance économique modifiée** avec l'arrivée de capitaux extérieurs modifiant les données du pouvoir dans les entreprises.
- **Une forte montée du chômage** : le taux de chômage réunionnais demeure le plus élevé des départements d'outre-mer : 27. 2 % contre 9.1 % France métropolitain et 88 200 chômeurs en 2009.

Concernant plus particulièrement le PO FEDER, **les modifications électorales ont impacté la prévisibilité de certains projets prévus au titre du programme** :

- **l'annulation du projet du Tram-Train et la redéfinition de la Route du Littoral** : ces deux projets ont été récemment renégociés dans le cadre du Protocole du Matignon II ;
- **l'abandon du projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise** ;
- **la redéfinition d'un ensemble des stratégies régionales et notamment** :
 - réexamen de la Stratégie Régionale d'Innovation : quatre domaines d'activité stratégique de la SRI sont en forte cohérence avec le PO FEDER (santé, technologie de l'information et de la communication, énergie et environnement et tourisme durable) ;
 - adoption prochaine du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) permettant une déclinaison active, par certaines communes, de leur SCOT et PLU et une montée en puissance des projets relatifs à l'aménagement urbain au cours de la suite de la programmation ;
 - adoption de nouvelles orientations régionales en faveur du tourisme ;
 - renouvellement récent de certains régimes d'aides aux entreprises (industrie, artisanat, commerce, TIC, tourisme) ou en cours de refonte (énergie, déchet, assainissement).

Plus largement, **la crise économique a fortement affecté la stabilité économique de certains investissements à la Réunion et par la même, l'avancement du PO FEDER.**

Les projets les plus structurants relatifs à **l'assainissement**, à la prévention des risques naturels ou à la rénovation urbaine, qui répondent à des défis structurels de La Réunion, ont quant à eux été maintenus par les exécutifs municipaux et régionaux.

Au regard de ces différents éléments, un certain nombre de points de vigilance doivent être soulignés et nécessitent d'être appréhendés pour assurer la bonne mise en œuvre de la seconde partie de la programmation :

- **1. la nécessaire réallocation** :
 - des crédits UE initialement destinés au projet du tram-train et opérations connexes (115 millions d'euros) sur des mesures si possible « earmarkées » (protocole de Matignon II) ;
 - des 13, 5 millions d'euros de crédits UE destinés à la MCUR.
- **2. l'abondement de certains investissements** :
 - la haute priorité à accorder aux projets d'assainissement compte tenu des obligations réglementaires qui pèsent sur La Réunion ;

- l'impact de l'adoption récente de la stratégie régionale d'innovation :
 - Quatre domaines **d'activité stratégique (DAS) de la SRI sont en forte cohérence avec le PO FEDER Convergence**, à savoir la santé, la technologie de l'information et de la communication, l'énergie et l'environnement et le tourisme durable.
 - Une correspondance peut également être établie entre certaines orientations stratégiques de l'innovation et le PO FEDER :

Tableau 25 - Tableau de correspondances possibles entre les orientations stratégiques de l'innovation et le PO FEDER

F Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire	FEDER / FEADER
G Doter La Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation	FEDER / POCT
H Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité	FEDER / POCT

■ **3. la dynamisation de certains projets :**

- en complémentarité avec le FSE, programmation des projets à thématique urbaine, en cohérence avec l'adoption prochaine du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ;
- les aides aux entreprises (TIC, tourisme, industrie, artisanat, commerce, énergie, déchets) dans le cadre de la redéfinition en cours des régimes d'aides et la prise en compte des nouvelles orientations régionales en faveur du tourisme.

5.2.3. Des lignes de partage assurant une complémentarité correcte avec les autres instruments régionaux

La mise en place de la stratégie régionale plurifonds et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis, dès la conception des programmes, d'établir des **lignes de partage claires entre les différentes interventions**. Notamment, le maintien d'un Comité Local de Suivi (programmation) unique et plurifonds permet de garantir la bonne articulation entre les fonds.

A titre d'exemple :

- **le FEDER Convergence est très largement complémentaire avec le FSE** par les lourds investissements réalisés en matière de construction, de rénovation et d'aménagement des universités, des lycées, des collèges mais également des instituts pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Les deux programmes européens contribuent d'ailleurs à l'axe stratégique n°1 de la stratégie régionale intégrée relatif à la compétitivité humaine ;
- **les synergies du FEDER Convergence avec le FEP** pour le financement des infrastructures et équipements liés à la darse de pêche et pour la maintenance des navires sont également notables ;
- les interventions en matière de **haut débit** sont clairement définies : le désenclavement numérique relève du PO Convergence (mesures 4.06, 4.07 et 4.09) et le développement des liaisons régionales du PO FEDER Coopération ;
- **la complémentarité avec le FEADER** est particulièrement lisible concernant le grand projet (dont le coût total est supérieur à 50M€) de basculement des eaux d'Est en Ouest (mesure 3.15 du FEDER Convergence relatif à la poursuite du creusement de la galerie Salazie, dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest). Le FEDER s'inscrit en outre en cohérence avec les objectifs du FEADER soutenant le monde agricole, ce qui permet de développer des logiques de filière notamment de l'agriculture à l'agro-alimentaire incluant la logistique nécessaire.

Au final, avec 1 014 M€ de FEDER sur la période 2007-2013, soit environ 145 M€ / an, le PO FEDER tient un rôle central dans les politiques de développement régional de La Réunion. Sa complémentarité, notamment avec le CPER qui finance la plupart des investissements réalisés au titre du FEDER, est en effet éprouvée. De même, de nombreuses synergies existent avec les politiques nationales menées en faveur des DOM comme l'illustre la complémentarité entre les aides à l'exportation vers la métropole des matières premières animales et végétales réunionnaises (bovins, fruits et légumes, etc.) financées par l'ODEADOM au titre du POSEI France.

5.3. L'état d'avancement du PO FEDER à mi-parcours

Rappel méthodologique :

Cette partie vise à analyser, en complément de l'analyse transversale sur l'avancement de la stratégie régionale plurifonds, l'état d'avancement du PO FEDER, à travers de l'analyse :

- L'état global de la programmation en 2010,
- Quelques typologies transversales du programme,
- Les premiers résultats du programme par grand objectif, présentant les principales réalisations et les mesures davantage en souffrance,
- Les perspectives de programmation et de révision à mi-parcours.

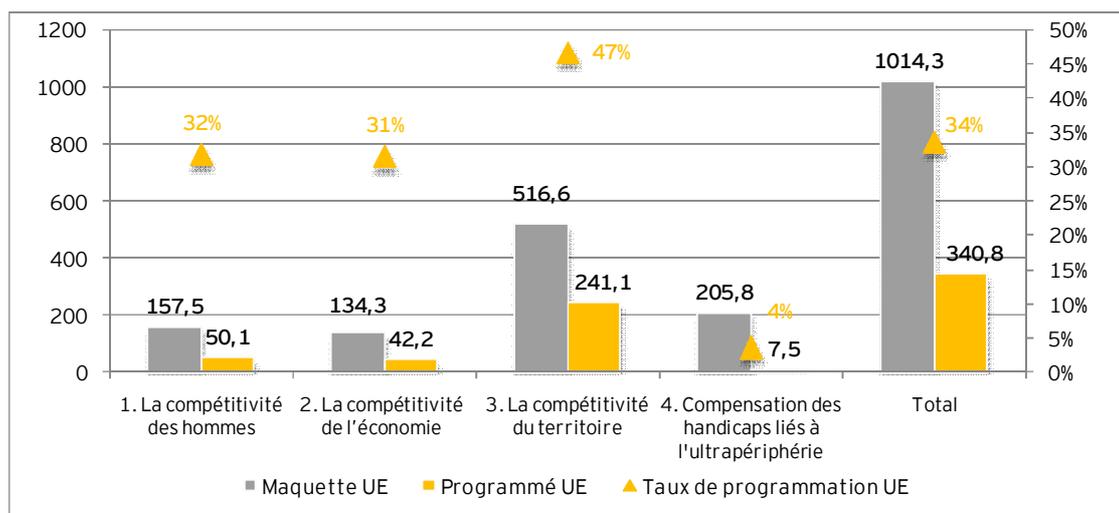
Ces analyses reposent sur :

- l'analyse des données financières et physiques (extraction Présage) au 30 juin 2010 (actualisée le cas échéant à fin août et à fin octobre 2010);
- les indicateurs de réalisation et de résultats disponibles et fiables,
- les entretiens réalisés avec l'ensemble des parties prenantes du PO FEDER,
- les données prospectives à travers l'exploitation des fiches de révision à mi-parcours élaborées au cours du 1er semestre 2010, les états Excel des reliquats et les propositions d'abondement.

5.3.1. Une programmation financière plutôt satisfaisante

Une programmation du PO FEDER à mi-parcours plutôt satisfaisante mais hétérogène selon les axes : l'axe 3 pèse plus de 70% de la programmation

Figure 17 - Taux de programmation par axe



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Le programme opérationnel FEDER 2007-2013 se caractérise d'une part, par un taux de programmation relativement satisfaisant de 33,6% en dépenses UE au 30 juin 2010 (à fin octobre 2010, près de 400 millions sont

programmés, soit 39% de taux de programmation) et d'autre part, **par une importante hétérogénéité du niveau d'avancement entre les axes**, avec un axe 3 en avance de 13 points par rapport à la moyenne du programme et un axe 4 très en retrait (4% de taux de programmation en coût total).

De manière générale, ce niveau d'avancement est à mettre au regard :

- du démarrage quelque peu tardif du programme, approuvé par la Commission européenne le 20 décembre 2007 ;
- de la clôture du DOCUP jusqu'en 2009, ce qui a amené les services instructeurs à davantage se concentrer sur le processus de remontée des dépenses et de certification des projets FEDER financés par le DOCUP que sur la programmation des mesures inscrites au PO FEDER Convergence.

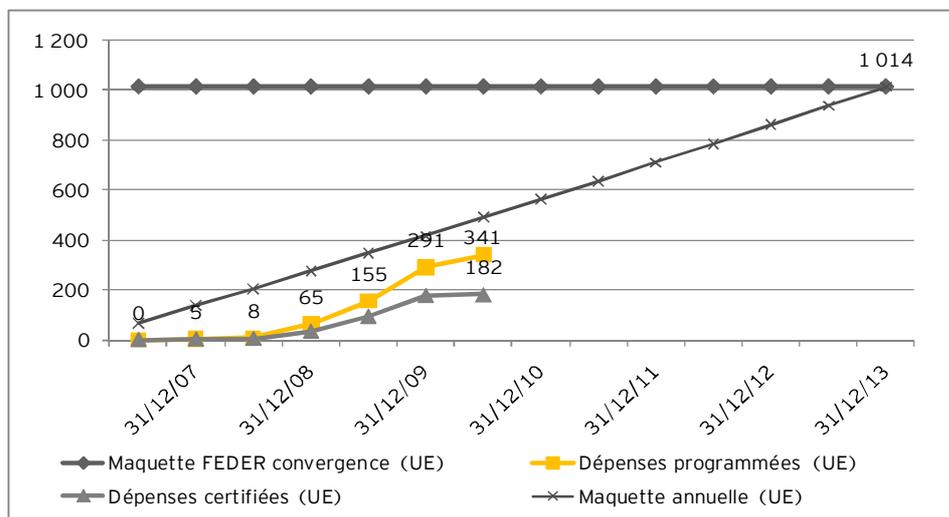
Plus particulièrement, l'hétérogénéité de la programmation par axe peut être expliquée comme suit :

- **La logique d'intervention de l'axe 1** porte essentiellement sur le financement de grands projets d'infrastructures éducatives et sanitaires et sociales. Son niveau de programmation de 31% au 30 juin 2010 (et de 43% à fin octobre) et se caractérise principalement par :
 - un certain nombre de retards d'ordre administratif (construction, rénovation ou aménagement des lycées, des collèges et des établissements de formation) ou dans l'adoption des cadres d'intervention (Pôle sanitaire Est notamment) entraînant un décalage entre les réalisations physiques des projets structurants et leur programmation en CLS. Ainsi, la plupart des investissements phares prévus au titre de cet axe ont d'ores et déjà été réalisés à mi-parcours mais n'ont pas encore été programmés en CLS ;
 - l'abandon du projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR), enjeu financier important de l'axe 1 avec 13,5 M€ de dépenses FEDER prévues ;
 - de bonnes perspectives de programmation à fin 2011 : la programmation des investissements précités ainsi que la réalisation de projets portés par l'Université devraient en effet permettre d'atteindre un niveau de programmation compris entre 50% et 60% à fin 2011.
- **L'axe 2** visant au développement de l'économie régionale réunionnaise dans l'environnement international, est dédié d'une part, à **des investissements publics portant sur les pôles de recherche et d'innovation** et d'autre part, sur des **aides aux entreprises**.
 - La crise économique a largement affecté l'investissement des entreprises, à la fois celles des filières porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale (TIC, tourisme) et celles des secteurs plus traditionnels (l'industrie, l'artisanat, le commerce et les activités portuaires).
 - Les investissements publics ont quant à eux été moins impactés par la crise permettant une bonne dynamique des orientations des partenaires sur les pôles de recherche et d'innovation ;
 - La refondation en cours des cadres d'intervention des aides régionales au tissu économique, non renouvelés depuis le DOCUP 2000-2006, devrait in fine permettre d'accroître la programmation de cet axe.
- **L'axe 3 représente 51% de la maquette financière du programme mais pèse 71% de sa programmation**. Il a atteint un niveau de programmation très satisfaisant (près de 60%) malgré l'abandon du projet de tram-train et la redéfinition du périmètre des investissements dédiés à la Route du Littoral dans le cadre des accords de Matignon II. Cet axe a en effet été marqué par la réalisation de grands projets d'infrastructures :
 - la finalisation de la Route des Tamarins (82 M€ UE) ;
 - la poursuite des travaux de creusement de la galerie Salazie amont dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest (mesure 3.15) pour un montant de 57 M€ de FEDER ;
 - la priorité donnée aux investissements dédiés à l'assainissement et au traitement de l'eau potable (réalisation de stations d'épuration notamment) ;
 - des investissements réalisés au titre du « **Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : prévision, prévention et protection** » (mesure 3.19), qui atteignent 43% de programmation, soit 6,4 millions d'euros portant sur des projets majeurs tels que les travaux de protection contre les crues de la Rivière Saint Denis de la Commune de Saint-Denis (5,4 millions d'euros de FEDER) ;

- le financement de 10 projets d'aménagements et équipements touristiques : travaux d'aménagement touristique de la Zone d'Aménagement Lié à la Mer de Grande Anse porté par la SEMAC pour 5,7 millions d'euros de coût total.
- **L'axe 4**, second enjeu financier du PO FEDER avec 436 M€ de la maquette totale, se caractérise par une surestimation de l'enveloppe des mesures de fonctionnement (aides au fret à destination des industriels) qui, par ailleurs, peinent à démarrer du fait principalement de la crise économique mais également de certains régimes d'aides, tardivement validés par la Commission européenne ou en cours d'adoption (exportation des déchets dangereux - mesure 4.04 ; zones d'activités - mesure 4.13) . Des projets significatifs ont néanmoins été réalisés à mi-parcours :
 - la programmation de 6,5 millions d'euros (en août) pour la mise en place de la délégation de service public de mise à disposition du réseau régional à haut débit Gazelle ;
 - l'adaptation des chaussées de l'aéroport pour l'accueil prochain des gros porteurs (plus de 2 millions de FEDER).

Depuis 2009, une véritable accélération de la mise en œuvre du programme (taux de programmation passé de 5 à 27% de fin 2008 à fin 2009) a permis de pallier les difficultés précitées :

Figure 18- Montée en puissance de la programmation FEDER depuis 2007



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Cette montée en puissance a été principalement portée par trois facteurs :

- **Le système de gestion intégrée** qui contribue largement à un rythme de programmation au niveau attendu (cf. la partie sur la mise en œuvre transversale).
- **Les mesures de simplification du plan européen de relance économique**, avec notamment la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission, qui a été utilisée à La Réunion pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux ».
- **Le succès de quelques grands projets emblématiques du FEDER** à fort impact sur le territoire réunionnais, qui portent près de 65% de la programmation à mi-parcours :
 - l'achèvement de la **Route des Tamarins** (mesure 3.2) programmés à 100%, soit 82 millions d'euros de dépenses UE ;
 - la programmation complète de l'enveloppe UE dédiée la **poursuite des travaux de creusement de la galerie Salazie amont dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest** (mesure 3.15) pour un montant de 57 M€ de FEDER ;
 - une optimisation des dépenses UE concernant les investissements liés aux **grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable** (mesure 3.14) permettant une programmation de près de 90% de l'enveloppe FEDER, soit près de 45 M€ ;

- la construction / rénovation des collèges (mesure 1.3) qui a permis une programmation de près de 40 millions d'euros de FEDER (environ 90% de la maquette).

Tableau 19 - Part de la programmation portée par les projets emblématiques du FEDER

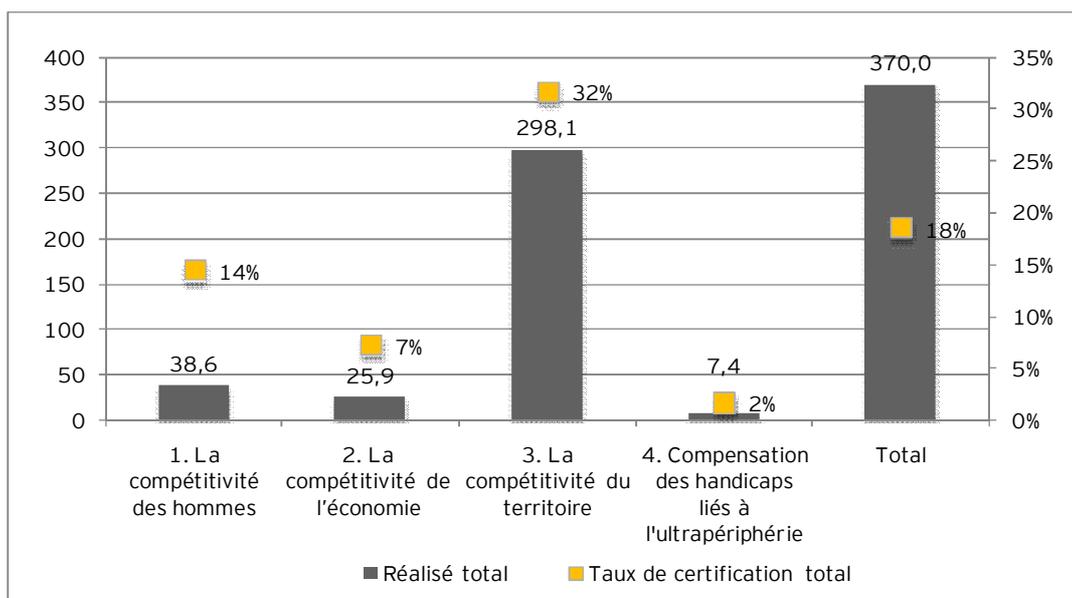
Projet	Maquette UE	Programmé UE	Taux de programmation
1. Route des Tamarins	82	82	100%
2. Galerie de Salazie	57	57	100%
3. Assainissement / eau potable : stations d'épuration	50	45	89%
4. Construction/ rénovation des collèges	40	37	92%
Total	229	221	96%
% PO FEDER	23%	65 %	

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Un risque de dégageant d'office écarté à fin 2010

Le niveau de certification de 18% est en avance par rapport aux autres programmes européens :

Figure 20 - Taux de certification par axe du PO FEDER



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Ce taux de certification est d'autant plus satisfaisant que différents facteurs ont contribué à en ralentir, volontairement ou non, la progression :

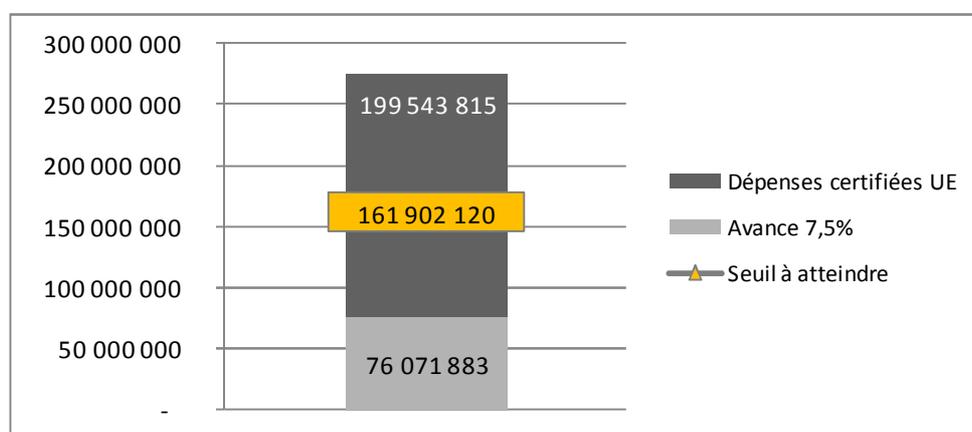
- la volonté du partenariat local de freiner la certification en 2009 afin de solder les dépenses du DOCUP dans le respect de la piste d'audit ;
- les difficultés de certification posées par la gestion des projets générateurs de recettes ;
- la crise économique entraînant une modification du règlement de dégageant d'office et un assouplissement des règles pour la tranche 2007.

Ainsi, le dégageant d'office présente un risque nul à la fin 2010 pour le PO FEDER :

A justifier en 2010	Avance 7,5%	Déjà certifié UE	Reste à certifier	% de montant restant à certifier / dépenses UE déjà certifiées
(1) Correspond à la contribution annuelle 2008 + un sixième de la contribution annuelle 2007	(2) Avance de 7,5% sur le programme total	(3) Montant déjà certifié (écrêté) * taux de programmation UE	(4)=(1)-(2)-(3) Montant restant à certifier pour 2010 pour éviter le dégageant d'office	(5)=(4)/(3)
161 902 120	76 071 883	199 543 815	0	0%

Le seuil des dépenses à certifier à fin 2010 est en effet d'ores et déjà couvert au 30 juin 2010, avec un « excédent » d'environ 40 millions d'euros :

Figure 21 - Situation du dégageant d'office pour le FEDER



Source : Ernst & Young, données de certification des services instructeurs AGILE au 30 juin 2010

A partir de 2011, une **vigilance chaque année sera nécessaire** pour s'assurer de la bonne remontée progressive des dépenses des bénéficiaires, notamment sur les bénéficiaires concernés par les régimes d'aides adaptés tardivement ou dont les modalités de calcul demeurent instables à ce jour (cas des projets générateurs de recettes essentiellement).

5.3.2. Analyse transversale des réalisations physiques

Les objectifs les mieux dotés ne sont généralement pas les mieux programmés

Deux constats peuvent être dressés à la lecture des taux de programmation par objectif du FEDER :

- **Les taux de programmation par objectif sont très disparates**, avec un objectif 1A « Préparer des nouvelles générations mieux formées » en avance (46%) et a contrario, trois objectifs qui n'ont pas encore démarré (1C « Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale » ; 1B « Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise » ; et 4D « Compenser les surcoûts liés au relief et au climat »).
- **Les objectifs les mieux dotés financièrement par axe, à l'exception de l'objectif 1A « Préparer des nouvelles générations mieux formées », ne sont pas les mieux programmés** : tel est le cas des objectifs 2A « Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien », 3A « Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et l'accessibilité du territoire » et 4A « Accompagner les surcoûts liés à l'éloignement ».
- **Les priorités les plus stratégiques du PO FEDER ont en effet rencontré davantage d'aléas depuis le début de la programmation** : impact de la crise économique sur le tissu économique de La Réunion

(objectif 2A) ; abandon du projet Tram-train et redéfinition du projet de la Route du Littoral dans le cadre du Protocole de Matignon II (objectif 3A) ; surestimation initiale des mesures concernant les crédits de fonctionnement à destination des entreprises industrielles notamment et impact de la crise économique sur l'import-export (objectif 4A).

Tableau 22- Taux de programmation par objectif du PO FEDER

Axe PO	Objectifs	Maquette UE (M€)	Programmé UE (M€)	Taux de programmation
1. La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	1A. Préparer des nouvelles générations mieux formées	105,8	49,0	46%
	1C. Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale	25,0	0,0	0%
	1B. Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise	18,5	0,0	0%
	Assistance technique	8,2	1,1	13%
		157,5	50,1	32%
2. La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international	2A. Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien	94,7	27,3	29%
	2B. Consolider les bases du développement économique et social	39,6	14,9	38%
		134,3	42,2	31%
3. La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	3A. Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	226,5	82,1	36%
	3C. Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable, en valorisant ses atouts, notamment sur le plan touristique	209,6	142,9	68%
	3D. Valoriser les atouts touristiques de l'île	42,0	8,8	21%
	3B. Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs	38,5	7,2	19%
		516,6	241,1	47%
4. Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	4A. Compenser les surcoûts liés à l'éloignement	115,1	2,8	2%
	4B. Compenser les surcoûts liés à l'insularité	48,8	4,5	9%
	4D. Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	31,6	0,0	0%
	4C. Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles	10,4	0,2	2%
		205,8	7,5	4%
	Total	1014,3	340,8	34%

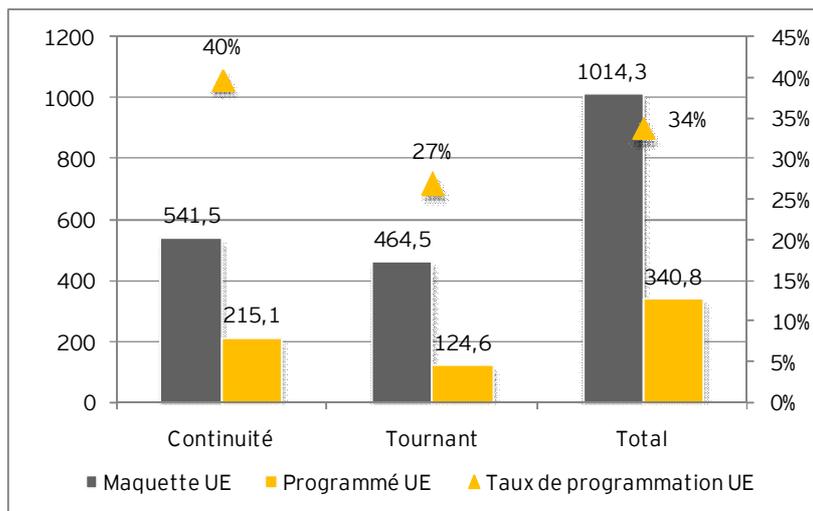
Source : Ernst & Young, PO FEDER, données AGILE au 30 juin 2010

Une programmation portée par les projets s'inscrivant dans une logique de « continuité » et les investissements non « earmarkés »

De manière transversale, la programmation actuelle est portée par les mesures s'inscrivant en « continuité stratégique » :

- En effet, les 26 mesures (sur un total de 70) qui s'inscrivent dans une logique de « continuité », pèsent 53% de la maquette financière UE (541,5 M€) et représentent 63% de la programmation à mi-parcours (215,1 M€) : elles ont en outre un taux de programmation UE de 40%, supérieur de 13 points par rapport aux mesures en « tournant » (27%).
- Ceci peut notamment s'expliquer par la maturité des projets financés (exemple de la Route des Tamarins et la poursuite de la galerie Salazie) et par l'expérience des maîtres d'ouvrage et des services instructeurs qui permettent d'accélérer le processus de programmation.

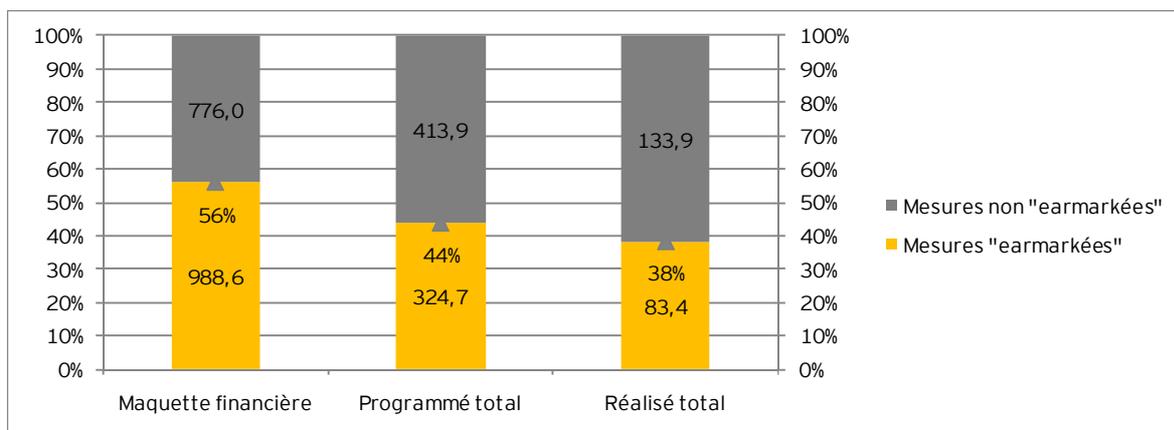
Figure 23- Programmation des « tournants stratégiques» et de la « continuité stratégique »



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

En outre, les investissements répondant aux priorités de la Commission européenne (principe du ciblage des dépenses ou « earmarking ») ont un niveau de programmation en retrait par rapport aux projets non « earmarkés » : les mesures earmarkées, qui pèsent 56% de la maquette financière en coût total (988,6 M€, hors axe 4 sauf mesures d'investissement 4.7, 4.8, 4.9, 4.13) représentent 44% de la programmation à mi-parcours (324,7 M€)

Figure 24 - Analyse du poids de la maquette et de la programmation des dépenses « earmarkées »



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

- Le taux de programmation des mesures « earmarkées » est ainsi inférieur de 20 points aux projets « non earmarkés » :

Tableau 25 - Analyse du poids de la maquette et de la programmation des dépenses « earmarkées »

	Maquette totale	Programmé total	Taux de programmation
Opérations "earmarkées"	988,6	324,7	33%
Opérations non "earmarkées"	776,0	413,9	53%
Total	1764,6	738,6	42%

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

- La non programmation actuelle de la Route du Littoral (55 millions d'euros en coût total), du projet de tram-train et des projets connexes (110 millions d'euros) et des investissements dédiés au port de La Réunion (76 millions d'euros) explique principalement cette situation : en effet, dans l'hypothèse d'une programmation de 40% à mi-parcours de ces trois projets, les dépenses « earmarkées » atteindraient près de 480 millions d'euros, soit un taux de programmation de 48%.

Une programmation portée par un nombre restreint de projets phares

Sur 555 dossiers programmés au 30 juin 2010, les 15 principaux projets concentrent près de 70% de la programmation actuelle :

Tableau 26- Programmation des 15 principaux projets du PO FEDER en euros

Axe	N° mesure	Intitulé mesure	Tournant / continuité	Demandeur / Opération	Programmé CT	Programmé UE
3	3-02	Route des Tamarins	Continuité	REGION REUNION : Route des Tamarins II	149 090 909	82 000 000
3	3-15	Adéquation des ressources en eau et des besoins	Continuité	DEPARTEMENT DE LA REUNION : ILO Transfert Salazie Galerie Salazie Amont	103 636 000	57 000 000
3	3-14	Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable	Tournant	LA CREOLE : Réalisation de l'usine épuratoire du Complexe de Dépollution des Eaux de CAMBAIE - St Paul	25 002 559	9 000 921
3	3-14	Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable	Tournant	SIAPP : extension de la station d'épuration Port - Possession	21 690 549	7 808 598
1	1-04	Infrastructures formation professionnelle	Continuité	REGION REUNION : Réhabilitation du centre AFD du site des Casernes - St Pierre - travaux	19 241 678	11 545 007
1	1-03	Construction et réhabilitation de collèges	Continuité	DEPARTEMENT DE LA REUNION : Construction du collège Ligne des Bambous-Études et Travaux - St Pierre	17 371 121	10 422 673
1	1-03	Construction et réhabilitation de collèges	Continuité	DEPARTEMENT DE LA REUNION : Reconstruction du Collège Sang Dragons à Saint-Joseph - Études et Travaux	16 578 066	9 946 839

Axe	N° mesure	Intitulé mesure	Tournant / continuité	Demandeur / Opération	Programmé CT	Programmé UE
3	3-14	Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable	Tournant	COMMUNE DE SAINT-PIERRE : Projet d'extension de la station d'épuration de Pierrefonds	13 888 519	4 583 211
1	1-03	Construction et réhabilitation de collèges	Continuité	DEPARTEMENT DE LA REUNION : Construction du Collège de Saint André V Études et Travaux	12 447 305	7 468 383
3	3-14	Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable	Tournant	COMMUNE DE SAINT-BENOIT : Réalisation d'une station d'épuration	12 051 500	4 700 085
3	3-14	Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable	Tournant	Régie La CREOLE : AEU extension de la STEP de l'Hermitage - St Paul	11 734 000	4 224 240
3	3-17	Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement	Tournant	SNC ELECT 09 : installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 2 MWc sur les toitures de la CILAM	9 910 471	64 688
2	2-21	Silo à céréales Port Est	Continuité	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION : Réalisation du Terminal Céréaliier du Port Est (travaux)	9 416 905	5 500 000
3	3-19	Programme de gestion des risques d'inondations (PGRI)	Tournant	COMMUNE DE SAINT-DENIS : travaux de protection contre les crues de la Rivière Saint Denis	9 100 000	5 460 000
3	3-14	Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable	Tournant	COMMUNE DE SAINT-ANDRE : Mise à niveau et extension de la station d'épuration de Saint-André	8 712 000	3 659 040
Total					439 871 581	223 383 685
% de la programmation du PO FEDER					59%	66%

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Il apparaît ainsi que **près de 70% de la programmation se caractérise par la réussite** :

- **des projets de l'axe 3** (10 des projets phares de la programmation à mi-parcours) et plus particulièrement de cinq mesures, dont :
 - deux mesures « monoprojet » qui poursuivent des projets démarrés sur la période précédente : la Route des Tamarins (3.2) et la poursuite de la galerie de Salazie (3.15) ;
 - trois mesures dans le domaine de l'environnement et de la préservation des ressources :

- six projets ont été programmés au titre de la mesure 3.14 « *Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable* » : ils concernent essentiellement la construction de stations d'épuration (par exemple, la mise à niveau et extension de la station d'épuration de Saint-André) ;
 - deux autres projets portent quant à eux sur la mesure 3.17 « *Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement* » et sur la mesure 3.19 « *Programme de gestion des risques d'inondations* » (travaux de protection contre les crues de la Rivière Saint Denis).
- **de quelques investissements phares de l'axe 1 en « continuité stratégique »** : ces quatre projets portent sur la construction et la rénovation de collèges (3 projets) en lien avec le rattrapage lié à la croissance démographique et l'aménagement d'infrastructures de la formation professionnelle (la réhabilitation du centre AFPAR du site des Casernes à Saint Pierre) ;
 - **d'un projet de l'axe 2**, la réalisation du Terminal Céréaliier du Port de La Réunion.

A contrario, aucun projet de l'axe 4 n'apparaît structurant en termes de programmation financière à mi-parcours.

Les réalisations se concentrent sur un nombre limité de thématiques

La programmation actuelle reflète la grande diversité des secteurs d'intervention (une vingtaine) du PO FEDER mais également la **prédominance de cinq d'entre eux qui concentrent près de 80% de la programmation** : l'eau et l'assainissement ; les routes ; l'éducation ; la recherche et le développement et l'enseignement supérieur.

Ces thématiques majeures sont globalement en ligne avec les enjeux financiers initialement priorisés, à l'exception des transports en commun et routiers, premier secteur d'intervention budgété dans le PO FEDER, qui apparaît largement en retrait en termes de programmation du fait de l'abandon du projet de Tram-train (110 M€ de maquette UE) et de la redéfinition du périmètre de la Route du Littoral (30 millions d'euros) dans le cadre du Protocole de Maignon II.

Une des caractéristiques du PO FEDER Convergence à mi-parcours est la **grande hétérogénéité de la taille moyenne des dossiers** soutenus selon les thématiques : à mi-parcours, le montant moyen d'un dossier programmé au titre du FEDER s'élève à 614 K€, avec des écarts allant de 82 millions d'euros pour la réalisation de la route des Tamarins à 41 000 euros pour le financement de schémas directeurs d'accessibilité des transports collectifs pour le compte d'intercommunalités :

Tableau 27- Programmation par thématique d'intervention

Axe	Thématiques	Programmé UE	% du PO FEDER	Nb de projet	Volume moyen des projets
1	Éducation	36 945 884	10,8%	5	7 389 177
	Enseignement supérieur	11 545 007	3,4%	1	11 545 007
	Assistance technique	1 062 819	0,3%	7	151 831
	Formation	506 376	0,1%	1	506 376
Sous-total axe 1		50 060 086	15%	14	3 575 720
2	Recherche et développement	16 632 371	5,1%	42	396 009
	Aides directes aux entreprises	8 528 357	2,5%	176	48 457
	Accompagnement des entreprises	7 791 460	2,3%	56	139 133
	Infrastructures échanges	5 500 000	2,9%	1	5 500 000
	Environnement	3 728 163	1,1%	33	112 975
Sous-total axe 2		42 180 351	12%	308	136 949
3	Eau assainissement	119 905 903	35,2%	58	2 067 343
	Routes	82 000 000	24,1%	1	82 000 000
	Aménagement touristique	8 810 968	3,7%	12	734 247
	Énergie	7 975 725	3,3%	62	128 641

Axe	Thématiques	Programmé UE	% du PO FEDER	Nb de projet	Volume moyen des projets
	Aménagement urbain	6 795 348	2,8%	8	849 419
	Risques	6 390 000	2,7%	2	3 195 000
	Air déchets	5 210 595	2,2%	19	274 242
	Biodiversité	2 848 791	1,2%	14	203 485
	Recherche et développement	600 000	5,1%	2	300 000
	Aménagement rural	453 660	0,2%	9	50 407
	Transport en commun	121 938	0,1%	3	40 646
Sous-total axe 3		241 112 928	71%	190	1 269 015
4	Infrastructures échanges	4 508 673	1,3%	2	2 254 336
	Surcoûts	2 813 191	0,8%	39	72 133
	Routes	173 500	0,1%	2	86 750
Sous-total axe 4		7 495 363	2%	43	174 311
Total		340 848 728		555	614 142

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Un portage de projet assuré par les collectivités territoriales et les sociétés commerciales

Les porteurs de projet prédominants à mi-parcours sont les collectivités locales en termes de montant financier et les personnes morales de droit privée en termes de volume de projets portés :

- Le Département est bénéficiaire direct de 13 projets concernant principalement la construction ou la rénovation des collèges et le projet de poursuite de la galerie de Salazie tandis que la Région porte en propre six investissements consacrés à la réhabilitation du centre AFPAR de Saint Pierre (12 M€ de FEDER) et à la construction de la station d'observation de l'atmosphère du Maïdo.
- Les entreprises sont logiquement très présentes sur le FEDER Convergence, ce qui est une des spécificités du programme par rapport aux autres programmes européens.

Tableau 28- Programmation et nombre de projets des principaux maîtres d'ouvrage

Maître d'ouvrage	Nombre de projets	Montant programmés UE (M €)
Conseil général	13	95
Conseil régional	6	94
Personne morale de droit privée : sociétés commerciales principalement, organismes professionnels, entrepreneurs individuels	350	36
Autres publics (communes, EPIC, EPA)	154	114
Personnes physiques	25	0,2
État	7	1,6
Total	555	341

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

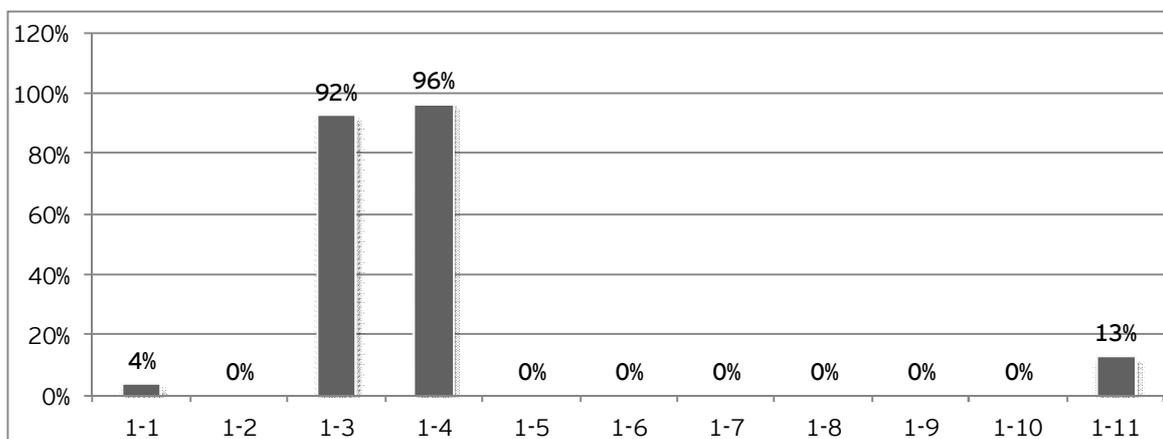
5.3.3. Des premières réalisations significatives

Programmé à hauteur de 33,6% (soit environ 341 M€ de contribution européenne) et de 39% à fin octobre (près de 400 millions de FEDER programmés), l'évaluation à mi-2010 du PO FEDER Convergence offre déjà des premiers éléments de réalisations intéressants. L'analyse qui suit identifie également quelques mesures en retard de programmation, qu'il convient de dynamiser à l'aube de la seconde phase de programmation.

Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

Comme l'illustre l'histogramme suivant, les taux de programmation UE des mesures de l'axe 1 du PO FEDER s'échelonnent de 0% à 96% au 30 juin 2010. En outre, sur 11 mesures, 9 mesures ont des taux de programmation inférieurs à 20% et 7 mesures n'ont pas encore été mobilisées.

Figure 29 - Taux de programmation UE par mesure (axe 1)



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Dédié à la « continuité stratégique » et représentant 16% du PO FEDER, l'axe 1 qui vise le financement de services à la population en vue du renforcement de la cohésion économique et sociale de La Réunion, a un niveau de programmation de 32%, ce qui est en ligne avec le taux moyen global du programme :

Tableau 30 - Taux de programmation UE de l'axe 1 du PO FEDER

Programmé UE (M€)	Dépenses UE (M€)	Taux
157,5	50,1	32 %

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Pour rappel, l'axe 1 vise :

- la préparation de nouvelles générations mieux formées (construction / rénovation / aménagement de collèges, de lycées et de centres de formation et d'enseignement supérieur) ;
- la valorisation de la culture, du patrimoine et de l'identité réunionnaise (équipements culturels, protection et valorisation du patrimoine) ;
- l'amélioration de l'offre sanitaire et médico-sociale face à la croissance démographique et au vieillissement de la population (maisons de retraite, structures d'accueil pour personnes handicapées).

Malgré la très faible proportion de mesures programmées, le niveau de programmation de l'axe 1 est globalement satisfaisant du fait de **l'optimisation de l'avancement** des mesures 1.3 « construction et réhabilitation de collèges » et 1.4 « infrastructures de formation professionnelle » pesant près d'un tiers de l'axe 1. Il est par ailleurs à noter que 15 millions d'euros ont été programmés au CLS du 8 août 2010 sur la mesure 1.2 « construction et réhabilitation de lycées » au titre de la réhabilitation, de la restructuration et de l'extension du Lycée professionnel Horizon.

Plus largement, cet axe, qui porte essentiellement sur le financement de grands projets d'infrastructures particulièrement structurants se caractérise principalement par :

- un certain nombre de retards d'ordre administratif (construction, rénovation ou aménagement des lycées, des collèges et des établissements de formation) ou dans l'adoption des cadres d'intervention (Pôle sanitaire Est notamment) entraînant un décalage entre les réalisations physiques des projets structurants et leur programmation en CLS. Ainsi, la plupart des investissements phares prévus au titre de cet axe ont d'ores et déjà été réalisés à mi-parcours mais n'ont pas encore été programmés en CLS ;
- l'abandon du projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR), enjeu financier important de l'axe 1 avec 13,5 M€ de dépenses FEDER prévues ;
- de bonnes perceptives de programmation à fin 2011 : la programmation des investissements précités ainsi que la réalisation de projets portés par l'Université devraient en effet permettre d'atteindre un niveau de programmation compris entre 50% et 60% à fin 2011.

Objectif 1A : « Préparer de nouvelles générations mieux formées »

L'objectif 1A est un des deux objectifs les mieux avancés du PO FEDER avec un taux de programmation de près de 46%. Avec 49 millions d'euros de maquette UE, il pèse plus de la moitié de l'axe 1 et près de 10% du programme. Il couvre par ailleurs, à mi-parcours 98% de la programmation de l'axe 1.

Il comporte 4 mesures instruites par 3 services instructeurs, la DDE et le Rectorat. Au 30 juin 2010, 14 projets ont été programmés.

Tableau 31 - Taux de programmation UE et nombre de projets des mesure de l'objectif 1A

Mesures	Intitulé	Maquette UE (M€)	Programmé UE (M€)	Taux de programmation UE	Nombre de projets
1-1	Construction aménagement enseignement supérieur	13,8	0,5	4%	1
1-2	Construction et réhabilitation de lycées	40,0	0,0	0%	0
1-3	Construction et réhabilitation de collèges	40,0	36,9	92%	5
1-4	Infrastructures formation professionnelle	12,0	11,5	96%	1
Total		105,8	49,0	46%	7

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Analyse des premières réalisations et résultats

Trois mesures ont des réalisations notables à mi-parcours :

- **La mesure 1.2** « Construction et réhabilitation de lycées » est, comme énoncé précédemment, programmée à 23% à début août et devrait, au regard des travaux déjà réalisés, être entièrement consommée d'ici fin 2013.
- **La mesure 1.3** « Construction et réhabilitation de collèges » a porté sur la construction de trois collèges (Ligne des Bambous ; Saint André et Étang-Salé) et sur des travaux de réhabilitation/rénovation du collège à Saint Joseph et du Port. Selon les indicateurs consolidés par l'AGILE, 3 600 nouvelles places auraient ainsi été créées depuis 2007.
- **La mesure 1.4** « Infrastructures formation professionnelle », dont la Région est bénéficiaire, correspond à la réhabilitation du centre AFD du site des Casernes de Saint Pierre.

Analyse des mesures en retard de programmation

- **La mesure 1.01** « Construction aménagement enseignement supérieur » n'est programmée qu'à hauteur de 4% à mi-parcours : elle a donné lieu à l'aménagement de l'entrée Ouest du Campus du Moufia. De nombreux projets portés par l'Université (deux investissements relatifs à des grands amphithéâtres notamment) devraient néanmoins prochainement être réalisés, ce qui permet d'être optimiste sur le niveau d'avancement, en fin de programmation, de cette mesure.

Prospective

Les objectifs poursuivis en matière d'investissement dans les infrastructures éducatives contribuent, en complémentarité avec le FSE, à l'élévation du niveau de qualification de la population et répond aux défis majeurs posés par l'accroissement démographique : en 2009, la Réunion comptait 8 067 bacheliers contre 7 034 en 2005 et 4 720 diplômés de l'enseignement supérieur contre 3 998 en 2005.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, ces mesures pourraient faire l'objet, au regard des forts besoins de la population, de **demandes d'abondement**, sous réserve de la confirmation de la réalisation des projets universitaires, des investissements à réaliser dans les lycées et des opérations d'infrastructures concernant les établissements de la formation professionnelle (RSMA et Maison familiale rurale notamment).

Objectif 1B : « Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise »

L'objectif 1B, qui représente 12% de l'axe 1 en termes de maquette financière et comprend trois mesures instruites par la DRAC, n'a pas démarré à mi-parcours. Deux explications principales sont à relever :

- l'abandon, suite au renouvellement de l'exécutif régional, du projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (mesure 1.5) dont l'enveloppe UE dédiée s'élevait à 13, 5 millions d'euros ;
- des difficultés rencontrées par la DRAC, service instructeur, pour la gestion des mesures 1.06 « protection et valorisation du patrimoine » et 1.7 « égalité des chances d'accès à la culture ».

Tableau 32 - Taux de programmation UE et nombre de projets des mesure de l'objectif 1B

Mesures	Intitulé	Maquette UE (M€)	Programmé UE (M)	Taux de programmation UE	Nombre de projets
1-5	MCUR	13,5	0,0	0%	0
1-6	Protection et valorisation du patrimoine	3,0	0,0	0%	0
1-7	Égalité des chances d'accès à la culture	2,0	0,0	0%	0
Total		18,5	0,0	0%	0

Prospective

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, **une réflexion doit être menée sur :**

- la réaffectation des crédits initialement alloués à la MCUR ;
- les problématiques d'instruction et de gestion interne rencontrées par la DRAC depuis le début de la programmation même si des projets sont annoncés d'ici la fin 2010.

Objectif 1C : «Améliorer l'offre sanitaire et sociale »

L'**objectif 1C**, qui représente 16% de l'axe 1 en termes de maquette financière et comprend trois mesures instruites par la DRASS, **n'est pas programmé à mi-parcours**.

Néanmoins, comme pour le cas des investissements des lycées (mesure 1.2), un nombre important de construction de structures d'accueil des personnes handicapées et des personnes âgées ont déjà eu lieu mais restent à programmer. Le Pôle sanitaire Est (mesure 1.8), qui a rencontré des difficultés, actuellement réglées, dans la définition de son périmètre, est ainsi en cours de réalisation, pour une livraison des bâtiments annoncés d'ici la fin de l'année 2010.

Tableau 33 - Taux de programmation UE et nombre de projets des mesures de l'objectif 1C

Mesures	Intitulé	Maquette UE (M€)	Programmé UE (M€)	Taux de programmation UE	Nombre de projets
1-8	Infrastructures sanitaires	15,0	0,0	0%	0
1-9	Structures d'accueil des personnes porteuses d'handicaps	5,7	0,0	0%	0
1-10	Structures d'accueil des personnes âgées	4,4	0,0	0%	0
Total		25,0	0,0	0%	0

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Prospective

Les objectifs poursuivis en matière d'investissement dans les infrastructures sanitaires et sociales, contribuent, en complémentarité avec le FSE, au renforcement de la cohésion sociale et maintien du niveau de vie.

Le niveau de programmation de cet objectif d'ici la fin de la programmation devrait être optimisé, notamment grâce à la réalisation du Pôle sanitaire, équipement structurant pour la Réunion.

Il est enfin à noter que les indicateurs définis pour ces mesures (nombre de places créées ou rénovées dans les établissements sanitaires et médico-sociaux soutenus ; nombre de places créées ou rénovées pour les personnes en

situation de handicap ; etc.) ne sont pas renseignés et ne font donc l'objet d'aucune communication à la Commission européenne via le logiciel SFC.

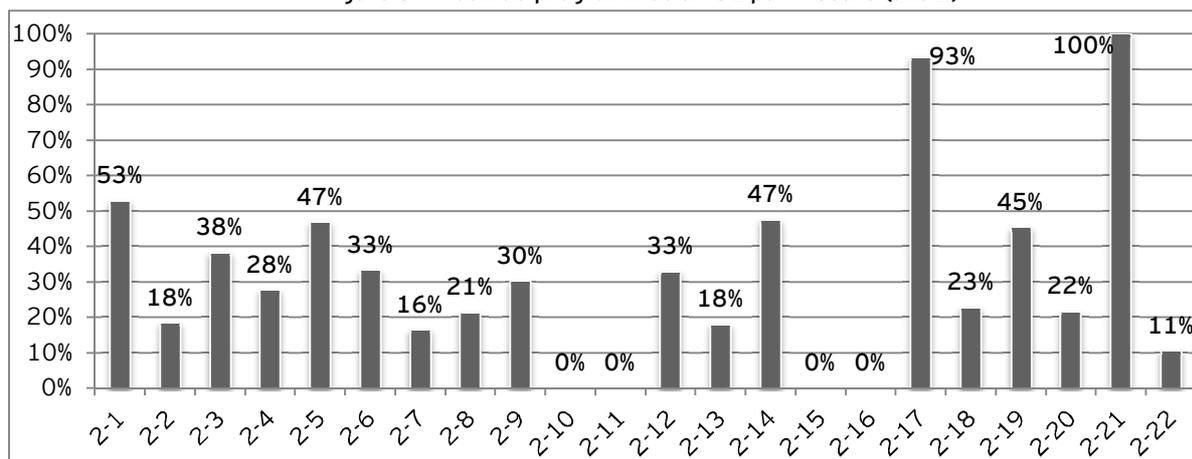
Assistance technique

L'assistance technique a permis le financement de sept projets portés par la Préfecture de La Réunion pour un montant total de 1,1 M€, soit 13% de taux de programmation UE, concernant essentiellement son programme « ressources humaines » mais également la prise en charge de coût de location et d'audit des fonds européens.

Axe 2 - La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement internationale

Les taux de programmation des mesures de l'axe 2 sont tout aussi hétérogènes que ceux de l'axe 1 : 6 mesures ont un taux de programmation au 30 juin 2010 supérieur à 40% ; 7 mesures ont des taux de programmation compris entre 20% et 40% et 8 mesures, dont 4 qui n'ont pas été programmé à mi-parcours, sont particulièrement en retrait avec des taux de programmation inférieurs à 20% :

Figure 34- Taux de programmation UE par mesure (axe 2)



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Dédié principalement aux « tournants stratégiques » (seules les mesures 2.19 à 2.22 portant sur l'appui aux secteurs d'activités traditionnels s'inscrivent dans une logique de « continuité »), l'axe 2 a un taux de programmation de 31%, soit un niveau proche de celui de l'axe 1 :

Tableau 35- Taux de programmation de l'axe 2

Programmé UE (M€)	Dépenses UE (M€)	Taux
134,3	42,2	31%

Pour rappel, l'axe 2 vise au **développement de l'économie et de l'emploi** dans une logique de renforcement de la compétitivité territoriale.

Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres :

- préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien en soutenant d'une part, la recherche-développement et l'innovation et les investissements de superstructures liés à la pêche

(investissements publics) et d'autre part, en attribuant des aides aux entreprises relevant des filières TIC et tourisme (aides aux entreprises et aux organismes intermédiaires chargés du déploiement d'actions d'accompagnement) et en finançant des dispositifs d'ingénierie financière (objectif 2A - mesures 2.1 à 2.18) ;

- consolider **les bases du développement économique et social** en contribuant au développement des secteurs traditionnels tel que l'industrie, l'artisanat, le commerce et les activités portuaires (objectif 2B - mesures 2.19 à 2.22).

Objectif 2A : « Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien »

L'objectif 2A, qui représente 70% de l'axe 2 (et 9% du PO FEDER) en est **l'enjeu financier principal**. Son taux de programmation de 29% est en retrait de près de 10 points avec celui de l'objectif de 2B. Il comporte **22 mesures** instruites par six services instructeurs, la DRRT, la Région, la DDE, le Rectorat (la mesure 2.1 uniquement), la DIRIRE (mesure 2.19) et la DAF (mesure 2.7). **308 projets** ont été programmés au 30 juin 2010.

La caractéristique majeur de cet objectif repose sur le relativement faible niveau d'avancement des mesures portées par la Région : les 11 mesures concernées (2.08 à 2.10 ; 2.12 à 2.18 et 2.20) représentent en effet un coût UE d'environ 73 millions d'euros et sont programmées à hauteur de 20%, soit 14,5 millions d'euros de FEDER.

Ce taux de programmation se caractérise principalement par :

- La crise économique qui a largement affecté l'investissement des entreprises, à la fois celles des filières porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale (TIC, tourisme) et celles des secteurs plus traditionnels (l'industrie, l'artisanat, le commerce et les activités portuaires).
- Les investissements publics qui ont quant à eux été moins impactés par la crise, ce qui a permis une bonne dynamique des orientations des partenaires sur les pôles de recherche et d'innovation :
- La refondation en cours des cadres d'intervention des aides régionales au tissu économique, non renouvelés depuis le DOCUP 2000-2006 (ce qui a pu être préjudiciable pour l'activité économique de La Réunion) mais qui devrait in fine permettre d'accroître la programmation de cet axe.

Tableau 36 - Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 2A

Mesures	Intitulé	Maquette UE (M€)	Programmé UE (M€)	Taux de programmation UE	Nombre de projets
2-1	Infrastructures de recherche universitaire	17,6	9,3	53%	3
2-2	Pôle de recherche appliquée en "Observation"	5,4	1,0	18%	3
2-3	Développement de la culture scientifique, technique & industrielle	1,4	0,5	38%	4
2-4	Pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises	6,0	1,7	28%	20
2-5	Pôle de recherche et d'innovation en santé, biomédecine et biotechnologies	5,0	2,3	47%	7
2-6	Pôle de recherche et applications innovantes en TIC	3,0	1,0	33%	4
2-7	Programme de recherche agronomique	5,0	0,8	16%	1
2-8	Aide aux entreprises touristiques	11,0	2,4	21%	13
2-9	Développement de la promotion touristique	12,0	3,6	30%	2
2-10	Soutien aux actions collectives et groupements de professionnels dans le secteur touristique	1,0	0,05	5%	3
2-11	Développement des infrastructures de pêche	2,7	0,0	0%	0
2-12	Investissement des entreprises TIC	2,7	0,9	33%	19
2-13	Actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande	2,3	0,4	13%	10

2-14	Services et applications TIC à la population	4,0	1,9	47%	21
2-15	Ingénierie financière - Capital investissement	5,7	0,0	0%	0
2-16	Ingénierie financière - Fonds de Garantie	7,2	0,0	0%	0
2-17	Ingénierie financière - Commission de garantie Sofaris	1,1	1,0	93%	1
2-18	Ingénierie financière - Prêts	1,7	0,4	23%	1
Total		94,7	27,3	29%	112

Analyse des premières réalisations et résultats :

■ **La contribution du FEDER à la construction des parcours de formation professionnelle (investissements publics) :**

- **La mesure 2.1 « Infrastructures de recherche universitaire »** est instruite par le Rectorat. Elle a donné lieu à **deux réalisations importantes** : la construction de la **station d'observation de l'atmosphère du Maïdo** portée par la Région pour un montant programmé UE de 4,8 M€ d'une part, et la **construction du cyclotron de La Réunion** dont le maître d'ouvrage est un groupement interprofessionnel (GIP CYROI), pour un montant FEDER financé à mi-parcours de 4,5 M€.

■ **La contribution du FEDER aux pôles de recherche et d'innovation (investissements publics) :**

- **Les mesures 2.2 à 2.06 soutiennent les pôles de recherche et d'innovation** dans des secteurs aussi divers que la « terre, la mer et l'espace » ; la compétitivité des entreprises ; la santé, la biomédecine et la biotechnologie. Sur 21 M€ de dépenses UE, près de 30% ont été programmés à mi-parcours portant sur **38 projets**. Les principaux bénéficiaires de ces investissements publics, cofinancés par l'État et la Région, sont l'Université de la Réunion (exemple de projet : station permanente de recherche sur les espaces naturels et anthropisés du Sud de La Réunion) et l'Association technopole de la Réunion notamment pour la mise en place d'incubateurs régionaux. **La mesure 2.03** est quelque peu différente puisqu'elle finance des actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique réalisées par l'association « Sciences Réunion ».

Ces six mesures ont permis, selon les indicateurs consolidés par l'AGILE et les fiches de révision à mi-parcours, et depuis le début de la programmation, le soutien de 21 projets de recherche, l'aide de 9 start-up et l'accueil d'une trentaine de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche.

- **La mesure 2.07 « Programme de recherche agronomique »** est instruite par la DAF : elle n'atteint à mi-parcours qu'un niveau de programmation de 16%, soit 0,8 M€ de programmé sur un total de 5 M€ de dépenses FEDER. Cette mesure mono-projet, qui finance le programme annuel de recherche agronomique du Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), est subventionnée par la Région depuis 2009 à hauteur de 550 000 euros par an, complétée par une contribution FEDER de plus de 800 000 euros. Le programme d'actions du CIRAD de l'année 2010 a été programmé au CLS au début du mois d'août pour un montant comparable, portant le taux de programmation de la mesure à environ 35%. *Cette mesure ne comprend pas d'indicateurs spécifiques.*

■ **Les aides directes aux entreprises** (13,7 M€ de maquette UE et financement du Conseil régional dans le cadre de sa politique régionale dans les secteurs du tourisme et de l'innovation) :

- **La mesure 2.8 « Aide aux entreprises touristiques »** (11 M€ de FEDER) a un taux de programmation de 21% qui pourrait être largement optimisé au regard des besoins de l'île en termes d'infrastructures hôtelières, notamment dans la perspective du développement de la flotte aérienne d'Air Austral qui a investi dans des A380 et du classement récent de La Réunion au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette mesure a permis depuis 2010 la création ou la rénovation de 10 hôtels depuis 2007 (*source : indicateurs AGILE*). Toutefois, la baisse du plafond de défiscalisation de 10 % pourrait réduire l'effet moteur de la mesure ou au contraire apparaître comme une « compensation » indispensable.

- Cette aide directe aux entreprises est complétée dans le secteur du tourisme (24 M€ de maquette UE au total pour ce secteur) par d'autres aides publiques dont le périmètre d'intervention va certainement être redéfini dans le cadre du renouvellement actuel de la politique régionale du tourisme : il s'agit des

mesures 2.9 « Développement de la promotion touristique » et 2.10 « Soutien aux actions collectives et groupements de professionnels dans le secteur touristique ». Ces mesures aux réalisations assez modestes (taux moyen de programmation de 25%) portent sur le financement du programme d'actions de l'île de La Réunion Tourisme (mesure 2.9) et sur la mise en place de quelques actions collectives en faveur de la promotion du tourisme dispensées principalement par les Offices du Tourisme (mesure 2.10).

- **La mesure 2.12** « Investissement des entreprises TIC » (2,7 M€ de FEDER) a quant à elle un taux de programmation de 33% et a contribué au financement de 19 projets entrant dans le périmètre d'intervention de la politique régionale en faveur de l'innovation récemment refondée. Les réalisations les plus notables de cette mesure sont la création d'un site d'hébergement et d'un service de télé-pilotage pour la société SFOR Informatique (764 K€) et la numérisation de la chaîne de production et préparation à la Haute Définition (HD) pour le compte d'Antenne Réunion :
- Cette aide directe aux entreprises est complétée dans le secteur des TIC (9 M€ de maquette UE au total pour ce secteur) par d'autres aides publiques dont le périmètre d'intervention va lui aussi certainement évolué pour une plus grande complémentarité avec la stratégie régionale de l'innovation. Sont concernées :
 - **la mesure 2.13** « Actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande » est en retard de programmation avec un taux de programmation de 13% mais a tout de même permis le financement de 10 projets visant à améliorer l'accès aux TIC et l'utilisation qui en faite par les PME-TPE, portés par des maîtres d'ouvrage aussi divers que la Région (par exemple, pour le financement d'une étude économique et juridique de la plate-forme régionale d'information et de réservation touristique et pour la définition de l'action e-marketing touristique de la Réunion), l'Université, le Centre d'intelligence juridique économique et technique ou encore, l'Association Technopole de la Réunion (ATR) ;
 - **la mesure 2.14** « Services et application TIC à la population » a quant à elle, malgré le contexte précédemment décrit, un taux de programmation très satisfaisant de 47% et a contribué au financement de 21 projets portant essentiellement sur le câblage informatique des lycées de La Réunion.
- *Ces six mesures détaillées, portant sur le tourisme et les TIC, gagneraient globalement à être optimisées, au regard des besoins très importants du tissu économique, du taux de pénétration actuellement relativement faible de ces aides (environ 500 TPE-PME sont actuellement aidées contre plus de 35 000 existantes) et des valeurs de référence et cibles qui apparaissent, selon le tableau des indicateurs consolidés par l'AGILE, largement au-deçà des réalisations à mi-parcours (le montant des investissements soutenus Tourisme et TIC étaient de 53 M€ à fin 2006, il n'était à fin 2009 que de 2,3 millions d'euros.*
- **La contribution du FEDER à l'ingénierie financière** (15,7 M€ de maquette UE) :
 - **La mesure 2.17** « Ingénierie financière - Commission de garantie Sofaris » est une mesure mono-projet : elle correspond à la prise en charge par la Région, avec contribution FEDER, de la commission de garantie FONDS DOM 2007-2008-2009.
- **Trois mesures n'ont pas démarré à mi-parcours :**
 - **La mesure 2.11** « Développement des infrastructures de pêche » est également une mesure mono-projet, instruite par la DDE et finançant la darse de pêche, superstructure du Port de La Réunion. Les études de maîtrise d'œuvre ne sont pas engagées à ce jour mais le planning de construction et de mise en service de cet équipement est élaboré avec un coût total estimé à 7,5 M€. Une analyse des possibilités d'optimisation de l'articulation avec le FEP pourrait être réalisée à mi-parcours.
 - **Les mesures 2.15** « Ingénierie financière - Capital investissement » et **2.16** « Ingénierie financière - Fonds de garantie » visent à consolider et développer une palette d'outils d'ingénierie financière :

capital investissement, fonds de garantie et prêts. Elles portent sur la dotation du fonds FCPR Réunion Développement géré par l'AFD pour lequel la dotation n'est engagée en une seule fois sur la période 2007-2013. Les conditions de mises en œuvre de ces mesures restent à préciser (clarification juridique sur le montage du fonds et le niveau de la participation publique).

Prospective

Les objectifs poursuivis en matière de structuration des pôles de recherche et d'innovation, en lien avec le monde universitaire d'une part, et les aides aux entreprises sur les secteurs porteurs du tourisme et de l'innovation d'autre part, sont les deux enjeux majeurs du développement économique de La Réunion.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, une réflexion pourra être engagée sur :

- la recherche de complémentarité entre les mesures dédiées au tourisme et à l'innovation et l'ajustement récent de certains cadres stratégiques régionaux (SRI ; stratégie régionale du tourisme) ;
- une dynamisation des aides au tourisme et au TIC en s'appuyant sur les nouveaux événements exogènes (arrivée des gros porteurs A380 et classement de La Réunion à l'UNESCO) ;
- la recherche de leviers d'optimisation permettant d'accroître le niveau de pénétration des aides aux entreprises dans un contexte de crise économique (analyse des difficultés des entreprises à se soumettre aux exigences du FEDER et de leurs besoins).

Les demandes d'abondements sont donc largement liées, pour cet objectif dont la plupart des mesures sont earmarkées, aux nouvelles orientations stratégiques annoncées par la nouvelle majorité régionale et notamment à la Stratégie régionale de l'innovation, qui va en partie redéfinir le périmètre d'intervention des mesures concernées.

Objectif 2B : « Consolider les bases du développement économique et social »

L'objectif 2B a un taux de programmation de 38% : il est donc en avance par rapport au niveau de programmation moyen du FEDER (34%). Il ne représente néanmoins qu'un tiers de l'axe 1 et 3% du PO FEDER.

Il comporte **4 mesures** instruites par la Région, la DDE et la DRIRE correspondant à une multitude de petits projets (196 dossiers) programmés au 30 juin 2010 qui s'inscrivent dans une logique de « continuité » par le soutien aux secteurs traditionnels que sont l'artisanat, l'industrie et le commerce.

Tableau 37- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 2B

Mesures	Intitulé	Maquette UE	Programmé UE	Taux de programmation UE	Nombre de projets
2-19	Consolidation du tissu économique et des réseaux	9,1	4,1	45%	51
2-20	Aide aux investissements des entreprises industrielles et artisanales	24,0	5,2	22%	129
2-21	Silo à céréales Port Est	5,5	5,5	100%	1
2-22	Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE (industrie, artisanat et commerce)	1,0	0,1	11%	15
	Total	39,6	14,9	38%	196

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Analyse des premières réalisations et résultats

- **La mesure 2.19** « consolidation du tissu économique et des réseaux » instruite par la DRIRE atteint un bon niveau de programmation (45%). Elle porte sur le financement d'actions collectives et de programmes d'actions. Les principaux bénéficiaires de cette aide sont les chambres consulaires, les associations réunionnaises actives dans les domaines de l'artisanat, du commerce et de l'industrie telles que l'ADIR, l'Agence de Développement de La Réunion et enfin, un certain nombre d'organismes publics (la Technopole de la Réunion par exemple).
- **La mesure 2.20** « aide aux investissements des entreprises industrielles et artisanales » relève d'un dispositif régional d'aides directes aux entreprises, en complément aux deux aides détaillées précédemment centrées sur les secteurs porteurs des TIC et du tourisme. Là encore, le taux de programmation de 22% semble pouvoir être optimisé même si les réalisations de cette mesure depuis 2007 sont prégnantes avec 129 dossiers programmés. Les aides s'échelonnent de 3 M€ pour la construction d'une unité de viennoiserie fraîche à 4 500 euros pour l'acquisition de matériels de production.
- **La mesure 2.21** « Silo à céréales Port Est » est la **principale opération** soutenue au titre de cet objectif depuis 2007. Cette mesure mono-projet consiste en la construction d'un terminal céréalier. Ce projet a mobilisé 5,5 M€ de FEDER, soit plus de 100 % de la maquette UE. Il s'agit d'offrir de nouvelles capacités de stockage permettant d'affréter des navires de taille plus importante, de baisser le coût d'approvisionnement et de la tonne déchargée. Ce nouveau silo représente un centre de transit spécialisé pour les produits agro-alimentaires destinés à l'alimentation animale et il contribue de ce fait directement à la consolidation des filières animales en amont.

Analyse des mesures en retard de programmation

- **La mesure 2.22** « aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE (industrie, artisanat et commerce) » est en retard de programmation (11%). Cette aide directe aux entreprises vise au recrutement de compétences externes aux entreprises (aide au conseil) et finance également, selon des conditions très restrictives, l'embauche de cadres. L'effet de la crise économique lié à un manque de lisibilité et un cadre d'intervention restrictif, sont les principaux éléments explicatifs du faible niveau d'avancement de cette aide. 14 projets ont néanmoins eu lieu depuis 2007, comprenant quatre recrutements de cadre.

Prospective

Les objectifs poursuivis en matière d'appui à la consolidation du tissu industriel et artisanal sont des enjeux traditionnellement financés par le FEDER à La Réunion.

Dans la perspective de la réorganisation prochaine de la DRIRE dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), une remise à plat des deux mesures instruites par les équipes de cette Direction régionale va très certainement avoir lieu et devra donc être prise en compte dans l'exercice de révision à mi-parcours.

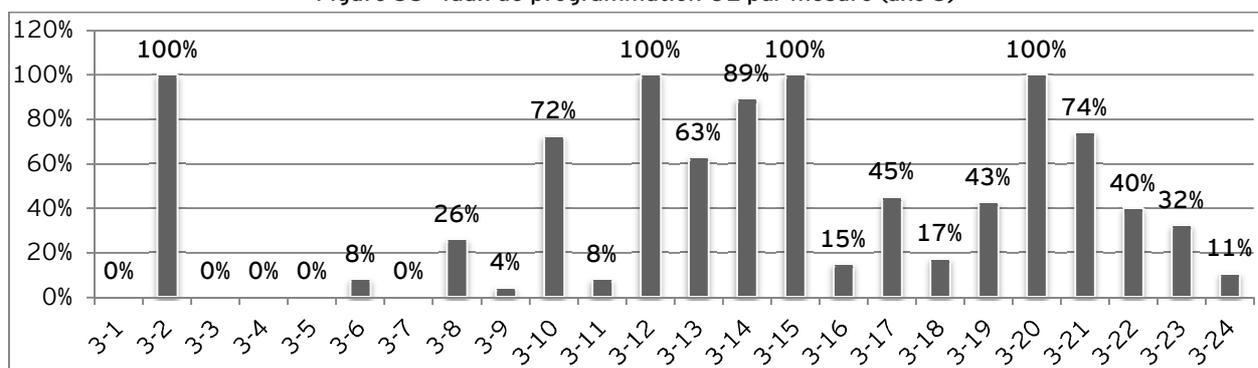
Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

Le taux de programmation des mesures de l'axe 3 se caractérise par deux éléments :

- **Un très bon taux de programmation (47%) :**
 - malgré l'abandon à mi-parcours du tram-train et réseaux liés (mesures 3.01, 3.05, 3.07), la redéfinition de la Route des Tamarins et un certain nombre d'investissements qui peinent à démarrer (mesures 3.09 « structuration des bourgs des hauts » ; 3.11 « restructuration urbaine des quartiers sensibles » ; 3.16 « mettre en œuvre le PDEDMA » ; 3.18 « soutien des entreprises en matière de protection de l'environnement » ; 3.24 « équipements littoraux portuaires » ; etc. ...

- ... des réalisations majeures : la Route des Tamarins (mesure 3.02) ; le développement des équipements de proximité (3.10) ; de nombreux projets en faveur de l'environnement (mesures 3.12 à 3.15 ; 3.20 « soutenir la recherche et le développement sur les phénomènes de risques naturels » et 3.21 « retour au bon état des milieux marins et récifaux ») et des investissements structurants en matière d'assainissement et de traitement des eaux.

Figure 38- Taux de programmation UE par mesure (axe 3)



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

- Cet objectif est en outre l'enjeu financier le plus prégnant du PO FEDER : avec 516,6 millions d'euros dédiés, il représente 51% de la maquette financière de la programmation et pèse 70 de sa programmation (241 millions d'euros sur un total pour le programme de 341 millions d'euros).

Tableau 39- Taux de programmation de l'axe 3

Programmé UE (M€)	Dépenses UE (M€)	Taux
241	517	47%

Pour rappel, l'axe 3 vise au développement de l'économie et de l'emploi dans une logique de renforcement de la compétitivité territoriale.

Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de plusieurs ordres :

- adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire en équilibrant pour la première fois les transports collectifs et la route objectif 3A - mesures 3.1 à 3.7) ;
- accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et des bourgs (objectif 3B - mesures 3.8 à 3.11) ;
- préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable (déchets, énergie renouvelables, gestion de l'eau, risques naturels, biodiversité - (objectif 3C - mesures 3.12 à 3.22) ;
- valoriser les atouts touristiques de l'île (objectif 3.D - mesure 3.23 et 3.24).

Objectif 3A : « Adapter et développer les réseaux de transport »

L'objectif 3A, qui représente 40% de l'axe 3 et près d'un quart du PO FEDER, représente l'enjeu financier principal du programme. Son taux de programmation de 36% est néanmoins en deçà du niveau d'avancement de plus de 10 points de la moyenne l'axe 3. Il comporte 7 mesures, toutes instruites par le DDE.

La caractéristique majeure de cet objectif repose sur l'abandon ou la redéfinition de deux de ces trois investissements, à savoir l'abandon de la réalisation d'un projet de transports collectif en site propre, le Tram-Train et la redéfinition du projet de la Route du Littoral dans le cadre du Protocole de Matignon II. Ces deux opérations et leurs mesures liées (mesure 3.4 « voies de liaison à mi-hauteur et désenclavement » ; mesure 3.5 « réalisation d'infrastructures réservées aux transports collectifs » ; mesure 3.7 « développement de l'interopérabilité au sein des réseaux de transports collectifs » pour le tram-train) représentent 143 millions d'euros, soit plus de 60% de l'objectif 3A.

Tableau 40- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 3A

Mesures	Intitulé	Maquette UE	Programmé UE	Taux de programmation UE	Nombre de projets
3-1	Réalisation du tram-train et réseaux liés	100,0	0,0	0%	0
3-2	Route des Tamarins	82,0	82,0	100%	1
3-3	Route du Littoral	30,0	0,0	0%	0
3-4	Voies de liaison à mi-hauteur et désenclavement	10,0	0,0	0%	0
3-5	Réalisation d'infrastructures réservées aux transports collectifs	2,0	0,0	0%	0
3-6	Accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite pour les Autorités d'Organisation de Transport	1,5	0,1	8%	3
3-7	Développement de l'interopérabilité au sein des réseaux de transports collectifs	1,0	0,0	0%	0
	Total	226,5	82,1	36%	4

Analyse des premières réalisations et résultats :

Une seule opération a donné lieu à des réalisations notables à mi-parcours. Cependant, il s'agit du plus important projet routier du territoire réunionnais.

■ La Route des Tamarins

Ce second projet, d'un montant UE de 82 millions d'euros et d'un coût total de 149 millions d'euros concerne le lancement des études et des travaux préparatoires de la liaison routière littorale entre l'Ouest et le Sud déjà en réflexion depuis de nombreuses années. Cet investissement consiste en la construction d'une 2 x 2 voies sur une longueur de 33 km reliant Saint Paul à l'Étang - Salé. Cette opération, baptisée Route des Tamarins, va contribuer à améliorer les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île. En termes d'aménagement du territoire, cette infrastructure facilitera la desserte et le développement des hauts de l'Ouest.

La route a été mise en service le 23 juin 2009 et permet, depuis lors, de répondre à trois objectifs :

- **l'aménagement du territoire** : la Route des Tamarins achève l'aménagement de la RN 1 en 2 x 2 voies entre Saint-Denis et Saint-Pierre, tel que prévu au Schéma d'Aménagement régional (SAR). De plus, elle facilite la desserte des hauts de l'Ouest ;
- **le développement économique** : cette infrastructure améliore les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île et entre l'Ouest et le Sud de l'île. Par ailleurs, en offrant de meilleures dessertes, elle contribue au développement des zones touristiques littorales ;
- **la sécurité et le confort** : la Route des Tamarins assure l'écoulement du trafic de transit dans de bonnes conditions de sécurité et de confort et apporte une solution aux problèmes de saturation de la RN 1 aux heures de pointe dans la traversée des agglomérations de l'Ouest.

- Plus à la marge, la **mesure 3.06** « accessibilité des services de transports collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite par les Autorités Organisatrices de transports » a permis le soutien de **3 projets** pour un montant de 120 K€ dont le plus important est porté par la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports collectifs.

Prospective

Les objectifs poursuivis en matière de transports collectifs et d'infrastructures routières sont primordiaux à La Réunion dans un objectif d'aménagement et de désenclavement du territoire. Le changement de majorité politique régionale a entraîné **des modifications substantielles de la commande publique**.

Ces changements, renvoyant à la problématique de gouvernance territoriale, ont réduit les possibilités d'anticipation des entreprises et notamment celles du BTP. L'abandon du tram-train et la redéfinition de la Route des Littoral pose la question de leur renouvellement ou redéfinition.

Le Protocole de Matignon II, adopté au courant du mois d'octobre 2010, devrait permettre d'avancer sur cette problématique, qui restera l'événement majeur du PO FEDER 2007-2013 que la révision à mi-parcours doit nécessairement prendre en compte.

Une réflexion pourra en outre être engagée sur les moyens de rendre plus lisibles **ces politiques publiques territoriales** permettant de faire de la planification (stratégie et mise en œuvre) de l'action publique une réalité et de la rendre appréhendable par l'ensemble des acteurs économiques de La Réunion.

Objectif 3B : « Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et des bourgs »

L'objectif 3B a un **taux de programmation très largement en retrait de 19%**. Il est par ailleurs le moins bien doté avec 328,5 millions d'euros soit 7% de 38% de l'axe 3.

Il comporte **4 mesures** instruites par la DDE et le Commissariat à l'Aménagement des Hauts (CAH) : seuls 17 projets ont été programmés depuis 2007 pour un montant de 7,5 millions d'euros. Ce faible niveau d'avancement peut s'expliquer par un difficile portage des communes (complexité du montage des projets et charges financières importantes sur ces mesures). L'insuffisante maturité des projets relatifs aux bourgs expliquent également un niveau de programmation relativement faible de la mesure 3.9. Enfin, l'abandon du Tram-Train aura nécessairement un impact pour la suite de la programmation de ces mesures, notamment des mesures 3.8 et 3.11 plus particulièrement liées à l'enjeu de désenclavement des quartiers prioritaires.

Tableau 41- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 3B

Mesures	Intitulé	Maquette UE	Programmé UE	Taux de programmation UE	Nombre de projets
3-8	Programme de revitalisation des centres-villes et densification urbaine autour des pôles d'échange	11,0	2,9	26%	2
3-9	Structuration et valorisation des bourgs des Hauts et de mi-pente	10,5	0,5	4%	9
3-10	Aménagements urbains, équipements et aménagements de proximité	4,0	2,9	72%	5
3-11	Restructuration urbaine des quartiers sensibles	13,0	1,0	8%	1
	Total	38,5	7,2	19%	17

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Analyse des premières réalisations et résultats

Une mesure a des réalisations notables à mi-parcours :

- **La mesure 3.10** « aménagements urbains, équipements et aménagements de proximité » atteint un taux de programmation très satisfaisant de 72%. A mi-parcours, 5 projets ont été programmés : l'aménagement du plateau de jeu Festival de la commune de la Possession ; la construction de la maison pour Tous du centre ville de la commune de Saint Joseph ; le financement des programmes CUCS des communes de Saint-Joseph et de Saint Louis ; l'aménagement du stade de Pierrefonds (Saint Pierre) ; la réhabilitation du moulin à Maïs (Saint Louis) et enfin, la réalisation d'un espace de détente et loisirs et d'une placette sur le centre ville de la commune de Sainte Suzanne.

Analyse des mesures en retard de programmation

- **La mesure 3.9** « structuration et valorisation des bourgs des Hauts et de mi-pente » instruite par le Commissariat à l'Aménagement des Hauts (CAH) atteint un très faible niveau de programmation (4%). Cette mesure qui vise la poursuite de la politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers engagées précédemment dans une logique de continuité stratégique, est en effet confronté à **la difficulté des communes de définir leur programme de travaux** et à planifier le financement. Ainsi avant fin 2010, seulement trois communes seront en mesure de définir un tel programme. Depuis 2007, neuf **communes** ont tout de même été aidées à hauteur de 454 000 euros au total, pour le financement d'études de définition, d'actualisation ou de valorisation de leur projet de bourg.
- **Les mesures « revitalisation des centres-villes et densification des pôles d'échanges » (3.8) et « restructuration urbaine des quartiers sensibles » (3.11)** portent, dans une logique de complémentarité avec les projets de politique de ville financés par l'ANRU, sur des projets intégrés pour la réhabilitation urbaine et plus précisément de grandes opérations d'urbanisme, de restructuration des quartiers prioritaires ANRU et CUCS (logements, requalification d'espaces publics) et autres opérations foncières. Ces investissements dotés d'une enveloppe financière de 24 millions d'euros, ont permis la réalisation de :
 - **deux opérations importantes** (entre 1 et 2 millions d'euros) au titre de la mesure 3.8, à savoir la réhabilitation des espaces publics et des rues commerçantes de la commune du Port et la réalisation de travaux dans les espaces publics de la Commune de Saint Pierre ;
 - **une opération** en faveur des quartiers sensibles : le traitement des voies principales de la Cressonnière (commune de Saint-André) pour un coût total de 459 323 euros.

Prospective

Les objectifs poursuivis en matière d'aménagement urbain et de politique de la ville sont essentiels à la Réunion et représentent un **enjeu majeur du PO FEDER 2007-2013** avec **254 millions d'euros consacrés à la question urbaine** (en comprenant les projets de transport), soit plus de 50% du programme.

Le volet urbain du PO FEDER, en complément des interventions traditionnelles de l'État (politique de la ville) et des collectivités locales en matière de logement et d'aménagement, devait répondre à **quatre questions fondamentales du développement urbain de l'île** :

- la question des centres-villes et de leur densification autour des pôles d'échanges ;
- la question de la structuration des bourgs ruraux ;
- la question des équipements et aménagements de proximité ;
- la question de la restructuration urbaine des quartiers sensibles.

À mi-parcours, seule la question des équipements et aménagements de proximité semblent avoir trouvée des éléments de réponse à ces problématiques.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours, les points d'attention suivants devront être abordés :

- **Analyse des conséquences de l'abandon du projet de Tram-Train** et de l'adoption du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) :

- **nécessaire redéfinition de la trame urbaine** qui était pressentie au moment de l'élaboration de la stratégie régionale intégrée et des mesures avec une densification de la trame urbaine réunionnaise prévue autour des stations du Tram-Train ;
- **modalités du maintien de la stratégie de densification** comme moyen de mettre à niveau et d'améliorer les performances des réseaux ;
- **prise en compte du nouveau projet de Trans Eco Express**, transport en site propre sur roue (abandon du rail).
- Revue des **projets identifiés dans le cadre de ces réflexions en fonction du cadre d'intervention proposé par le Protocole de Matignon II** nouvellement adopté ;
- **Recherche d'optimisation** avec les autres programmes européens en faveur de la politique de la ville (FSE ; FEADER) : l'articulation des investissements FEDER avec les dispositifs FSE est en effet une thématique forte de la stratégie régionale intégrée.

Au global, à ce stade, les prévisions de programmation 2011-2013 ont été revues à la baisse sur l'ensemble de ces mesures en retard de programmation.

Objectif 3C : « Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable »

L'objectif 3C a un taux de programmation très satisfaisant de 68%, soit 143 millions d'euros de crédits FEDER engagés. Il représente par ailleurs le second enjeu financier (40%) de l'axe 3 avec 207 millions d'euros d'enveloppe financière. Il comporte **10 mesures** instruites par la DAF, la DIREN, la DRIRE et la DDE : 157 projets ont été programmés depuis 2007.

Tableau 42- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 3C

Mesure	Intitulé	Maquette UE	Programmé UE	Taux de programmation UE	Nombre de projets
3-12	Mesure de transition en faveur des investissements en matière d'eau potable	7,0	7,0	100%	11
3-13	Amélioration des réseaux et des outils de gestion de l'eau	18,0	11,3	63%	23
3-14	Grands équipements structurants en matière d'assainissement et d'eau potable	50,0	44,6	89%	23
3-15	Adéquation des ressources en eau et des besoins	57,0	57,0	100%	1
3-16	Mettre en œuvre le PDEDMA	35,0	5,2	15%	19
3-17	Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement	15,0	6,8	45%	54
3-18	Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	7,0	1,2	17%	8
3-19	Programme de gestion des risques d'inondations (PGRI) : prévision, prévention et protection	15,0	6,4	43%	2
3-20	Soutenir la R&D sur les phénomènes de risques naturels	0,6	0,6	100%	2
3-21	Protection et valorisation de la biodiversité	2,5	1,9	74%	11
3-22	Retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines	2,5	1,0	40%	3
	Total	209,6	142,9	68%	157

■ La contribution du FEDER aux investissements en faveur de l'assainissement

- **Les mesures 3.12 à 3.15** instruites par la DAF, s'inscrivant une logique de « tournant stratégique » et relatives à des investissements en faveur d'une **meilleure adéquation des ressources en eau et des besoins**, font parties des **réussites majeures du PO FEER 2007-2013**.

- Ces mesures ont en effet donné lieu à 120 millions d'euros d'investissements portant sur 58 projets, dont le grand projet, déjà inscrite au DOCUP, de **la poursuite du creusement de la galerie de Salazie** (57 millions de FEDER pour un coût total de 103 millions d'euros), qui devraient être mise en service de manière opérationnelle d'ici la fin de l'année 2013, malgré les difficultés techniques rencontrées par ce projet très complexe techniquement.
 - Les autres dispositifs portent sur la mise au niveau de l'île de La Réunion en matière de réseau d'eau potable, conformément aux exigences européennes et nationales en la matière. Les principaux projets financés portent sur le lancement de nouvelles **stations d'épuration** ainsi que sur des investissements sur **les réseaux d'assainissement et d'eau potable** (une cinquantaine d'opérations financés depuis 2007 sur la potabilisation et le traitement des eaux usées).
 - L'ensemble de ces projets, de part leur ampleur, ont un fort impact sur l'emploi, notamment dans le secteur du génie civil.
- **La contribution du FEDER à la politique de l'énergie renouvelable (mesures 3.17 et 3.18) et du traitement des déchets (3.16)**
- Sur les trois mesures instruites par la DRIRE (3.16 à 3.18), seule la mesure 3.17 « fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement » a permis le financement de réalisations notables, les deux autres mesures étant soumises à des problématiques de mises en œuvre : la non stabilisation des documents stratégiques que sont le PDEDMA - traitement des déchets ménagers et le PRESIS (maîtrise de l'énergie).
 - **La mesure 3.17** a porté à mi-parcours sur le financement de 54 projets concernant notamment le financement de chauffe-eau solaires (15 millions d'euros).
- **La contribution du FEDER à la gestion des risques (3.19 et 3.20)**
- Les **deux mesures** relatives à cette problématique sont instruites par la DDE et ont des taux de programmation très satisfaisants.
 - Les investissements réalisés au titre du « **Programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : prévision, prévention et protection** » (mesure 3.19) atteignent 43% de programmation, soit 6,4 millions d'euros portant sur deux projets majeurs :
 - les travaux de protection contre les crues de la Rivière Saint Denis de la Commune de Saint-Denis (5,4 millions d'euros de FEDER) ;
 - l'acquisition et la mise en œuvre opérationnelle d'un radar pluviométrique sur la commune du Tampon (près d'un million d'euros de FEDER).
 - **La mesure 3.20** relative au soutien de la recherche et au développement des **risques naturels** est quant à elle entièrement consommée à mi-parcours. Elle a également porté sur le financement de deux projets (de moindre ampleur néanmoins) dont le principal a porté sur la détection, le suivi et la modélisation des mouvements de terrain de grande ampleur dans les cirques de La Réunion, études conduits par le Bureau de recherche géologique et minière (GRGM).
- **La contribution du FEDER à la protection de l'environnement (3.21 et 3.22)**
- Ces deux mesures, instruites par la DIREN, représentent 5 millions d'euros d'enveloppe financière, soit seulement 2,3% de l'axe 3. Ses réalisations sont pourtant notables (près de 3 millions d'euros de FEDER programmés) avec :
 - 11 projets financés (2 millions d'euros de fonds européens) au titre de la biodiversité (mesure 3.21) : les principaux bénéficiaires de ces mesures sont la DIREN pour la réalisation et la mise en place des équipements de la réserve naturelle marine de la Réunion ; l'Office National des Forêts pour la restauration écologique des sites historiques et potentiels de pontes de tortues marine ; le Parc National de La Réunion (gestion conservatoire du territoire de la Roche Écrit) et le Conservatoire national botanique de Mascarin (mise au point d'outils d'aide à la gestion des formations végétales primaires de la Réunion au titre de son programme d'action) ;

- 3 projets financés (1 million d'euros) au titre de la préservation des milieux maritimes et récifaux (mesure 3.22) portant sur la conception d'indices de bio-évaluation de la qualité écologique des rivières de l'île de la Réunion (Office de l'eau de la Réunion) ; le développement de la plate-forme de modélisation hydrodynamique de l'île de la Réunion (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et enfin, l'observation des flux migratoires des populations de poissons et de macrocrustacés diadromes de La Réunion (Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture).

Prospective

Cet objectif, qui vise à considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement, représente un enjeu d'avenir majeur pour la Réunion.

A mi-parcours, les réflexions suivantes seront à engager :

- la nécessité d'abonder les mesures 3.12 à 3.14 au regard de leurs très bons niveaux de consommation actuels et surtout, des besoins estimés entre 50M€ et 60 M€ d'ici 2013 sur la thématique de l'assainissement et de l'eau potable ;
- une recherche de synergie entre la politique de l'assainissement et l'objectif de densification urbaine de la stratégie régionale intégrée ;
- les conséquences de la réorganisation de la DRIRE sur l'instruction des mesures relatives au traitement des déchets et à la politique de l'énergie renouvelable : ces deux champs d'intervention ne constituent pas le cœur de métier de ce service instructeur et dont la gestion pourrait probablement être optimisée si elles étaient confiées à l'instruction de la DIREN par exemple ;
- la stabilisation des modes de calcul des investissements générateurs de recette permettrait d'améliorer la sécurité juridique des projets concernés et donc d'en dynamiser la programmation.

Objectif 3D : « Valoriser les atouts touristiques de l'île »

L'objectif 3D a un taux de programmation largement en retrait (21%) par rapport aux autres objectifs du PO, avec 8,8 millions de crédits FEDER engagés. Il représente par ailleurs l'avant-dernier enjeu financier (8%) de l'axe 3 avec 42 millions d'euros d'enveloppe financière. Il comporte 2 mesures instruites par la Région et la DDE : 12 projets ont été programmés depuis 2007.

Participant à l'objectif stratégique de **désenclavement de La Réunion**, en articulation avec les aides aux entreprises dans les secteurs touristique et des TIC, l'avancement de ces mesures a été principalement freiné par le contexte de crise économique. Par ailleurs, une certaine frilosité des acteurs, en début de programmation, au regard des échéances électorales ainsi que le renouvellement tardif des cadres d'intervention ont certainement entraîné une moindre mobilisation des services instructeurs et des maîtres d'ouvrage potentiels sur ces deux mesures.

Tableau 43- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 3D

Mesures	Intitulé	Maquette UE	Programmé UE	Taux de programmation UE	Nombre de projets
3-23	Aménagements et équipements touristiques publics	20,0	6,5	32%	10
3-24	Équipements littoraux portuaires liés au tourisme	22,0	2,3	11%	2
	Total	42,0	8,8	21%	12

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

Malgré des taux de programmations relativement faibles, surtout pour la mesure 3.24 relative aux équipements littoraux portuaires, certaines réalisations peuvent être notées à mi-parcours :

- **la mesure 3.23** a permis le financement de 10 projets dont le plus prégnant concerne les travaux d'aménagement touristique de la Zone d'Aménagement Lié à la Mer de Grande Anse porté par la SEMAC pour 5,7 millions d'euros de coût total ;
- **la mesure 3.24** s'est quant à elle concentrée sur 2 projets, la réalisation d'un débarcadère en baie de Saint-Paul (2,1 millions d'euros de FEDER) et le financement d'études de conception pour l'extension du port de Saint-Leu.

Prospective

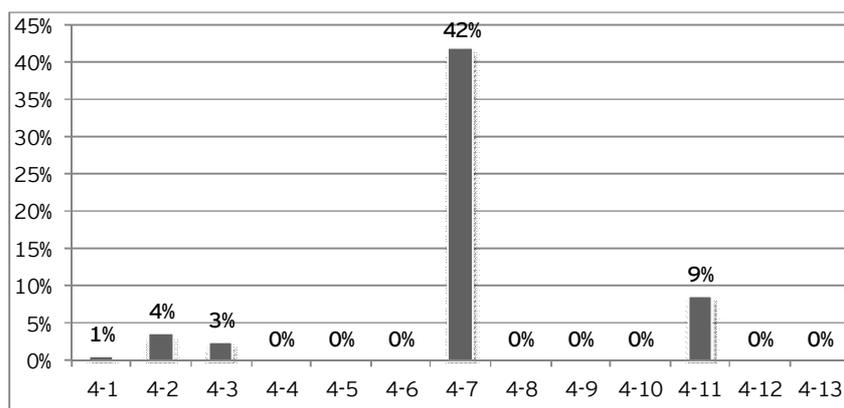
La dynamisation à mi-parcours de ces mesures qui participent au désenclavement de La Réunion semble essentielle, d'autant plus que l'adoption récente des nouvelles orientations en faveur du tourisme et le renouvellement des régimes d'aides dédiés à la filière TIC réaffirme l'importance de ces politiques pour le développement de la Réunion en les dotant de moyens financiers croissants.

De même, la desserte prochaine de l'île par de gros porteurs (A380) et l'inscription récente de La Réunion à l'UNESCO sont des événements à prendre en compte par le partenariat local lors de l'examen de ces mesures.

Axe 4 - La compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie

L'axe 4, doté de moyens financiers importants (206 millions d'euros, soit 20% du PO FEDER) est très peu programmé à mi-parcours : en effet, seuls 7,5 millions d'euros ont été programmés au 30 juin, soit 4% de l'axe. Sur 13 mesures, seules 4 mesures ont démarré au 30 juin, avec un bon niveau de réalisation pour une seule d'entre elle, à savoir la mesure 4.7, relative aux investissements dédiés à l'aéroport et répondant à un des objectifs importants de la stratégie régionale intégrée, le désenclavement de l'île.

Figure 44 - Taux de programmation UE par mesure (axe 4)



Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

L'objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts liés à l'éloignement (surcoût d'acheminement des intrants et des produits finis des entreprises, déchets dangereux), à l'insularité (investissements portuaires et aéroportuaires), au relief et au climat difficiles (développement des infrastructures de communication et sécurisation des biens et des personnes), et à la faible superficie (zones d'activités).

Deux types de mesures (13 au total), globalement dotées à parité (50%), sont à distinguer :

- les mesures de fonctionnement (4.01 à 4.5 et 4.12) soumises à des régimes d'aides adoptés tardivement ou toujours en cours de notification par la Commission européenne (cas des mesures 4.4 « exportation des déchets dangereux » et 4.6 « compensation des surcoûts télécom ») ;
- les mesures d'investissement (4.06 à 4.13 - hors 4.12), les mesures 4.07 « aéroport », 4.08 « port », 4.09 « réseau régional à haut débit » et 4.13 « zones d'activités » sont earmarkées.

Globalement, la programmation de cet axe se caractérise par une surestimation de l'enveloppe des mesures de fonctionnement (aides au fret à destination des industriels) qui, par ailleurs, peinent à démarrer du fait principalement de la crise économique mais également de certains régimes d'aides, tardivement validés par la Commission européenne ou en cours d'adoption (exportation des déchets dangereux - mesure 4.04 ; zones d'activités - mesure 4.13) .

Des projets significatifs ont néanmoins été réalisés à mi-parcours :

- la programmation de 6,5 M€ (en août 2010) pour la mise en place de la délégation de service public de mise à disposition du réseau régional à haut débit Gazelle ;
- l'adaptation des chaussées de l'aéroport pour l'accueil prochain des gros porteurs (plus de 2 millions de FEDER).

Tableau 45 - Taux de programmation UE et nombre de projet par mesure (axe 4)

Mesures	Intitulé	Maquette UE	Programmé UE	Taux de programmation UE	Nombre de projets
4-1	Acheminement fret - extrants	7,00	0,04	0,57%	3
4-2	Acheminement fret - intrants productifs	67,56	2,44	3,61%	33
4-3	Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	13,00	0,33	2,57%	1
4-4	Exportation de déchets dangereux	10,00	0,00	0,00%	0
4-5	Compensation des surcoût Télécom - Fonctionnement	5,00	0,00	0,00%	2
4-6	Compensation des surcoût Télécom - Investissement	12,50	0,00	0,00%	0
4-7	Aéroports	10,75	4,51	41,94%	2
4-8	Port Réunion	38,00	0,00	0,00%	0
4-9	Réseau régional à haut débit	6,50	0,00	0,00%	0
4-10	Assurer la protection des habitants et des biens dans les hauts contre les mouvements de terrain	1,50	0,00	0,00%	0
4-11	Sécurisation du réseau	2,00	0,17	8,68%	2
4-12	Acheminement déchets Mafate	0,44	0,00	0,00%	0
4-13	Zones d'activités	31,57	0,00	0,00%	0
Total		205,8	7,5	4%	43

Source : Ernst & Young, données AGILE au 30 juin 2010

■ **La contribution du FEDER à la compensation des surcoûts liés à l'éloignement (objectif 4A)**

Sur les 6 mesures concernées, seuls quatre d'entre elles ont connu un début de programmation mais montrent des taux de programmation très faibles (2,5 % en moyenne).

La mesure 4.2, la plus en « avance » a permis le financement de 33 projets : un projet de 471 000 a ainsi été programmé au mois d'août faisant augmenter le taux de programmation de cette mesure. Les projets apportent une aide à l'acheminement des intrants productifs pour le compte de sociétés privées. Les possibilités d'optimisation de cette mesure, très bien dotée financièrement (plus d'un quart de l'axe 4), sont néanmoins considérables et risquent de ne pouvoir être réalisées d'ici 2013.

■ **La contribution du PO FEDER à la compensation des surcoûts liés à l'insularité (objectif 4B)**

Du fait de sa situation insulaire, les seuls moyens de communication de La Réunion avec l'extérieur sont les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il convient donc de soutenir le développement de ces secteurs pour, d'une part, répondre aux besoins liés à la croissance démographique de la Réunion, et, d'autre part, faire face à la concurrence des services identiques offerts par les pays de la zone.

Les deux mesures (investissement) qui composent cet objectif concernent

- d'une part, les **infrastructures aéroportuaires**, programmés à hauteur de 42% à mi-parcours :
 - l'adaptation des chaussées pour l'accueil des gros porteurs (plus de 2 millions de FEDER) ;

- les études de conception des aménagements d'infrastructures relatives au programme de développement aéroportuaire 2009-2015 (plus de 2 millions de FEDER).
- d'autre part, **les infrastructures portuaires** qui devraient atteindre un **niveau de programmation** satisfaisant d'ici la fin de la programmation :
 - portés par la CCIR, les investissements portuaires ont fait l'objet depuis 2007 de décisions retardées, à la fois parce que d'autres priorités ont mobilisé les ressources en début de programme (darse de pêche - mesure 2.11) et les silos (2.21) mais aussi du fait des incertitudes du montage financier et de mise en œuvre de ces projets très complexes :
 - l'extension de terre-pleins ouest au Port Est va néanmoins être réalisée prochainement et pourrait nécessiter un abondement de cette mesure.

■ La contribution du PO FEDER aux surcoûts liés au relief et climat difficile

Les interventions en matière de haut débit sont clairement définies : le désenclavement numérique relève du PO Convergence et le développement des liaisons régionales du PO FEDER Coopération.

Ainsi, la mesure 4.09 a donné lieu en août 2010, à la **programmation de 6,5 millions d'euros pour la mise en place de la délégation de service public de mise à disposition du réseau régional à haut débit Gazelle** (sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional). Actualisée au 5 août 2010, cette mesure mono-projet atteint donc un niveau de programmation de 100%. Elle est à mettre en complémentarité avec la mesure 2.06 du POCT, dédiée au projet de câble numérique « Ravenal ».

La mesure 4.11 portant sur la sécurisation du réseau est quant à elle faiblement programmée (9%) : elle a néanmoins permis le financement de deux projets par le Département relatifs à la stabilisation et à la sécurisation de la plate-forme routière de la galerie de Salazie (en complémentarité avec la mesure 3.15).

Prospective

A mi-parcours, **il semble nécessaire de redimensionner cet axe** et plus précisément :

- un abondement nécessaire des mesures d'investissement, notamment des mesures concernant les infrastructures aéroportuaires (au regard également de l'augmentation du trafic aérien constatée depuis 2008 et à venir) ;
- la question de la cohérence externe entre le FEP et le FEDER Convergence pourrait être améliorée : comme l'explique le rapport d'évaluation du FEP ; le diagnostic établi par l'ARIPA ouvre un chantier intéressant pour améliorer l'articulation et les synergies entre les soutiens aux projets de la filière « pêche » ;
- une revue à la baisse des ambitions concernant les actions de fonctionnement et une dynamisation de ces mesures, notamment par l'organisation de groupes de travail avec les services instructeurs permettant d'identifier les leviers possibles à l'émergence de ces mesures.

5.3.4. De bonnes perspectives de programmation, des enjeux à arbitrer dans le cadre de la révision à mi-parcours

Des perspectives encourageantes d'ici la fin 2010 : une programmation qui pourraient dépasser 50% de la maquette

La programmation à fin décembre 2010 devrait atteindre 491 millions d'euros, soit 50% de la maquette UE. La programmation prévisionnelle à fin décembre 2013 devrait quant à elle atteindre près de 789 millions d'euros, soit plus de 77% des dépenses FEDER allouées.

Peu de reliquats dans le cadre de la révision

A ce stade, 52, 3 M€ de reliquats, soit 5% de la maquette UE ont été validé par le CLS restreint. Ces reliquats concernant essentiellement un rééquilibrage mesures ou la prise en compte du prorata temporis (reliquat automatique sur programmation prévisionnelle).

Quelques demandes d'abondements et de nouveaux projets à intégrer nécessitant des arbitrages

Les principaux à prendre par le partenariat local pour la suite de la programmation peuvent être résumés ainsi :

- **la nécessaire réallocation :**
 - des crédits UE initialement destinés au projet du Tram-Train et opérations connexes (115 millions d'euros) sur des mesures si possible « earmarkées » (protocole de Matignon II)
 - des 13, 5 millions d'euros de crédits UE destinés à la MCUR.
- **l'abondement de certaines mesures liées :**
 - la haute priorité à accorder aux projets d'assainissement compte tenu des obligations réglementaires qui pèsent sur La Réunion ;
 - l'impact de l'adoption récente de la stratégie régionale d'innovation.
- **la dynamisation de certains projets :**
 - en complémentarité avec le FSE, programmation des projets à thématique urbaine, en cohérence avec l'adoption prochaine du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ;
 - les aides aux entreprises (TIC, tourisme, industrie, artisanat, commerce, énergie, déchets) dans le cadre de la redéfinition en cours des régimes d'aides et la prise en compte des nouvelles orientations régionales en faveur du tourisme.

5.4. Points spécifiques à la mise en œuvre du programme européen FEDER

Point méthodologique :

- Cette partie vise à analyser - en complément de l'analyse transversale du système commun - les points spécifiques du système de suivi du PO FEDER, à travers la revue de :
 - L'efficacité de l'organisation du système mis en place pour le PO FEDER,
 - L'animation du PO FEDER (information, publicité et communication spécifiques),
 - La qualité et l'efficacité de la gestion et du suivi opérationnel (instruction, programmation, circuit financier)
 - La fiabilité et l'efficacité du système de suivi et d'évaluation. Sur ce dernier point, sont analysées les questions spécifiques du CCTP :
 - les principaux indicateurs reflètent-ils réellement l'action cofinancée ?
 - les objectifs/indicateurs/valeurs cibles sont-ils encore adéquats, au regard notamment de la crise mondiale ?
 - ces indicateurs ont-ils été renseignés ?
 - les sources d'information sont-elles disponibles ?
 - la procédure de collecte des données est-elle fiable ?
 - les indicateurs peuvent-ils donner en temps opportun une image fidèle de l'exécution des programmes ?
 - les éléments nécessaires pour l'évaluation ont-ils été fournis par la quantification des objectifs ?

5.4.1. Un dispositif de mise en place spécifique mais bénéficiant de l'efficacité du système de gestion réunionnais

Organisation générale du PO FEDER

Autorité de gestion	M. le Préfet de La Réunion
Monitoring	Cellule Europe Agile, expression du partenariat local
Comité de programmation	Comité Local de Suivi (CLS)
Services instructeurs	Services du partenariat État-Région-Département
Logiciel de gestion des dossiers FSE	Présage
Autorité de certification	Préfecture de La Réunion - SGAR
Organisme payeur	Trésorier Payeur de Région avec débit sur

	compte tiers
Autorité d'audit	Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CCIC)
Suivi des programmes	Comité national de suivi des fonds européens, coprésidé par le Préfet de région, le président du Conseil Régional et la Président du Conseil Général
Évaluation	Plan régional d'évaluation et Comité régional d'évaluation plurifonds
Système de contrôle	Préfecture de La Réunion - SGAR

Autorité de gestion et organisation du système de gestion

Le Préfet est autorité de gestion pour le PO FEDER. Pour mener à bien sa mission de gestion et de mise en œuvre du PO FEDER, il s'appuie sur :

- Le Comité local de suivi (CLS),
- L'AGILE chargée du « secrétariat technique » du PO⁷²,
- Les services instructeurs.

La programmation du PO FEDER est assurée par les mêmes comités de programmation communs et plurifonds :

- Le Comité national de suivi qui se réunit deux fois par an,
- Le Comité local de suivi qui se réunit mensuellement.

Autorité de certification

L'autorité de certification est le Secrétariat Général aux Affaires Régionales de la préfecture. Ses missions sont les suivantes :

- Certifier l'exactitude des dépenses,
- Réaliser les contrôles de cohérence et de qualité (contrôles par sondage),
- Réaliser les déclarations de dépenses à la Commission,
- Suivre l'acheminement des crédits,
- Réaliser les versements auprès des bénéficiaires.

5.4.2.L'animation du PO FEDER (information, publicité et communication)

La procédure d'animation vise à assurer la visibilité du programme et sa diffusion auprès de potentiels porteurs de projet et à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la phase de conception de leurs projets. Au sens large, elle s'entend comme l'information de l'ensemble des acteurs du dispositif, comprenant les bénéficiaires, les services instructeurs, les partenaires et elle regroupe ainsi des actions d'information et de publicité, des actions de formation et de pédagogie et des mesures visant à la diffusion des résultats.

Ces dispositions étant sensiblement les mêmes sur le FEDER, FSE, FEP et FEADER, l'autorité de gestion et ses partenaires ont fait le choix de ne mettre en place qu'un seul plan d'action et de communication pour l'ensemble des fonds afin de rationaliser les moyens et de maintenir une cohérence d'actions, ce plan d'action et de Communication est financé par le PO FEDER Convergence (cf. la partie sur la mise en œuvre transversale).

Certaines mesures nécessiteraient cependant un effort de promotion et en particulier celles qui s'adressent aux entreprises (telle que la mesure 2.22 aides directes aux entreprises ou les mesures de l'axe 4 pour lesquelles il faut un effort de pédagogie et un accompagnement au montage des dossiers).

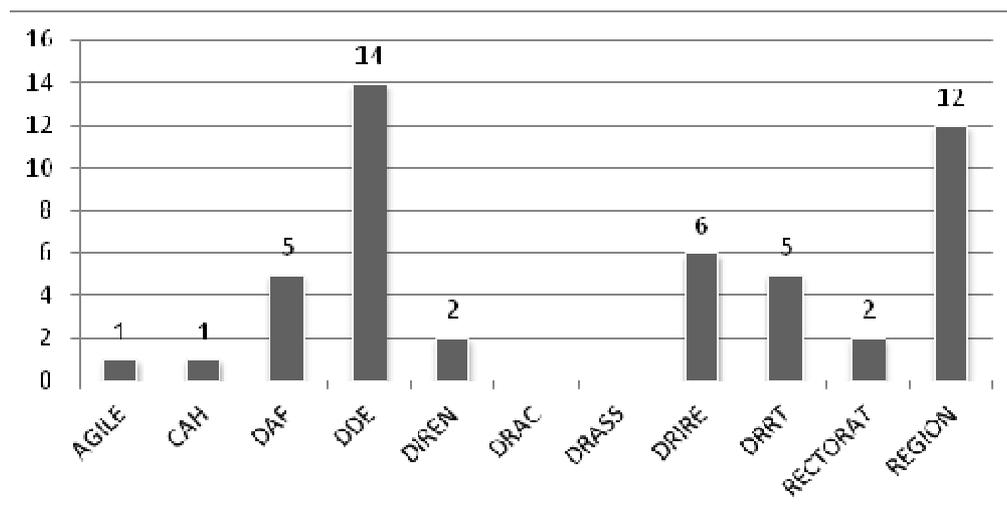
5.4.3. Points d'attention sur la qualité et l'efficacité de la gestion du PO FEDER

La procédure d'instruction démarre dès lors qu'une demande de subvention est adressée au service instructeur et a pour objectif la présentation du dossier au Comité Local de Suivi.

Une instruction principalement portée par la DDE et la Région

L'instruction des projets est assurée, selon les mesures, par des services du Conseil régional, de l'État (DDE, DRIRE et DRRT). La répartition des services instructeurs (SI) sur le PO FEDER, comme pour tous les autres programmes européens, s'est réalisée selon la stratégie régionale plurifonds par secteur d'intervention.

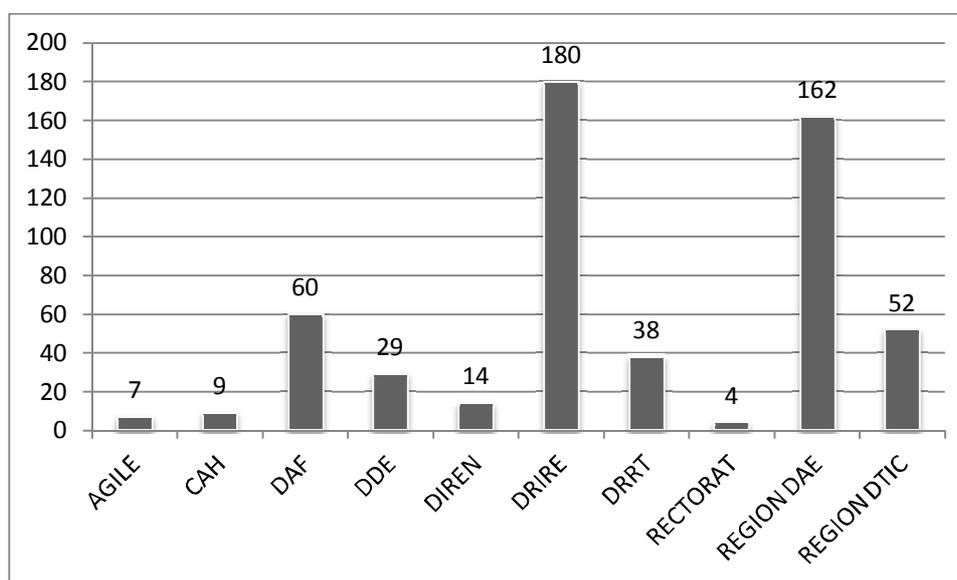
Figure 46 - Répartition des services instructeurs par mesure



Source : Ernst & Young, données Agile au 30 juin 2010

Des difficultés organisationnelles et de moyens de certains services instructeurs

Figure 47 - Nombre de dossiers programmés par service instructeur



Source : Ernst & Young, données Agile actualisées au 7 août 2010

Quelques constats sont à dresser sur le plan organisationnel :

- La présence d'instructeurs pour un nombre très faible d'opérations (la DIREN et le Rectorat essentiellement) qui ont programmé relativement peu de dossiers par rapports aux autres. (Nous excluons de l'analyse le CAH qui a été service instructeur chargé de plusieurs mesures au cours de la période précédente et a donc acquis une certaine expérience de l'instruction). Cela pose la question de l'efficacité de gestion pour ces structures (coût d'entrée sur les fonds européens pour un faible nombre de dossiers instruits).
- Certains services se plaignent par ailleurs d'un **manque de ressources**. Ainsi la DRIRE estime à 120 à 150 le nombre de dossiers instruits par an. Seules 3 personnes (en équivalent temps plein - ETP) sont dédiées à cette responsabilité.
- Les incertitudes liées à la réforme des services de l'État inquiètent quelque peu les services instructeurs (DIREN, DRIRE, DDE).
- Certains services comme la DDE ont mis en place une **cellule Europe spécialisée**. 5,5 ETP sont dédiés à l'instruction des dossiers (UE mais également CPER, Protocole de Matignon et fonds d'investissement). Cette équipe est dirigée par un ingénieur. Les instructeurs sont plutôt des profils administratifs. La concentration des dossiers au sein d'une équipe resserrée, mais adéquatement dimensionnée, est gage d'efficacité et d'efficacité.

Par ailleurs, dans leur relation avec les porteurs de projet, l'évaluation a permis d'identifier les obstacles suivants :

- Les services instructeurs qui instruisent des dossiers à maîtrise d'œuvre publique soulignent la « moins grande complexité » à les établir que ceux portés par des maîtres d'œuvre privés ; d'autant plus que les projets, et en particulier les projets d'infrastructures ou d'aménagement urbain, ont été identifiés en début de programmation (Cf. analyse transversale).
- Par ailleurs, le besoin de définir une méthodologie (mode de calcul des coûts et des recettes qui renvoient plus à des problématiques de fonctionnement que d'investissement) pour traiter des **investissements publics générateurs** de recettes pour certains projets cofinancés par le FEDER est prégnant pour les maîtres d'ouvrage concernés et/ou services instructeurs.

5.4.4. La fiabilité et l'efficacité du système de suivi-évaluation

Rappel méthodologique :

■ Cette partie s'inscrit dans le cadre des remarques formulées par les représentants de la Commission Européenne lors du Comité National de Suivi de novembre 2009 sur l'avancement du programme FSE, consistant en :

- La prise en compte de la réactivité face à la crise économique et sociale : compte tenu de décalage déjà perceptible entre l'avancement de certains indicateurs par rapport aux objectifs identifiés initialement, il a été convenu de profiter de la révision à mi-parcours pour procéder à une revue des indicateurs définis en 2006 avant la crise.

■ Elle répond également, plus globalement, aux questions évaluatives suivantes du cahier des charges :

- les principaux indicateurs reflètent-ils réellement l'action cofinancée, avec un zoom particulier sur les indicateurs réglementaires ?
- les objectifs/indicateurs/valeurs cibles sont-ils encore adéquats, au regard notamment de la crise mondiale ?
- ces indicateurs ont-ils été renseignés ?
- les sources d'information sont-elles disponibles ?
- la procédure de collecte des données est-elle fiable ?
- les indicateurs peuvent-ils donner en temps opportun une image fidèle de l'exécution des programmes ?
- les éléments nécessaires pour l'évaluation ont-ils été fournis par la quantification des objectifs ?

L'évaluation à mi-parcours doit ainsi aboutir à des **recommandations concernant la révision de la quantification des objectifs.**

Un pilotage et suivi financier optimal

La **qualité du pilotage**, réalisée selon la logique plurifonds par la cellule de gestion AGILE, est **satisfaisante**. La régularité des CLS, le suivi de la programmation et les alertes centralisés à l'AGILE sont garants d'un bon pilotage du programme (cf. la partie sur la mise en œuvre transversale).

Un dispositif de suivi-évaluation à optimiser

Comme sur les autres programmes, le **dispositif de suivi-évaluation** mis en œuvre via **les indicateurs** quantitatifs et qualitatifs du PO FEDER n'est pas pleinement satisfaisant et montre de nombreuses lacunes.

Sur le PO FEDER Convergence, il se caractérise par plusieurs types d'indicateurs :

- des indicateurs de réalisation et de résultats sur chaque objectif, intégrés au PO FEDER ;
- des indicateurs spécifiques locaux, ajoutés et choisis par les services, pour compléter les indicateurs du PO FEDER et remontés dans les fiches d'instruction ;
- l'indicateur obligatoire « emploi » : nombre d'emplois additionnels bruts créés ;
- des critères d'instruction qualitatifs (prise en compte de l'innovation, des TIC et de l'environnement) à renseigner dans Présage au moment de l'instruction.

Pour la plupart, ces indicateurs ne sont pas renseignés dans Présage n'ouvrant aucune visibilité en continu des réalisations et résultats du PO FEDER.

Plus précisément, le travail de revue des indicateurs réalisée dans le cadre de cette évaluation a permis d'identifier **les nombreuses lacunes du système de suivi-évaluation existant** :

- fiabilité des sources ;
- travail de consolidation : la correspondance mesure entre les mesures et les objectifs sont aléatoires ;
- renseignement des sources : de nombreux indicateurs ne sont pas renseignés par les services instructeurs et ne font l'objet d'aucune consolidation par l'AGILE ;
- incertitude sur données renseignées et remontées à la Commission européenne via le logiciel SFC de nombreux données apparaissent improbables et non pertinentes ;
- opportunité des valeurs cible à revoir.

A titre d'illustration sur l'axe 1 et objectif 1 du FEDER « Préparer des nouvelles générations mieux formés », les indicateurs suivants font l'objet d'un suivi :

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur construits	Mesure 1-01	Rectorat	1 - Réalisation PO	+ 5 soit 14 432 m ²	+ 7 soit environ 9500 m ²	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Nombre de lycées construits ou réhabilités	Mesure 1-02	DDE	1 - Réalisation PO	+ 13	+ 3	non renseigné	non renseigné	1
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	Mesure 1-02	DDE	2 - Résultat PO	2800 places	3000 places	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Nombre de collèges construits ou réhabilités	Mesure 1-03	DDE	1 - Réalisation PO	+ 9	+ 6	non renseigné	1	1
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	Mesure 1-03	DDE	2 - Résultat PO	2000 places	2700 places	non renseigné	900	3600
Nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	Mesure 1-04	DDE	1 - Réalisation PO	+ 4	+ 2	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	Mesure 1-04	DDE	2 - Résultat PO	800 en 2008	1 200 en 2015	non renseigné	non renseigné	non renseigné

Source : EY, sur la base des états SFC (valeurs renseignées) et des états Excel de suivi de l'AGILE (valeurs cibles et de référence)

A partir de cet exemple, il est possible de dresser les contacts suivants :

- Un nombre d'indicateurs limité, en ligne avec les recommandations des évaluations antérieures ;
- Certains indicateurs ambitieux mais non renseignés ;
- L'absence d'indicateurs d'impact ;
- Des valeurs cibles en ligne et amplification par rapport aux valeurs de référence ;
- Des valeurs qui semblent incohérentes :

- le nombre d'actions mise en œuvre (133 contre 600 en 2013) ;
- le nombre d'entreprises bénéficiaires et le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires.

Concernant les modalités de collecte et le renseignement, la procédure est en amélioration par rapport à la période précédente mais certaines difficultés persistent. Notamment, certains services n'ont pas encore intégré la logique et ne demandent pas aux porteurs de projet le renseignement du prévisionnel / réalisé de ces indicateurs.

Au final, le renseignement à mi-parcours est encore largement disparate et sa fiabilité varie selon les champs. L'intégralité des données n'a pu être exploitée dans le cadre de cette évaluation (Cf. partie transversale).

L'analyse complète de la pertinence et la fiabilité de l'ensemble des indicateurs du POCT est présentée en annexe.

5.5. Recommandations

Ainsi, au regard de la logique d'intervention poursuivie, de l'état d'avancement du programme à mi-2010, des premiers résultats obtenus et de l'évolution du contexte qui a marqué le début de la programmation, l'évaluation recommande une réflexion autour de 7 pistes de travail :

En termes stratégiques :

1. Les évolutions récentes du contexte doivent être prises en compte pour assurer la qualité de la révision à mi-parcours au regard du contexte. Pour ce faire, une attention particulière doit être portée sur :

■ **la nécessaire réallocation :**

- des crédits UE initialement destinés au projet du Tram-Train et opérations connexes (115 millions d'euros) sur des mesures si possible « earmarkées » (protocole de Matignon II)
- des 13, 5 millions d'euros de crédits UE destinés à la MCUR.

■ **l'abondement de certaines mesures liées :**

- la haute priorité à accorder aux projets d'assainissement compte tenu des obligations réglementaires qui pèsent sur La Réunion ;
- l'impact de l'adoption récente de la stratégie régionale d'innovation.

■ **la dynamisation de certains projets :**

- en complémentarité avec le FSE, programmation des projets à thématique urbaine, en cohérence avec l'adoption prochaine du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) ;
- les aides aux entreprises (TIC, tourisme, industrie, artisanat, commerce, énergie, déchets) dans le cadre de la redéfinition en cours des régimes d'aides et la prise en compte des nouvelles orientations régionales en faveur du tourisme.

2. Compte tenu de la stratégie régionale intégrée, un des enjeux pour la suite de la programmation pourrait être d'encourager la prise en compte dans les travaux engagés sur le FEDER de la politique régionale de formation et d'inclusion sociale (exemples : clauses d'insertion sociales dans les marchés publics, accueil de stagiaires, « petits lots » pour petites entreprises, etc.).

En termes de mise en œuvre

Les recommandations formulées en partie transversale restent valables compte tenu des spécificités du programme FEDER et en particulier :

- 3. Veiller à simplifier, clarifier ou développer de nouveaux outils à destination des potentiels maîtres d'ouvrage privés (dossier de candidature adapté en particulier la liste des indicateurs à compléter) et à accroître la communication sur les procédures existantes (livre des procédures) auprès des acteurs privés notamment.
- 4. Clarifier et objectiver les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage sur les contrôles (par une évaluation par exemple) et envisager de simplifier les dispositifs en renforçant le système de transmission

unique des pièces justificatives (sous réserve des contraintes règlementaires européennes, nationales et des recommandations des contrôles d'audit).

En outre, l'évaluation recommande de :

- 5. Capitaliser sur les bonnes pratiques des services instructeurs qui affichent une organisation efficace et efficiente.
- 6. Développer la communication sur les mesures nouvelles portées par les entreprises et notamment les entrepreneurs dans les secteurs de l'artisanat et du tourisme en utilisant davantage des structures relais sur le territoire (en associant en particulier davantage les EPCI, qui exercent de larges compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, à la mise en œuvre de ces dispositifs).
- 7. Faire de Présage un véritable outil de pilotage des mesures en sensibilisant les services instructeurs à ses potentialités sur le sujet.

6. Annexes

6.1. Liste des tableaux et figures

Tableau 1 - Processus d'élaboration de la mise en œuvre des programmes européens 2007-2013 à La Réunion ...	17
Tableau 2- Quelques indicateurs macro-économiques.....	21
Tableau 3 - Trafic de Port Réunion selon la nature des marchandises	22
Tableau 4 - Défaillance d'entreprise à La Réunion.....	23
Tableau 5- Indicateurs de revenus agricoles.....	24
Tableau 6 - Indicateurs agricoles de 2009	24
Tableau 7 - Importations et exportations des produits de la pêche à La Réunion.....	24
Tableau 8 - Trafic passager des aéroports de Roland Garros et de Pierrefonds	25
Tableau 9 - Comparatif des capacités d'accueil en hôtellerie des DOM en 2010	25
Tableau 10 - Évolution de la fréquentation hôtelière à La Réunion.....	26
Tableau 11 - Évolution de la population active au sens du BIT	28
Tableau 12 - Évolution du chômage au sens du BIT.....	28
Tableau 13 -- Évolution de la masse salariale par secteur entre 2008 et 2009	28
Tableau 14 - Évolution du revenu disponible brut (RDB) à La Réunion	30
Tableau 15 - Déroulement des élections depuis 2007	31
Tableau 16 - Correspondances possibles entre les orientations stratégiques de l'innovation et les PO	37
Tableau 17 - Maquette UE des objectifs de la stratégie.....	40
Tableau 18 - Contribution des programmes européens à la stratégie régionale intégrée	44
Tableau 19 - Composition des comités	47
Tableau 20 - Le schéma d'organisation par programme à La Réunion	48
Tableau 21 - Information et publicité dans les programmes européens.....	53
Tableau 22 - Objectifs du plan d'actions de communication	54
Tableau 23 - Liste indicative des évaluations pressenties dans le cadre du PRE des POE.....	66
Tableau 24 - Propositions d'évaluation / d'études spécifiques issues de l'évaluation à mi-parcours et justifications	67
Tableau 25 - Tableau de correspondances possibles entre les orientations stratégiques de l'innovation et le PO FEDER.....	80

Figure 1 - Maquette financière UE par programme européen de la stratégie régionale intégrée.....	17
Figure 2 - Maquette financière UE par axe de la stratégie régionale plurifonds.....	19
Figure 3 - Taux de programmation et de certification par programme au 30 juin 2010.....	39
Figure 4 - Taux de programmation et de certification par programme à fin octobre 2010.....	40
Figure 5 - Maquette, niveau et taux de programmation UE par axe.....	40
Figure 6 - Maquette UE par objectif de la stratégie régionale plurifonds.....	42
Figure 7 - Mesures en « continuité » et mesures en « tournant » (M€).....	42
Figure 8 - Taux de programmation et de certification des mesures en « continuité » et en « tournant ».....	43
Figure 9 - Maquette et programmation des mesures "earmarkées".....	43
Figure 10 - Situation du dégagement d'office pour les cinq programmes européens.....	44
Figure 11 - Rythme de programmation des opérations en CLS sur l'ensemble des fonds.....	50
Figure 12 - Maquette financière 2007-2013 du FEDER à La Réunion.....	73
Tableau 13 - Maquette financière par axe du DOCUP.....	74
Tableau 14 - Répartition par axe de la maquette financière.....	75
Tableau 15 - Répartition de la maquette UE en « continuité » / « tournant ».....	76
Tableau 16 - Enjeu financier des objectifs du PO FEDER par axe et ordre décroissant.....	77
Figure 17 - Taux de programmation par axe.....	82
Figure 18- Montée en puissance de la programmation FEDER depuis 2007.....	84
Tableau 19 - Part de la programmation portée par les projets emblématiques du FEDER.....	85
Figure 20 - Taux de certification par axe du PO FEDER.....	85
Figure 21 - Situation du dégagement d'office pour le FEDER.....	86
Tableau 22- Taux de programmation par objectif du PO FEDER.....	87
Figure 23- Programmation des « tournants stratégiques» et de la « continuité stratégique ».....	88
Figure 24 - Analyse du poids de la maquette et de la programmation des dépenses « earmarkées ».....	88
Tableau 25 - Analyse du poids de la maquette et de la programmation des dépenses « earmarkées ».....	89
Tableau 26- Programmation des 15 principaux projets du PO FEDER en euros.....	89
Tableau 27- Programmation par thématique d'intervention.....	91
Tableau 28- Programmation et nombre de projets des principaux maîtres d'ouvrage.....	92
Figure 29 - Taux de programmation UE par mesure (axe 1).....	93
Tableau 30 - Taux de programmation UE de l'axe 1 du PO FEDER.....	93
Tableau 31 - Taux de programmation UE et nombre de projets des mesure de l'objectif 1A.....	94
Tableau 32 - Taux de programmation UE et nombre de projets des mesure de l'objectif 1B.....	96
Tableau 33 - Taux de programmation UE et nombre de projets des mesures de l'objectif 1C.....	96
Figure 34- Taux de programmation UE par mesure (axe 2).....	97
Tableau 35- Taux de programmation de l'axe 2.....	97
Tableau 36 - Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 2A.....	98
Tableau 37- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 2B.....	101
Figure 38- Taux de programmation UE par mesure (axe 3).....	103

Tableau 39- Taux de programmation de l'axe 3	103
Tableau 40- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 3A	104
Tableau 41- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 3B	105
Tableau 42- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 3C	107
Tableau 43- Taux de programmation et nombre de projets des mesures de l'objectif 3D	109
Figure 44 - Taux de programmation UE par mesure (axe 4).....	111
Tableau 45 - Taux de programmation UE et nombre de projet par mesure (axe 4).....	112
Figure 46 - Répartition des services instructeurs par mesure.....	117
Figure 47 - Nombre de dossiers programmés par service instructeur.....	118

6.2. Liste des personnes interrogées

Les interlocuteurs suivants ont été rencontrés dans le cadre de l'évaluation spécifique du PO FEDER, en complément d'éventuelles rencontres sur l'évaluation à mi-parcours de l'ensemble des POE.

Structure	Fonction	Interlocuteurs
CLS RESTREINT		
Préfecture	Secrétaire Général Aux Affaires Régionales	Jean Ballandras Guylaine Charrier
Conseil Régional	Directeur Général Adjoint Europe	Patrick Guillaumin
Conseil Général	Directeur Général Adjoint	Ismaël Locate
AGILE		
AGILE	Directeur	Serge JOSEPH
	Chargé de mission Présage et guide des procédures	Frédéric Paillassard
	Chargé de mission FEDER Convergence	Philippe Boyer
	Chargé de mission FEDER Convergence et Coopération	Patrick Nativel
	Chargé de mission FEDER Convergence AXE 1et assistance technique et FEP	François Menard
	Chargé de mission FEADER	Philippe Thirel
	Chargé de mission FSE	Olivier Hoarau
	Chargé de mission évaluation	Bruno Bertil
	Chargée de mission Communication	Cathy Mellon
SERVICES INSTRUCTEURS		
Conseil Régional	FEDER	Direction des Affaires Economiques
	FEDER	M. Aldon
DRTT	FEDER	M. Lajoie
	FEDER	Mme Suzanne
DRIRE	FEDER	M. Dumont
DIREN	FEDER	M. Avoine
DRAC	FEDER	M. le Directeur M. Giovannoni
DDE	FEDER	M. Magre
AUTRES PARTIES PRENANTES		
CESR	Global	Jean Raymond MONDON (président) Didier Lamotte (directeur) Guy Dupont
CCEE	Global	Mickael Maillot (directeur) M. Langlois M. Hoareau
Chambre de commerce et d'industrie (CCIR)	FEDER-FSE	Monsieur le Président
Chambre des métiers et de l'artisanat	FEDER-FSE	Alçay Mourouvaye, secrétaire général adjoint
La Réunion Économique	FEDER	M. Gultzgoff
Agence de développement économique (ADE)	FEDER	Jean-François Moser (Président) Jismy Souprayenmestry Mme Delmont de Palmas
BENEFICIAIRES		
ADIR	FEDER	Maurice Cerisola Françoise Delmont
Université de la Réunion	FEDER	Mohamed Rochdi
Port de la Réunion	FEDER	Bruno Davidsen

6.1. Analyses complémentaires

L'analyse suivante se base sur la revue des indicateurs, les entretiens réalisés notamment avec les services instructeurs et certains bénéficiaires et le retour des services sur la pertinence et la faisabilité du système de suivi, réalisé en septembre 2010 dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

Axe 1 - Objectif A «Préparer des nouvelles générations mieux formés »

Libellé	Mesure	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur construits	Mesure 1-01	1 - Réalisation PO	+ 5 soit 14 432 m ²	+ 7 soit environ 9500 m ²	non renseigné	Indicateur non renseigné depuis 2007.
Nombre de lycées construits ou réhabilités	Mesure 1-02	1 - Réalisation PO	+ 13	+ 3	1	Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeurs cibles adéquates à mi-parcours. Fiabilité correcte de la donnée collectée. Proposition d'un nouvel indicateur : "Surfaces construites et/ou réhabilitée"
Capacité d'accueil créée ou rénovée dans les lycées	Mesure 1-02	2 - Résultat PO	2800 places	3000 places	non renseigné	
Nombre de collèges construits ou réhabilités	Mesure 1-03	1 - Réalisation PO	+ 9	+ 6	1	
Capacité d'accueil créée ou rénovée dans les collèges	Mesure 1-03	2 - Résultat PO	2000 places	2700 places	3600	
Nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	Mesure 1-04	1 - Réalisation PO	+ 4	+ 2	non renseigné	
Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	Mesure 1-04	2 - Résultat PO	800 en 2008	1 200 en 2015	non renseigné	
Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur	Mesure 1-01	2 - Résultat PO	16 841 en 2005	17 700 en 2015	non renseigné	Indicateur non renseigné depuis 2007.
Taux d'accès d'une génération à la terminale	Mesure 1-01	3 - Impact PO	57,7 % en 2005	60 % en 2015	56.6	Indicateurs globalement pertinents. Fiabilité des valeurs cibles et des données renseignées à analyser.
Nombre annuel de bacheliers	Mesure 1-01	3 - Impact PO	7 034 en 2005	7 500 en 2015	8067	
Nombre annuel de diplômés de l'enseignement supérieur	Mesure 1-01	3 - Impact PO	3 998 en 2005	4 500 en 2015	4720	
Nombre d'étudiants dans les filières de recherche	Mesure 1-01	3 - Impact PO	264 en 2005	300 en 2015	677	

Axe 1 - Objectif B « Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise »

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Espaces d'exposition créés dans le cadre du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise	Mesure 1-05	DRAC	1 - Réalisation PO	-	3200 m²	non renseigné	Sans objet : mesure abandonnée
Nombre d'entrées au niveau de la MCUR	Mesure 1-05	DRAC	2 - Résultat PO	-	70 000 en 2013	non renseigné	
Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus	Mesure 1-06	DRAC	1 - Réalisation PO	6	8	non renseigné	Indicateur clair, pertinent et facile à renseigner. Valeur cible adéquate à mi-parcours. Fiabilité correcte de la donnée collectée.
Nombre d'emplois créés	Mesures 1-05 à 1-07	DRAC	3 - Impact PO	20	30	non renseigné	Indicateur clair, pertinent et facile à renseigner. Valeur cible adéquate à mi-parcours. Fiabilité correcte de la donnée collectée. Proposition d'un nouvel indicateur : "Nombre d'emplois soutenus"

Axe 1 - Objectif C « Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale »

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus	Mesure 1-08	DRASS	1 - Réalisation PO	75	280	non renseigné	Indicateurs non renseignés depuis 2007.
Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux soutenus	Mesure 1-08	DRASS	2 - Résultat PO	+ 250	+ 800	non renseigné	
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	Mesure 1-09	DRASS	1 - Réalisation PO	270	160	non renseigné	
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	Mesure 1-10	DRASS	1 - Réalisation PO	-	240	non renseigné	

Axe 2 - Objectif A « Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien »

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Nombre de projets de recherche soutenus	Mesures 2.01 à 2.06	DRRT	1 - Réalisation PO	12	18	21	Indicateur non pertinent et difficile à renseigner. Valeur cible non adéquate à mi-parcours (revoir à la hausse). Préciser la notion de recherche en regardant les périmètres respectifs des mesures 2.02 et 2.06
Nombre de "jeunes pousses" (start-up) aidées	Mesures 2.01 à 2.06	DRRT	1 - Réalisation PO	20	25	9	Périmètre de l'indicateur à préciser : notion de start up (aidée, créée, incubée ?)
Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	Mesures 2.01 à 2.06	DRRT	2 - Résultat PO	5	15	30	Indicateur non pertinent et difficile à renseigner. Valeur cible non adéquate à mi-parcours (revoir à la hausse). Préciser la notion de chercheurs (doctorant, post-doc, E/C, PR. invité, IGR, IGE...) et d'ACCUEIL (qq jours, semaines, mois, année...)
Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	Mesures 2.01 à 2.06	DRRT	1 - Réalisation PO	10 en 2005	15 en 2013	32	Indicateur clair, pertinent et facile à renseigner. Valeur cible à réévaluer à mi-parcours. Fiabilité correcte de la donnée collectée.
Nombre de coopérations entreprises-laboratoires de recherche soutenus	Mesures 2.01 à 2.06	DRRT	2 - Résultat PO	1	7	non renseigné	Indicateur clair, pertinent et facile à renseigner. Valeur cible à réévaluer à mi-parcours. Fiabilité correcte de la donnée collectée.
Personnel de RDT employé (université et instituts de recherche)	Mesures 2.01 à 2.06	DRRT	2 - Résultat PO	313 ETP en 2006	300 ETP en 2015	8067	Indicateur non pertinent et difficile à renseigner. Valeur cible non adéquate à mi-parcours (revoir à la hausse). Préciser les statuts des personnels.

Axe 2 - Objectif A « Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien » (suite)

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Montant des investissements soutenus Tourisme et TIC	Mesures 2-08 à 2-14	Région	1 - Réalisation PO	53 M€	75 M€	2.3	Indicateurs et valeurs cibles à retravailler dans le cadre du renouvellement de la stratégie régionale du tourisme et des cadres d'intervention des aides aux entreprises.
Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	Mesures 2-08 à 2-10	Région	1 - Réalisation PO	41	50	11	
Evolution des capacités d'accueil hôtelières	Mesures 2-08 à 2-10	Région	2 - Résultat PO	2 800 chambres en 2006	+ 500 chambres en 2015	40	
Évolution du CA des secteurs tourisme et tic	Mesures 2-08 à 2-14	Région	2 - Résultat PO	1 441 M€ en 2004	+ 10 % en 2015	non renseigné	
Emplois dans le secteur Tourisme	Mesures 2-08 à 2-10	Région	2 - Résultat PO	10 000 en 2005	12 000 en 2015	non renseigné	
Nombre de touristes	Mesures 2-08 à 2-10	Région	3 - Impact PO	278 800 en 2006	500 000 en 2015	2.3	
Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	Mesures 2-12 à 2-14	Région	1 - Réalisation PO	99	74	39	

Axe 2 - Objectif B « Consolidar les bases du développement économique et social »

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Nombre de projets d'aides aux entreprises	Mesures 2-19 à 2-22	Région / DRIRE	1 - Réalisation PO	501	500	142	Indicateurs pertinents mais valeurs cibles et valeurs de référence à réévaluer.
Montants des investissements des entreprises soutenus	Mesures 2-19 à 2-22	Région / DRIRE	1 - Réalisation PO	114 M€	120 M€	32.9	
Emplois créés (brut ETP)	Mesures 2-19 à 2-22	Région / DRIRE	2 - Résultat PO	1500	1500	61	
Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Mesures 2-19 à 2-22	Région / DRIRE	2 - Résultat PO	2 452 M€ en 2004	2 950 M€ en 2015	non renseigné	Indicateurs non renseignés depuis 2007.
Évolution des effectifs dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Mesures 2-19 à 2-22	Région / DRIRE	3 - Impact PO	38 900 en 2004	43 000 en 2015	non renseigné	

Axe 3 - Objectif A « Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire »

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Emplois durables directs créés par le tram-train	Mesure 3-01	DDE	2 - Résultat PO	-	200 en 2015	non renseigné	Sans objet : mesure abandonnée
Valeur de gain de temps en euro / an généré par des projets de construction du tram-train	Mesure 3-01	DDE	3 - Impact PO	193 M€ en 2007	350 M€ en 2015	non renseigné	
Km de voies de chemin de fer nouvelles	Mesure 3-01	DDE	2 - Résultat PO	0	40 km en 2015	non renseigné	
Population desservie par un réseau de transport urbain et interurbain en site propre (tram-train)	Mesure 3-01	DDE	2 - Résultat PO	-	100 000 habitants en 2015	non renseigné	
Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	Mesures 3-02 à 3-05	DDE	1 - Réalisation PO	12	7	1	Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeurs cibles adéquates à mi-parcours.
Montants des investissements routiers et ferroviaires soutenus	Mesures 3-02 à 3-05	DDE	1 - Réalisation PO	383 M€	410 M€	149.09	

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Km de routes nouvelles	Mesures 3-02 à 3-05	DDE	2 - Résultat PO	43,5 km	28 km	28	
Nombre d'emplois de réalisation	Mesures 3-01 à 3-07	DDE	1 - Réalisation PO	2 200 sur 2000-2005	2 350 sur 2007-2013	non renseigné	Indicateur peu pertinent et difficiles à renseigner. Proposition d'un nouvel indicateur : "nb de points de congestion résorbés" (mesure 3.05) "Nb d'emplois de réalisation" pourrait être pertinent sur 3-03 (route littoral) si un suivi est effectué sur l'ensemble de la durée du chantier (à cheval sur 2 POE).

Axe 3 - Objectif B « Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs »

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Nombre d'habitants concernés	Mesure 3-08 à 3-11	DDE / CAH	1 - Réalisation PO	200000	150000	42855	Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeurs cibles adéquates à mi-parcours.
Nombre de quartiers concernés	Mesure 3-08, 3-10 et 3-11	DDE	1 - Réalisation PO	36	20	15	
Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	Mesure 3-08, 3-10 et 3-11	DDE	1 - Réalisation PO	52	30	15	
dont nombre de projets soutenables améliorant l'attractivité des villes	Mesure 3-08, 3-10 et 3-11	DDE	1 - Réalisation PO	-	5	non renseigné	
Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain	Mesure 3-08, 3-10 et 3-11	DDE	1 - Réalisation PO	36 M€	60 M€	9.994	
Densité démographique urbaine	Mesure 3-08, 3-10 et 3-11	DDE	3 - Impact PO	13 hab/ha	14 hab/ha	non renseigné	

Axe 3 - Objectif C «Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable»

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	Mesure 3-12 Mesure 3-13 Mesure 3.14	DAF	1 - Réalisation PO	6,7 M€	120 M€	108.918
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	Mesure 3-12 Mesure 3-13 Mesure 3.14	DAF	2 - Résultat PO	12 200	+ 5 000 habitants	5000
Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Mesure 3-12 Mesure 3-13 Mesure 3.14	DAF	2 - Résultat PO	+ 10 000 habitants	+ 150 000 habitants	21 8000
Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Mesure 3-12 Mesure 3-13 Mesure 3.14	DAF	2 - Résultat PO	308 000 eq/hab en 2005	460 000 eq/hab en 2015	170 800
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	Mesure 3-12 Mesure 3-13 Mesure 3.14	DAF	1 - Réalisation PO	6,7 M€	120 M€	108.918
Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	Mesure 3-15	DAF	1 - Réalisation PO	25 km	30km	30

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009
Débit d'eau transféré Est-Ouest	Mesure 3-15	DAF/CONSEIL GENERAL	2 - Résultat PO	2,4 m3/s en 2007	6,3 m3/s en 2013	4.4
Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	Mesure 3-16	DRIRE	1 - Réalisation PO	113	80	23
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets	Mesure 3-16	DRIRE	1 - Réalisation PO	14,4 M€	25 M€	3.945
Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	Mesure 3-17	DRIRE	1 - Réalisation PO	76	75	43
Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	Mesure 3-17	DRIRE	2 - Résultat PO	+ 18 MW	+ 60 MW	170800

Axe 3 - Objectif C «Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable» (suite)

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	Mesure 3-19 Mesure 3-20	DDE	1 - Réalisation PO	5	8	3	Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeurs cibles adéquates à mi-parcours.
Montant des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques	Mesure 3-19 Mesure 3-20	DDE	1 - Réalisation PO	7,8 M€	25 M€	10.12	
Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	Mesure 3-19	DDE	2 - Résultat PO	+ 1282 personnes	+ 3800 personnes	non renseigné	
Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	Mesure 3-19 Mesure 3-20	DDE	1 - Réalisation PO	5	8	5000	

Axe 3 - Objectif C «Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable» (suite)

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009
Réduction des gaz à effet de serre	Mesure 3.17 Mesure 3.18	DRIRE	3 - Impact PO	38,7 kt de CO2 par an en moins à partir de 2007	129 kt de CO2 par an en moins à partir de 2013	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Nombre de foyers bénéficiant d'un système de chauffe-eau solaire collectif	Mesure 3.17 Mesure 3.18	DRIRE	2 - Résultat PO	60 000 en 2005	80 000 en 2015	non renseigné	non renseigné	486
Superficies cumulées irriguées dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	Mesure 3.13	DAF	3 - Impact PO	3 300 ha en 2007	5 300 ha en 2015	3300	non renseigné	non renseigné
Croissance du volume de déchets triés dans le cadre de la collecte sélective	Mesure 3-16	DRIRE	3 - Impact PO	Sera précisé mi 2008 suite révision PEDMA	Sera précisé mi 2008 suite révision PEDMA	non repris dans SFC	non repris dans SFC	non repris dans SFC

Axe 3 - Objectif D « Valoriser les atouts touristiques de l'île »

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Montant des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	Mesure 3-23 Mesure 3-24	Région DDE	1 - Réalisation PO	36 M€	50 M€	10.719	Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeurs cibles adéquates à mi-parcours.
Nombre de sites aménagés	Mesure 3-23 Mesure 3-24	Région DDE	2 - Résultat PO	10	10	3	

Axe 4- Objectif A « Compenser les surcoûts liés à l'éloignement »

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Montants des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	Mesures 4-01 à 4-03	Région / DRIRE	1 - Réalisation PO	0 M€	99 M€	1.5	Restent à expertiser.
Évolution de la valeur ajoutée des secteurs industriels	Mesures 4-01 à 4-03	Région / DRIRE	3 - Impact PO	612 M€ en 2003	+ 20 % en 2013 par rapport en 2003	non renseigné	
Volumes de déchets dangereux exportés pour traitement	Mesure 4-04	DRIRE	1 - Réalisation PO	500 t en 2005	2000 t/an en moyenne sur 2007-2013	non renseigné	Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeur cible non adéquate à mi-parcours , à réévaluer à 5000 t/an.
Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter	Mesure 4-04	DRIRE	3 - Impact PO	93% en 2005	réduction d'ici 2013	non renseigné	Indicateurs peu clair mais pertinent. Valeur cible non adéquate à mi-parcours, à réévaluer à 88%. Proposition d'un nouvel indicateur : "Part non traitée du gisement de déchets dangereux à exporter en l'absence de solution locale adaptée"

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Tarif mensuel des offres haut-débit des opérateurs	Mesure 4-05 mesure 4-06	Région	3 - Impact PO	50 € par mois pour un ADSL 1024 Kbps en 2006	47 € par mois pour un ADSL 1024 Kbps fin 2007	39.9	Indicateur pertinent mais valeur cible non adéquate à réévaluer (30 € par mois pour un accès ADSL triple-play 2Mbps minimum)
Capacité achetée sur le SAFE bénéficiant d'un soutien public (en mégabits par seconde)	Mesure 4-05 mesure 4-06	Région	1 - Réalisation PO	10 Mbps pendant un an fin 2006	2 000 Mbps pendant un an fin 2013	250	Indicateur clair, pertinent et facile à renseigner. Valeur cible adéquate à mi-parcours. Proposition d'un nouvel indicateur : "Capacité achetée sur des câbles sous-marins bénéficiant d'un soutien public (en mégabits par seconde)".
Tarif de mise à disposition des capacités SAFE aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une Liaison Louée de Transport pendant un mois)	Mesure 4-05 mesure 4-06	Région	2 - Résultat PO	720 € en 2006	460 € en 2008	290	Indicateurs pertinent et fiable. Valeur cible non adéquate à mi-parcours, à réévaluer à 100 €.
Nombre d'abonnés ayant accès au réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)	Mesure 4-05 mesure 4-06 mesure 4-09	Région	3 - Impact PO	70 000 abonnés fin 2006	140 000 abonnés fin 2013	102000	Indicateur pertinent, clair et fiable. Valeur cible adéquate.
Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	Mesure 4-09	DDE	2 - Résultat PO	95% en 2006	100% en 2013	non renseigné	Indicateur pertinent, clair et fiable. Valeur cible adéquate.

Axe 4- Objectif B «Compenser les surcoûts liés à l'insularité »

Libellé	Mesure	Service instructeur	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer sa compétitivité	Mesure 4-07	DDE	1 - Réalisation PO	15,6 M€	25 M€	non renseigné	<p>Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeurs cibles adéquates à mi-parcours. Proposition d'un nouvelle indicateur : "Nb annuel de mouvement d'avions"</p> <p>Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeurs cibles adéquates à mi-parcours.</p>
Surfaces des aéroports	Mesure 4-07	DDE	1 - Réalisation PO	27 550 m²	32 000 m²	non renseigné	
Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quai)	Mesure 4-08	DDE	1 - Réalisation PO	83 M€	90 M €	non renseigné	
Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Mesure 4-08	DDE	3 - Impact PO	440 h en 2006	200 h en 2015	non renseigné	
Tonnage fret aéroportuaire annuel	Mesure 4-07	DDE	2 - Résultat PO	28 450 t	40 000 t	27500	
Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	Mesure 4-07	DDE	2 - Résultat PO	4 millions de tonnes en 2006	4,9 millions de tonnes en 2015	3911	
Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires	Mesure 4-08 Mesure 4-09	DDE	3 - Impact PO	1 420 000 en 2006	1 700 000 en 2015	1749958	

Axe 4- Objectifs C « Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles» et D « Compenser les surcoûts liés à la faible superficie »

Libellé	Objectif	Mesure	Type d'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (objectif quantifié à atteindre)	Réalisé 2009	Revue
Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les Hauts	4c - Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles	Mesure 4-10	1 - Réalisation PO	0,6 M€ sur la période	3M€ sur la période	non renseigné	Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeurs cibles adéquates à mi-parcours. Proposition d'un nouvelle indicateur : "Population bénéficiant des travaux réalisés"
Km de liaison de désenclavement sécurisés	4c - Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles	Mesure 4-11	1 - Réalisation PO	A préciser	3Km sur la période	non renseigné	Indicateurs clairs, pertinents et faciles à renseigner. Valeurs cibles adéquates à mi-parcours.
Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	4c - Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles	Mesure 4-11	2 - Résultat PO	-	7 000 hab en 2015	non renseigné	
Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	4d - Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	Mesure 4-13	1 - Réalisation PO	46 700 m ²	50 000 m ² sur 207-2013	non renseigné	Indicateurs non renseignés
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	4d - Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	Mesure 4-13	2 - Résultat PO	20/an	20/an	non renseigné	
Réduction de l'écart de prix par rapport à la situation continentale	4d - Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	Mesure 4-13	3 - Impact PO	A préciser	A préciser	non renseigné	